
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

ORIGINES DE L'ALLIANCE, 1890-1893

CONVENTION MILITAIRE, 1892-1899

ET CONVENTION NAVALE, 1912

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

ORIGINES DE L'ALLIANCE, 1890-1893
CONVENTION MILITAIRE, 1892-1899
ET CONVENTION NAVALE, 1912



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCXVIII

1918

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINES DE L'ALLIANCE.

PREMIERS ÉCHANGES DE LETTRES.

CHAPITRE II.

ÉLABORATION DE LA CONVENTION MILITAIRE.

CHAPITRE III.

CONCLUSION DE LA CONVENTION MILITAIRE.

CHAPITRE IV.

LA CONVENTION NAVALE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE.

1890. — 1893.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINES DE L'ALLIANCE.

PREMIERS ÉCHANGES DE LETTRES.

N° 1.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 24 août 1890.

Particulière.

Après avoir passé quinze jours au camp de Krasnoë-Selo et aux manœuvres de Narva, le général de Boisdeffre est à la veille de partir pour rentrer en France. Il dira à Votre Excellence les impressions intéressantes qu'il a recueillies pendant cet utile séjour où il lui a été donné d'assister à la rencontre des deux Empereurs. Mais l'objet le plus important de son voyage, celui pour lequel j'avais désiré qu'un officier général français fût invité aux manœuvres, est celui qui doit frapper surtout l'attention du Gouvernement.

Le rapprochement de la France et de la Russie qui, il y a trois ans à peine, semblait presque à tous une illusion, un trompe-l'œil par lequel nous nous laissions abuser, est devenu peu à peu assez réel, assez solide, pour qu'une visite à effet comme

celle de l'Empereur Guillaume ne soit plus considérée par personne comme capable de l'entamer. Il ne pouvait cependant nous suffire de constater ce résultat platonique ; il fallait en tirer les conséquences. Ces conséquences, ce n'était pas sur le terrain politique qu'il convenait de les chercher. Sans parler de la résistance qu'aurait sans doute offert le caractère indépendant d'un Souverain qui tient à sa complète liberté d'action, il y avait de ce côté deux inconvénients qu'il importait d'éviter. Le premier, c'est qu'une entente déclarée aurait aussitôt consolidé la triple alliance qui est en voie de s'affaiblir, faute d'aliment; le second, il faut le dire, c'est que nous avons intérêt à ne pas révéler un défaut de notre constitution qui, par crainte d'un pouvoir exécutif trop fort, a enlevé au Chef de l'État la prérogative essentielle de conclure des traités, par conséquent a privé notre politique des avantages du secret. Restait le terrain militaire. Celui-là pouvait être abordé. Après les bons procédés par lesquels nous facilitons l'armement de l'infanterie russe, il n'y avait plus, semble-t-il, qu'un pas à faire pour entrer dans la place. C'est ce pas que, dans mon espoir, la mission spéciale du général de Boisdeffre pouvait avoir pour effet de franchir.

Cette espérance a-t-elle été réalisée dans la mesure où il était permis de la concevoir ? D'après ce que m'a dit M. de Boisdeffre, je suis porté à le penser. Les conversations intimes que son ancienne situation d'Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, comme celle qu'il occupe aujourd'hui, l'ont mis à même d'avoir presque journellement tant avec le Ministre de la Guerre qu'avec le général Obroutcheff, Chef de l'État-Major général, autorisent à dire qu'il y a désormais un contact établi entre les deux États-Majors généraux. Une première conversation même vague en entraîne d'autres, lorsqu'elle part de l'hypothèse, pour ne pas dire du principe, que les deux armées auront à agir simultanément dans le cas d'une attaque dont elles auraient toutes deux à redouter les effets, de quelque manière qu'elle se présentât.

C'est un assez singulier hasard qui fait que cet utile résultat est obtenu pendant le cours d'une ambassade civile à Saint-Pétersbourg. Les partisans d'une ambassade militaire doivent voir qu'il ne faut pas être trop absolu à cet égard et que nos officiers savent toujours remplir leur tâche, quelle qu'elle soit, en restant dans leur compétence. Qui sait même s'il n'a pas été essentiel, dans cette circonstance, que l'Ambassadeur de la République demeurât, lui aussi, dans son rôle, et ne fût pas directement mêlé à un acte de bonne guerre qui, venant de lui, eût eu l'apparence d'une intrigue diplomatique et eût donné lieu peut-être aux polémiques les plus vives.

LABOULAYE.

N° 2.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE LABOULAYE, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 9 mars 1891.

L'Ambassadeur de Russie est venu me donner lecture d'une dépêche que lui a adressée M. de Giers au sujet du séjour de l'Impératrice Fréderic à Paris.

Nous avons, dit M. de Giers, pris connaissance avec le plus vif intérêt des détails que vous nous avez donnés sur les incidents de ce voyage « plus osé que sage » et dont le but était facile à deviner. La conduite du Gouvernement français a été « on ne peut plus correcte et on ne peut plus courtoise ». Ce voyage ne pouvait amener qu'un froissement de plus entre les deux pays, en réveillant d'un côté des souvenirs douloureux et en causant de l'autre une blessure d'amour-propre.

M. de Giers exprime ensuite l'espoir que « le léger nuage se dissipera » et que les mesures prises par l'Empereur Guillaume ne seront pas de longue durée.

Puis il ajoute :

« L'entente cordiale qui s'est établie si heureusement entre la France et la Russie est la meilleure garantie de la paix. Tandis que la triple alliance se ruine en armements, l'accord intime des deux pays est nécessaire pour maintenir en Europe une juste pondération des forces. »

M. de Mohrenheim m'a communiqué une lettre particulière de M. de Giers où les mêmes sentiments et les mêmes idées sont exprimés dans des termes presque identiques.

L'Ambassadeur m'a dit qu'il n'avait pas voulu attendre jusqu'à mercredi pour me donner connaissance de ces déclarations qui, dans les circonstances présentes, ont, m'a-t-il dit, une grande importance; jamais le Gouvernement russe, a-t-il ajouté, n'avait parlé avec autant de netteté. Je suis heureux de constater que l'accord entre les deux pays est maintenant solide « comme du granit ».

Il m'a demandé ce que pensait le Gouvernement français de sa démarche.

Je lui ai dit que nous en appréciions toute l'importance et que nous considérions de notre côté comme indispensable à la sécurité de l'Europe l'entente qui s'est établie entre la France et la Russie. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement russe d'avoir choisi pour nous rappeler la nécessité de cet accord l'occasion des derniers incidents.

RIBOT.

N° 3.

M. DE LABOULAYE, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 18 juillet 1891.

J'ai été reçu très amicalement par M. de Giers que j'ai trouvé souffrant, visiblement contrarié et préoccupé de l'incident de Bethléem dont il a encore à entretenir l'Empereur, n'ayant pas vu Sa Majesté depuis cinq semaines, mais toujours animé des mêmes dispositions dans les lignes de la politique générale. Dans le cours d'une conversation toute intime, nous avons été amenés à parler du renouvellement de la triple alliance et de l'accession indirecte de l'Angleterre, et à nous demander si la

situation nouvelle faite par cet événement à la France et à la Russie ne rendrait pas désirable un pas de plus dans la voie de l'entente. Comme il serait possible que cette question fût reprise par M. de Giers, Votre Excellence jugera sans doute à propos de me faire connaître confidentiellement sa manière de voir et la tournure que j'aurai à donner à l'entretien s'il venait à se produire.

M. de Giers m'ayant dit qu'il n'avait pas fait part de ses impressions à M. de Mohrenheim, je crois que le secret doit être gardé même vis-à-vis de celui-ci.

N° 4.

M. Ribot, Ministre des Affaires Étrangères,
à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 24 juillet 1891.

Particulière.

J'ai entretenu M. le Président de la République et M. de Freycinet des ouvertures qui vous ont été faites par M. de Giers. La dépêche officielle que je vous envoie par l'entremise de votre frère résume nos impressions. Il nous semble qu'après le renouvellement de la triple alliance opéré dans les conditions que vous connaissez, nous devons songer à fortifier les garanties que notre entente avec la Russie nous assure en vue du maintien de la paix et d'un certain équilibre des forces en Europe.

Nous recevrons donc dans l'esprit le plus favorable les propositions qui pourront vous être faites. S'il s'agissait dans la pensée du Gouvernement russe de contracter une alliance dans le but de poursuivre en commun certains résultats politiques déterminés à l'avance, nous aurions naturellement à examiner avec attention les suggestions du Cabinet de Pétersbourg. Cet examen pourrait faire naître des questions plus ou moins délicates. Mais, si je me rends bien compte des dispositions de M. de Giers, l'accord qu'il s'agit de conclure devrait se réduire aux termes les plus simples.

Il nous paraîtrait quant à nous suffisant de convenir d'une part que les deux Gouvernements se concerteront sur toute question qui pourrait mettre en cause le maintien de la paix.

D'autre part, il serait entendu que, si la paix était effectivement menacée par l'initiative d'une des puissances de la triple alliance, la France et la Russie prendraient sans aucun retard les mesures nécessaires pour prévenir toute surprise. En d'autres termes, la France et la Russie se mettraient d'ores et déjà d'accord pour mobiliser simultanément leurs forces, dès qu'un des pays liés par la triple alliance mobiliserait les siennes.

Les conditions de cette mobilisation simultanée pourraient d'ailleurs être l'objet d'une entente à établir entre les états-majors des deux pays.

Nous pensons qu'un arrangement conclu dans ces termes est tout ce que nous pouvons souhaiter dans l'état actuel de l'Europe. Il attesterait tout à la fois nos disposi-

tions pacifiques et la ferme volonté des deux nations amies non seulement de s'entendre, le cas échéant, sur toute question qui viendrait à surgir en Europe, mais encore de se tenir prêtes à repousser toute attaque qui serait tentée contre l'une d'elles.

Les circonstances n'ont jamais été plus favorables à la conclusion d'un pareil accord. Vous verrez, d'après les conversations que vous aurez avec l'Empereur et avec M. de Giers, s'il est possible d'en arrêter la rédaction avant votre départ. Dans ce cas, vous ne manqueriez pas de me demander, en temps utile, des instructions définitives et les pouvoirs qui vous seraient nécessaires.

RIBOT.

N° 5.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE LABOULAYE, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 24 juillet 1891.

Votre télégramme m'a fait connaître que, dès votre première rencontre avec M. de Giers, l'entretien avait porté sur la situation faite à la France et à la Russie par les circonstances qui ont caractérisé le renouvellement de la triple alliance et que vous aviez été conduit à examiner avec votre interlocuteur les conséquences qu'elle paraissait devoir entraîner au point de vue des rapports des deux pays.

Nous ne pouvons que partager les impressions dont vous avez reçu la confidence. Le renouvellement de la triple alliance, dans les conditions où il a eu lieu, devait naturellement amener les deux Gouvernements à envisager l'éventualité d'un rapprochement plus intime en vue de sauvegarder l'équilibre des forces européennes et de prémunir contre toute surprise la paix générale dont cet équilibre demeure, à leurs yeux, la plus sûre garantie.

Nous examinerons donc avec tout l'intérêt qui s'y attache les propositions dont le Gouvernement impérial pourrait nous saisir dans ce sens. Les indications que vous m'avez fournies jusqu'ici ne me permettent pas de préjuger ses vues en ce qui concerne les conditions dans lesquelles devrait s'établir l'accord qui paraît être dans ses vœux comme dans les nôtres. Mais nous ne croyons pas téméraire de prévoir que l'attention du Gouvernement russe se portera tout d'abord sur la nécessité, pour les deux Cabinets, de consacrer l'entente cordiale qui les unit, en déclarant qu'ils se concerteront sur toute question qui pourrait mettre en cause le maintien de la paix en Europe.

On se préoccupera sans doute également à Saint-Pétersbourg de l'hypothèse où la paix serait effectivement menacée par l'initiative de l'une des Puissances liées par la triple alliance, et le Gouvernement impérial pourra juger nécessaire en même temps

d'arrêter par avance, d'accord avec nous, les mesures dont la réalisation de cette éventualité imposerait l'adoption immédiate et simultanée aux deux parties contractantes.

Il semble que ces dispositions seraient de nature à assurer le résultat que les deux Gouvernements ont en vue.

Le compte rendu de votre entretien avec M. de Giers m'a laissé l'impression que l'occasion s'offrirait prochainement au Ministre des Affaires étrangères de reprendre la question avec vous. Les indications qui précèdent vous permettront de le fixer sur la façon dont nous l'envisageons nous-mêmes, et sur les sentiments qui nous animent.

Ribot.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU 24 JUILLET 1891.

PREMIER PROJET D'ARRANGEMENT.

23 juillet 1891.

Fidèles aux principes qui ont le mieux contribué, de tout temps, à garantir le repos et l'indépendance de l'Europe, la France et la Russie se sont trouvées d'accord pour considérer le maintien de la paix, qui fait l'objet de leurs communs et constants efforts, comme étroitement lié au maintien de l'équilibre entre les forces européennes.

Cet équilibre, affecté déjà, on ne saurait le nier, par le pacte qui a réuni en faisceau les Puissances du Centre, si pacifiques que soient leurs intentions, menace d'être sérieusement compromis par les conditions dans lesquelles la triple alliance vient d'être renouvelée.

La prorogation anticipée de ces engagements, qui continuent à être soigneusement tenus secrets, a coïncidé en effet avec certains échanges de vues entre l'Angleterre et l'une des Puissances alliées, dont le caractère n'a pas été nettement défini, mais qui paraissent devoir, dans des cas déterminés, avoir pour conséquence d'assurer à la triple alliance le concours plus ou moins direct de la Grande-Bretagne.

En présence d'une telle situation, l'attachement aux idées de paix et de modération qui, joint à une évidente communauté d'intérêts et à des sympathies traditionnelles, a été la cause déterminante du rapprochement de la France et de la Russie, devait amener les deux pays à envisager en même temps la nécessité de donner à leurs rapports un caractère plus intime et mieux défini.

Il ne peut être indifférent, en effet, que l'on sente à l'heure présente en Europe, chez les nations comprises dans le groupement provoqué par l'Allemagne comme

chez les peuples qui ont tenu à conserver leur liberté d'action, que les deux Puissances qui réunissent, à elles seules, des forces suffisantes pour contrebalancer les moyens dont dispose la politique mystérieuse de la triple alliance, se trouvent définitivement et formellement unies en vue de décourager toute atteinte à la paix générale et à l'équilibre qui, pour elles comme pour tout esprit impartial, en demeure la plus sûre garantie.

Le moment paraît donc venu, pour les deux Gouvernements, de rechercher et d'arrêter les conditions dans lesquelles devra s'établir une entente si conforme aux véritables intérêts de l'Europe comme aux exigences de leur situation respective.

Il leur suffirait, sans doute, pour assurer ce résultat, de convenir des points suivants :

En raison de l'entente cordiale qui existe entre les deux pays,

Les Gouvernements se concerteront sur toutes questions qui pourraient mettre en cause le maintien de la paix en Europe.

Il est d'ailleurs entendu que, si l'une des Puissances de la triple alliance venait à mobiliser ses forces, la France et la Russie, sans avoir besoin de se concerter au préalable, mobiliseraient immédiatement et simultanément les leurs.

N° 6.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 29 juillet 1891.

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de votre lettre particulière sur les rapports des deux pays.

Elle m'a permis de me rendre un compte exact de la portée du langage que vous a tenu M. de Giers. J'ai vu avec satisfaction que le Ministre avait envisagé de lui-même l'éventualité d'un accord prochain entre la France et la Russie. Les instructions que votre frère vous a remises de ma part vous mettent à même d'avoir avec M. de Giers une conversation décisive. Après les confidences qui vous ont été faites, il serait regrettable que vous n'eussiez pas l'occasion de vous assurer des dispositions définitives du Gouvernement russe.

Si le temps manquait pour conclure un arrangement formel, on comprendra sans doute à Pétersbourg comme ici l'intérêt qu'auraient les deux Gouvernements à fixer dès à présent par un échange de vues les lignes générales de leur accord. Télégraphiez-moi votre impression.

Ribot.

N° 7.

M. DE LABOULAYE, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 5 août 1891.

Comme il était convenu, j'ai revu ce matin M. de Giers. Je l'ai trouvé très souffrant; il s'est levé pour me recevoir. Quoique la conversation ait été très courte, par suite de cette circonstance, je suis en mesure d'annoncer à Votre Excellence que l'Empereur Alexandre accepte le principe d'un échange de vues entre les deux Gouvernements. Sa Majesté pense que c'est la sanction naturelle de ce qui vient de se passer pendant le séjour de la division française et qu'il en est ainsi jugé en Europe. M. de Giers rédigera en conséquence un projet de lettre qu'il m'adressera après l'avoir montré à l'Empereur.

Si j'ai bien compris, le désir du Gouvernement russe est de donner un caractère plus général en même temps que plus étendu à notre entente. Il s'agirait d'assurer le maintien de la paix sans spécialiser la paix en *Europe*.

« La paix, m'a dit M. de Giers, peut être troublée en Egypte, en Chine par des calculs qui visent cependant la situation en Europe; je ne parle pas, a-t-il ajouté, de la Turquie, puisqu'elle compte au nombre des puissances européennes. »

De même, le Ministre des Affaires étrangères est d'avis que ce serait trop limiter les services de l'entente que de prévoir seulement le cas où la paix serait menacée par *l'initiative de l'une des Puissances liées par la triple alliance.*

Je m'empresse de communiquer ces premiers renseignements à Votre Excellence en lui demandant de me faire connaître le plus tôt possible son appréciation. Pour me laisser le temps de m'entendre avec M. de Giers, l'Empereur ne m'admettra à présenter mes lettres de rappel que la veille du jour où il se rendra au camp, c'est-à-dire dimanche ou lundi. Il est probable que le courrier russe qui part demain de Pétersbourg mettra le Baron de Mohrenheim au courant de cette négociation qu'il ignore jusqu'à présent.

LABOULAYE.

N° 8.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 6 août 1891.

L'entretien que vous avez eu avec M. de Giers vous a permis de vous assurer que l'Empereur appréciait comme le Ministre des Affaires étrangères les conséquences du renouvellement de la triple alliance. C'est avec une grande satisfaction que nous voyons ainsi confirmées les dispositions qui vous avaient été manifestées par M. de Giers.

Nous sommes prêts à examiner avec le Gouvernement Impérial les moyens de faire face à toutes les éventualités qui pourraient porter atteinte à l'équilibre des forces et des intérêts qui constitue la meilleure garantie du maintien de la paix.

J'ai la confiance que le projet de lettre où M. de Giers se propose de résumer les vues du Gouvernement russe nous permettra de préciser les conditions d'une entente que nous pouvons considérer comme arrêtée en principe entre les deux pays.

Veuillez me faire savoir par le télégraphe quel jour nous parviendra cette communication de M. de Giers.

Ribot.

N° 9.

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 6 août 1891.

Je viens d'avoir une nouvelle conversation avec M. de Giers. Il est convenu qu'il m'adressera une lettre dans laquelle, après avoir rappelé nos entretiens, il formulera une sorte de déclaration à laquelle nous aurons à répondre. M. de Giers désire m'adresser cette lettre avant mon départ; il l'antidatera, m'a-t-il dit, si cela est nécessaire pour que j'aie la possibilité de lui en accuser réception. Dans cet accusé de réception, je dirai simplement que je vous communiquerai la lettre et que je suis autorisé à annoncer une prochaine réponse de Votre Excellence. En causant, nous sommes peu à peu tombés d'accord sur un texte ainsi conçu : « Afin de définir et de

conserver l'entente cordiale qui les unit et désireux de contribuer d'un commun accord au maintien de la paix qui forme l'objet de leurs vœux les plus sincères, les deux Cabinets déclarent qu'ils se concerteront sur toute question de nature à mettre la paix générale en cause.

« Pour le cas où cette paix serait effectivement en danger et spécialement pour celui où l'une des deux parties serait menacée d'une agression, les deux parties aviseront, si elles le jugent nécessaire, au moyen de convenir d'avance des mesures dont la réalisation de cette éventualité imposerait l'adoption immédiate et simultanée aux deux Gouvernements. »

C'est ce texte qui sera soumis samedi ou dimanche à l'Empereur; si vous voyez quelque modification utile à y introduire, je vous serai reconnaissant de me mettre le plus tôt possible en mesure d'en informer le Ministre des Affaires étrangères.

LABOULAYE.

N° 10.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE FREYCINET, Président du Conseil, Ministre de la Guerre.

Paris, le 6 août 1891.

PARTICULIÈRE.

Je vous ai donné connaissance avant votre départ des instructions que j'avais envoyées à M. de Laboulaye. Celui-ci a revu M. de Giers. L'Empereur considère que l'heure est venue pour les deux Gouvernements d'échanger des vues sinon des signatures. Il pense que c'est la sanction naturelle de ce qui vient de se passer pendant le séjour de la division française et qu'on en juge ainsi en Europe. M. de Giers a annoncé à M. de Laboulaye qu'il rédigerait un projet de lettre et qu'il le lui adresserait après l'avoir montré à l'Empereur.

M. de Laboulaye a gardé l'impression qu'on désirerait à Pétersbourg donner à notre entente un caractère général. Il s'agirait d'assurer le maintien de la paix sans se référer exclusivement aux complications qui peuvent se produire en Europe par le fait d'une des Puissances de la triple alliance.

La Russie est évidemment préoccupée de s'assurer éventuellement notre concours même contre l'Angleterre qu'on affecte de considérer comme d'ores et déjà liée à la triple alliance.

La paix, a dit M. de Giers, peut être troublée en Égypte par des calculs qui visent cependant la situation en Europe. Ce mot caractérise bien l'état d'esprit où on est à Pétersbourg et le désir qu'on éprouve de ne pas voir le Sultan se réconcilier trop vite avec l'Angleterre sur la question d'Égypte.

C'est l'écueil que nous avons prévu ; nous n'en devons pas moins nous prêter à

l'examen des vues du Gouvernement russe avec l'espoir d'arriver à une entente sur laquelle le pays compte et que l'Europe attend.

J'ai répondu que nous attendions la communication de M. de Giers et que nous étions prêts.

RIBOT.

N° 11.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE LABOULAYE, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 7 août 1891.

Le projet de déclaration que vous m'avez communiqué se rapproche trop sensiblement des idées qui ont toujours été les nôtres pour que nous ne le considérions pas comme satisfaisant.

Voici les seules modifications de forme qu'il nous paraîtrait utile d'y introduire:

« Afin de définir et de *consacrer* (au lieu de conserver), etc. »;

« Les deux Gouvernements (au lieu de les deux cabinets) déclarent, etc. »;

« Pour le cas où cette paix serait effectivement en danger et spécialement pour celui où l'une des parties serait menacée d'une agression, les deux parties *conviennent de s'entendre sur les mesures* dont la réalisation de cette éventualité, etc. ».

J'appelle particulièrement votre attention sur le dernier paragraphe. Il me semble que cette rédaction répondrait mieux à l'objet que les deux Gouvernements se proposent, en constatant qu'ils sont d'accord dès à présent pour rechercher les moyens de combiner leur action en vue de repousser toute agression.

Sous réserve de ces légères modifications qui ne soulèveront sans doute aucune difficulté, vous êtes autorisé à accuser réception dans les termes que vous indiquez.

RIBOT.

N° 12.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE FREYCINET, Président du Conseil, Ministre de la Guerre.

Paris, le 7 août 1891.

M. de Laboulaye m'a adressé ce matin un télégramme dont je m'empresse de vous envoyer copie, ainsi que de la réponse que j'y ai faite.

Je m'attendais, d'après le télégramme d'hier, à un projet de rédaction s'inspirant plus ou moins des vues indiquées dans la conversation du Général Obroutcheff avec le Général de Boisdeffre.

Telle quelle la déclaration qu'on nous propose se rapproche tout à fait de ce que nous-mêmes avions considéré comme désirable et suffisant.

Le Président de la République, à qui j'ai communiqué les télégrammes de M. de Laboulaye, donne son approbation au projet d'entente et souhaite vivement de le voir aboutir.

J'espère que dans les termes où il se présente vous ne verrez pas d'objection à ce que nous transformions le plus rapidement possible ce projet en une réalité.

L'opinion du pays l'a ratifié par avance et je ne crois pas qu'elle se trompe en voyant dans l'accord qui vient de se faire un acte d'une longue portée et dont les conséquences peuvent être considérables.

RIBOT.

N° 13.

M. DE LABOULAYE, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 8 août 1891.

M. de Giers admet la substitution de l'expression « les deux Gouvernements » à celle des « deux Cabinets ». Il fait plus de difficultés pour la formule « les deux parties conviennent de s'entendre sur les mesures »; celle-ci lui semblant avoir une portée plus grande que celle de la rédaction qu'il avait adoptée; ce sera l'Empereur qui décidera. Je ne pourrai pas avoir la réponse avant lundi. Quant à l'expression « consacrer », elle existait dans le texte; c'est par une erreur de copie que mon télégramme avait contenu le mot « conserver ».

LABOULAYE.

N° 14.

M. DE LABOULAYE, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 9 août 1891.

M. de Giers, toujours souffrant, m'a prié de passer chez lui ce soir pour me mettre au courant de sa conversation avec l'Empereur. Sa Majesté est d'accord sur

le fond des choses, mais trouve dans la procédure, à laquelle nous nous sommes arrêtés, deux inconvénients: le premier, c'est que l'Ambassadeur de Russie à Paris serait tenu en dehors de la négociation; le second, que mon départ ne me permet pas de suivre l'affaire jusqu'à son entière conclusion. Dans ces conditions, l'Empereur pense que le mieux est d'appeler à Pétersbourg le baron de Mohrenheim et de lui remettre une lettre dont il laisserait copie à Votre Excellence après en avoir causé avec Elle, lettre à laquelle Votre Excellence aurait de son côté à répondre par l'intermédiaire de M. le Comte de Montebello. L'Empereur, m'a dit M. de Giers, vous parlera de tout cela demain; j'ai voulu seulement vous prévenir des intentions de Sa Majesté. Il a ajouté qu'il venait de télégraphier à Paris pour savoir où se trouve le baron de Mohrenheim et l'appeler à Pétersbourg.

Après l'audience qui demain met fin à ma mission, je ferai connaître à Votre Excellence par le télégraphe le résumé de ma conversation avec l'Empereur.

Je ne reverrai plus M. de Giers qui va se reposer à la campagne, d'où il ne reviendra qu'au moment du départ de la Cour pour le Danemarck, c'est-à-dire le 20 de ce mois.

LABOULAYE.

N° 15.

M. DE LABOULAYE, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 10 août 1891.

Je rentre de mon audience de congé; l'Empereur, qui m'a gardé une demi-heure, m'a répété ce que m'avait déjà dit M. de Giers. Le principe d'une entente avec la France est arrêté, mais la forme à donner à cette entente est à examiner.

« Il ne faut rien précipiter, m'a dit Sa Majesté, ce n'est pas par le télégraphe qu'on peut préciser les termes d'un accord, agir ainsi serait très dangereux. Le Baron de Mohrenheim, qui doit être consulté, viendra à Péterbourg et je pense qu'au mois d'octobre ou de novembre nous verrons plus clair dans la situation. » Sa Majesté pense que l'Angleterre, « qui ne peut pas se brouiller avec la France », regrette déjà la participation qu'elle a prise au renouvellement de la triple alliance; c'est ainsi que l'Empereur interprète l'appel de notre escadre à Portsmouth.

Mon impression est que M. de Giers, un peu troublé par la précision que nous voulions donner au second paragraphe de l'échange de vues, a fait ressortir aux yeux de l'Empereur la portée des termes que nous proposions, et que Sa Majesté, qui

n'aime pas s'engager à la légère, a préféré prendre le temps de réfléchir et de s'entourer de plus de lumière, mais je persiste à croire que l'accord se fera d'ici à quelques mois en termes plus ou moins accentués suivant les circonstances.

N'ayant plus à voir ni l'Empereur ni M. de Giers auprès duquel du reste ma parole n'aurait plus d'autorité, je me propose de partir jeudi prochain pour me rendre en Suisse par Moscou, Kieff et Vienne.

LABOULAYE.

N° 16.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères, à M. CARNOT, Président de la République.

Paris, le 11 août 1891.

La négociation subit un temps d'arrêt. Dès avant-hier, M. de Giers avait prévenu M. de Laboulaye que l'Empereur voulait appeler à Pétersbourg M. de Mohrenheim pour avoir son avis et le charger d'instructions particulières. En recevant hier les lettres de rappel de notre Ambassadeur, l'Empereur lui a dit que le « principe d'une entente avec la France était arrêté » mais que « la forme à donner à cette entente était à examiner ». Il ne faut rien précipiter, a-t-il ajouté. « Le baron de Mohrenheim viendra à Pétersbourg et au mois d'octobre nous verrons plus clair dans la situation ».

M. de Laboulaye a l'impression que M. de Giers, un peu troublé par la précision que nous voulions donner au second paragraphe de la déclaration, avait fait ressortir aux yeux de l'Empereur la portée des termes que nous proposions et que l'Empereur aurait préféré prendre le temps de réfléchir.

M. de Laboulaye est d'ailleurs convaincu que l'accord se fera en termes plus ou moins accentués suivant les circonstances.

Je considère comme très plausible l'explication de M. de Laboulaye. Il était visible par la rédaction entortillée du deuxième paragraphe que M. de Giers avait fait tout son possible pour ne prendre aucun engagement ferme en ce qui concerne le projet de convention militaire. M. de Freycinet attache naturellement la plus grande importance à ce que, dès maintenant et avant toute complication, les deux états-majors se mettent d'accord sur les conditions dans lesquelles nous pourrions combiner notre action avec celle de la Russie. Il craint qu'en cas de guerre la Russie nous laisse aux prises avec l'Allemagne et l'Italie et porte elle-même tout son effort contre l'Autriche. Aussi tout en acceptant la rédaction que j'avais suggérée, M. de Freycinet n'y voyait-il qu'un point de départ pour une autre négociation.

Il est probable aussi que l'Empereur aura craint au dernier moment l'effet que pouvait produire la nouvelle d'un arrangement conclu entre les deux pays. On n'est pas sans se préoccuper à Pétersbourg du branle donné aux imaginations. L'Empereur tient à ce que l'Allemagne ne puisse se croire directement menacée. M. de Mohrenheim m'a montré hier une lettre particulière de M. de Giers où ce sentiment est nettement exprimé. Il n'est pas surprenant que dans ces conditions l'Empereur ait voulu laisser le mouvement des esprits s'apaiser et s'assurer par les conversations qu'il aura avec M. de Mohrenheim que le parti de la revanche immédiate n'est pas en situation de nous entraîner dans une aventure.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'attendre sans impatience et travailler discrètement comme nous l'avons fait depuis plusieurs mois.

RIBOT.

N° 17.

M. DE MOHRENHEIM, Ambassadeur de Russie à Paris, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 15/27 août 1891.

Durant mon récent séjour à Saint-Pétersbourg, où j'ai été mandé d'ordre de mon Auguste Souverain, il a plu à l'Empereur de me munir d'instructions spéciales, consignées dans la lettre ci-jointe en copie que m'a adressée Son Excellence M. de Giers, Ministre des Affaires étrangères, et dont Sa Majesté a daigné me prescrire de donner communication au Gouvernement de la République.

En exécution de cet ordre suprême, je me fais un devoir empressé de porter cette pièce à la connaissance de Votre Excellence, dans le ferme espoir que son contenu, préalablement concerté et formulé d'un commun accord entre nos deux Cabinets, rencontrera le plein suffrage du Gouvernement français, et que vous voudrez bien, Monsieur le Ministre, conformément au vœu exprimé par M. de Giers, m'honorer d'une réponse témoignant du parfait accord heureusement établi désormais entre nos deux Gouvernements.

Les développements ultérieurs dont les deux points ainsi convenus sont non seulement susceptibles, mais qui en formeront le complément nécessaire, pourront faire l'objet de pourparlers confidentiels et intimes à tel moment jugé opportun par l'un ou l'autre Cabinet, où ils estimeront pouvoir y procéder en temps utile.

Me tenant, à cet effet, à l'entière disposition de Votre Excellence, je suis heureux

de pouvoir me prévaloir d'une occasion pareille pour la prier de vouloir bien agréer l'hommage renouvelé de ma plus haute considération et de mon plus inaltérable dévouement.

MOHRENHEIM.

ANNEXE.

Lettre de M. DE GIERS, Ministre des Affaires étrangères de Russie, à M. DE MOHRENHEIM, Ambassadeur de Russie à Paris.

Pétersbourg, le 9/21 août 1891.

La situation créée en Europe par le renouvellement manifeste de la triple alliance et l'adhésion plus ou moins probable de la Grande-Bretagne aux visées politiques que cette alliance poursuit, a motivé, lors du récent séjour ici de M. de Laboulaye, entre l'ancien Ambassadeur de France et moi, un échange d'idées tendant à définir l'attitude qui, dans les conjonctures actuelles et en présence de certaines éventualités, pourrait le mieux convenir à nos Gouvernements respectifs, lesquels, restés en dehors de toute ligue, n'en sont pas moins sincèrement désireux d'entourer le maintien de la paix des garanties les plus efficaces.

C'est ainsi que nous avons été amenés à formuler les deux points ci-dessous :

1° Afin de définir et de consacrer l'entente cordiale qui les unit et désireux de contribuer d'un commun accord au maintien de la paix qui forme l'objet de leurs vœux les plus sincères, les deux Gouvernements déclarent qu'ils se concerteront sur toute question de nature à mettre la paix générale en cause ;

2° Pour le cas où cette paix serait effectivement en danger et spécialement pour celui où l'une des deux parties serait menacée d'une agression, les deux parties conviennent de s'entendre sur les mesures dont la réalisation de cette éventualité imposerait l'adoption immédiate et simultanée aux deux Gouvernements.

Ayant soumis à l'Empereur le fait de cet échange d'idées ainsi que le texte des conclusions qui en étaient résultées, j'ai l'honneur de vous informer aujourd'hui que Sa Majesté a daigné approuver entièrement ces principes d'entente et verrait avec faveur leur adoption par les deux Gouvernements.

En vous faisant part de ces dispositions Souveraines, je vous prie de vouloir bien les porter à la connaissance du Gouvernement français et de me communiquer les résolutions auxquelles, pour sa part, il pourrait s'arrêter.

GIERS.

N° 18.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie à Paris.

Paris, le 27 août 1891.

Vous avez bien voulu, d'ordre de votre Gouvernement, me communiquer le texte de la lettre du Ministre des Affaires étrangères de l'Empire, où sont consignées les instructions spéciales dont l'Empereur Alexandre a décidé de vous munir, à la suite du dernier échange d'idées auquel la situation générale de l'Europe a donné lieu entre M. de Giers et l'Ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg.

Votre Excellence était chargée d'exprimer en même temps l'espoir que le contenu de cette pièce, préalablement concerté et formulé d'un commun accord entre les deux Cabinets, rencontrerait le plein suffrage du Gouvernement français.

Je m'empresse de remercier Votre Excellence de cette communication.

Le Gouvernement de la République ne pouvait qu'envisager comme le Gouvernement Impérial la situation créée en Europe par les conditions dans lesquelles s'est produit le renouvellement de la triple alliance et il estime avec lui que le moment est venu de définir l'attitude qui, dans les conjonctures actuelles et en présence de certaines éventualités, pourrait le mieux convenir aux deux Gouvernements, également désireux d'assurer au maintien de la paix les garanties qui résultent de l'équilibre entre les forces européennes.

Je suis heureux en conséquence de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement de la République donne son entière adhésion aux deux points qui font l'objet de la communication de M. de Giers et qui sont ainsi formulés :

1°. . . . . (1).

2°. . . . . (1).

Je me tiens d'ailleurs à votre disposition pour examiner toutes les questions qui, dans l'état actuel de la politique générale, s'imposent plus particulièrement à l'attention des deux Gouvernements.

D'autre part, le Gouvernement impérial se rendra compte sans doute comme nous de l'intérêt qu'il y aurait à confier à des délégués spéciaux, qui seraient désignés le plus tôt possible, l'étude pratique des mesures destinées à parer aux éventualités prévues par le second point de l'accord.

En vous priant de porter à la connaissance du Gouvernement de Sa Majesté la

(1) Voir l'annexe du n° 17.

réponse du Gouvernement français, je tiens à marquer combien il m'a été précieux de pouvoir concourir, en ce qui me concerne, à la consécration d'une entente qui a été constamment l'objet de nos communs efforts.

RIBOT.

N° 19.

M. DE MOHRENHEIN, Ambassadeur de Russie à Paris,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Salies-de-Béarn, le 21 septembre 1891.

Je ne saurais remettre à mon retour à Paris l'agréable devoir de faire confidentiellement part à Votre Excellence du contenu d'une lettre *très secrète et strictement personnelle* que je viens de recevoir ici aujourd'hui même de Son Excellence M. de Giers, en date de Saint-Pétersbourg, le 4/16 septembre courant.

Sa Majesté l'Empereur a été très satisfait de l'expédition très secrète que j'ai été dans le cas de dater de Paris, en date du 15/27 août dernier, à la suite des entretiens que je venais d'avoir avec Votre Excellence et avec Monsieur le Président du Conseil. Sa Majesté trouve que, pour le moment, les bases d'entente formulées et consacrées entre nos deux Gouvernements répondent aux besoins de la situation actuelle, et se réserve de procéder elle-même à l'étude préalable et approfondie de l'importante question militaire après son retour en Russie, conjointement avec ses Ministres de la Guerre et des Affaires étrangères. S. M. l'Empereur continue, comme jusqu'ici, à tenir à ce que le *secret le plus absolu* soit observé sur toute cette affaire.

Les choses demeurent donc telles que nous en étions convenus dans notre dernière entrevue, c'est-à-dire destinées à être reprises après le retour de l'Empereur et de M. de Giers à Saint-Pétersbourg, lequel coïncidera probablement avec l'arrivée du nouvel Ambassadeur de France.

J'ai pensé que Votre Excellence me saurait gré de l'initier un moment plus tôt à la pensée intime de mon Auguste Souverain, et je saisis cette occasion pour la prier d'agréer les assurances réitérées de ma haute considération et de mon profond dévouement.

MOHRENHEIM.

N° 20.

NOTE DE M. RIBOT.

RÉSUMÉ de sa première conversation avec M. de Giers.

20 novembre 1891.

Première visite de M. de Giers. Notre conversation a été courte.

Il m'a dit que sa santé, si mauvaise qu'elle fût au mois d'août, ne l'a pas empêché de participer à un acte important dont il constate partout les effets profonds et durables. Il a expliqué franchement au Roi d'Italie que le renouvellement de la triple alliance avait rendu nécessaire ce rapprochement ou plutôt cette consécration d'une entente qui de fait existait déjà entre les deux pays.

Je lui ai parlé du mécontentement que l'Empereur d'Allemagne en avait ressenti. Il m'a répondu que l'Allemagne regrettait de n'avoir pas profité de l'occasion qui s'offrait à elle d'attaquer la France en 1887. Mais elle ne bougera pas. C'est la conviction du Tsar et c'est pourquoi il croit que, pour le moment, les bases d'entente posées au mois d'août sont suffisantes, tout en étant prêt à examiner ce qu'il y aurait à y faire pour les compléter au besoin.

L'impression de M. de Giers sur M. de Rudini est très bonne. C'est un galant homme.

M. de Giers dit que le Tsar a été très frappé du soin qu'a mis le Gouvernement français à éviter les exagérations après Cronstadt, à faire une politique de réalités et non d'apparences. Du reste la politique de la France est d'une correction à laquelle le monde entier doit rendre hommage.

N° 21.

NOTE DE M. RIBOT.

RÉSUMÉ de sa deuxième conversation avec M. de Giers.

21 novembre 1891.

Deuxième conversation avec M. de Giers qui a duré une heure et demie.

Nous avons d'abord envisagé l'attitude à prendre à Constantinople et vis-à-vis de la Bulgarie. J'ai insisté sur les avantages que nous pouvions tirer d'une politique suivie et parfaitement liée, dans nos rapports avec le Sultan.

M. de Giers a expliqué que la politique de la Russie en Orient ne visait que le maintien du *statu quo*. On se figure, m'a-t-il dit, que nous convoitons Constantinople. Nous pensons au contraire que rien ne serait plus fâcheux pour la Russie que de déplacer son centre de gravité. Que deviendraient nos provinces du Nord et Saint-Pétersbourg ? Nous désirons que les Turcs restent préposés à la garde des détroits. Si les Autrichiens ou les Grècs devaient s'installer à Constantinople, ce serait autre chose. Nous ne demandons pas plus que ce qui nous a été concédé par le Sultan pour le passage de nos transports. Notre situation est devenue plus forte depuis qu'on nous sait décidés à marcher d'accord.

J'ai indiqué ce que je savais de l'état d'esprit du Sultan. de l'effet qu'on produirait sur lui, si on travaillait à le convaincre tout à la fois que nous ne voulons pas toucher à son Empire et que nous pourrions lui faire beaucoup de mal si lui-même n'avait pas confiance en nous.

M. de Giers m'a dit que, dès son retour à Saint-Pétersbourg, il enverrait des instructions à M. de Nélidoff. Celui-ci devra faire entendre au Sultan que l'entente franco-russe n'est pas dirigée contre lui, qu'il peut au contraire y trouver la meilleure garantie de sécurité, mais qu'il ne doit compter sur nous que s'il nous aide à déjouer les manœuvres de la triple alliance.

Nous avons abordé incidemment la question des Lieux-Saints et dit quelques mots de l'incident de Bethléem. M. de Giers ne doute pas de nos intentions. Il invitera M. de Nélidoff à s'entendre avec M. Cambon pour prévenir autant que possible les incidents et maintenir loyalement le *statu quo*.

En Egypte, nous ne pouvons avoir que la même politique. Les intérêts russes n'y sont pas considérables, mais ils sont identiques à ceux de la France. Nous devons maintenir les capitulations. Le dernier succès obtenu par la France à propos des règlements de police n'est pas sans importance.

Du côté de la Chine, notre politique doit être prudente. Les missionnaires peuvent nous créer de graves embarras. Il faudrait obtenir d'eux qu'ils ne s'éloignent pas trop des côtes. Comment les protéger à l'intérieur du pays ? L'essentiel est de persuader aux Chinois que tous les pays d'Europe sont d'accord. Mais une action commune offrirait les plus graves difficultés.

Abordant la politique générale, M. de Giers est revenu sur ce qu'il m'avait dit hier de l'impression profonde causée par le rapprochement de la France et de la Russie. La situation est changée. Il n'est plus question de l'hégémonie de l'Allemagne. Le mot de Caprivi est vrai ; l'équilibre est rétabli en Europe.

M. de Giers ne croit pas que la triple alliance veuille risquer une guerre. L'Empereur d'Allemagne, l'Empereur d'Autriche et le Roi d'Italie s'en défendent et ils sont sincères.

Le Roi d'Italie a fait à cet égard les déclarations les plus explicites. Il s'est loué de Rudini.

Il a parlé avec insistance, comme s'il en était préoccupé, de la nécessité de maintenir le *statu quo* dans la Méditerranée. J'ai expliqué à M. de Giers ce qui s'est passé l'an dernier à propos de la Tripolitaine et je lui ai montré que la France était la nation la plus intéressée au maintien du *statu quo*.

Nous sommes arrivés à parler de notre arrangement du 27 août et des moyens de lui donner toute sa valeur pratique. M. de Freycinet, arrivé pendant le cours de la visite, a pris part à notre entretien sur ce sujet.

M. de Giers a tenu à nous rappeler la part qu'il avait prise à l'arrangement. L'initiative serait venue de lui et non de l'Empereur. Dans ses conversations avec M. de Laboulaye en Finlande il serait arrivé à l'idée de préciser les termes d'un accord.

Cet accord a une portée positive qui va au delà de celle d'une simple déclaration.

Le changement de rédaction du deuxième point de l'arrangement a paru très important à M. de Giers et à l'Empereur en ce qu'il implique nettement l'obligation actuelle des deux pays de se soutenir mutuellement en cas d'agression contre l'un d'eux. L'Empereur a voulu réfléchir avant d'accepter cette rédaction. Il ne s'engage que difficilement, parce qu'il tient à exécuter fidèlement ses promesses.

M. de Freycinet a expliqué la nécessité de convenir d'avance, en pleine paix, des mesures que pouvait nous imposer une brusque déclaration de guerre.

Quoique la triple alliance paraisse défensive, M. de Giers est convenu que la guerre pouvait éclater par surprise et qu'il serait sage de ne pas se laisser saisir au dépourvu.

Il a indiqué discrètement la difficulté d'entrer dans trop de détails et s'est retranché derrière son incompétence personnelle et la volonté de l'Empereur de traiter directement avec le Ministre de la Guerre et avec lui-même (M. de Giers) l'affaire de la convention militaire. Mais il a admis comme possible et même désirable un arrangement qui préciserait :

1° (Ce qui est déjà acquis) L'obligation des deux pays de se soutenir de toutes leurs forces en cas d'agression ;

2° L'obligation de procéder à la mobilisation de leurs armées, si l'Allemagne ou l'Autriche mobilisaient même en l'absence d'une déclaration de guerre ;

3° Les dispositions à prendre pour assurer à l'effort militaire des deux pays son maximum d'efficacité.

M. de Giers nous a dit qu'il était heureux de s'être bien pénétré de nos pensées, qu'il en rendrait compte à l'Empereur dès son retour. M. de Montebello sera mis au courant de notre entretien et chargé de le poursuivre à Saint-Pétersbourg. Un militaire pourra lui être adjoint ultérieurement s'il est nécessaire.

La pensée de M. de Giers est qu'on peut retarder la guerre, mais il paraît ne pas croire qu'on puisse y échapper un jour ou l'autre. C'est en ce sens qu'il a parlé à l'Empereur. Pour le moment il s'applique à maintenir avec l'Allemagne des rapports tolérables. L'Empereur n'a pas voulu s'arrêter à Berlin parce qu'il lui est impossible de prendre « un visage composé ». Il était trop irrité contre l'Allemagne pour pouvoir faire des politesses à l'Empereur. Il a préféré ne pas laisser d'équivoque sur ses dispositions.

Nous avons dit quelques mots de la politique intérieure. J'ai dit à M. de Giers que les oscillations de la politique n'avaient pas, ne pouvaient pas avoir chez nous une grande amplitude. Qu'on prenne les cabinets depuis vingt ans; ils ont, plus ou moins,

pratiqué une politique plutôt conservatrice que radicale et, en tout cas, essentiellement pacifique.

M. de Giers a exprimé le vœu qu'on se rapprochât le plus possible des idées de M. Thiers sur « la République conservatrice ».

Le Ministre russe m'a vivement félicité de mon dernier discours, qu'il a trouvé, habile et digne. Il a ajouté que, dès mon arrivée au Ministère, il avait été frappé de la franchise et de la décision que je mettais dans les affaires. « Cela nous a mis immédiatement en confiance et vous voyez ce qui en est résulté pour le bien des deux pays. »

N° 22.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de la République à Constantinople.

Paris, le 6 décembre 1891.

Je vous ai télégraphié que nous avions été satisfaits de nos entretiens avec M. de Giers, et particulièrement des assurances qu'il nous a données en ce qui concerne la politique russe en Orient. Il est nécessaire que j'entre avec vous, sur ce sujet, dans quelques détails.

J'ai abordé la question en disant à M. de Giers que nulle part plus qu'à Constantinople l'accord de la France et de la Russie n'était susceptible d'avoir d'importants effets. C'est là que notre action commune peut s'exercer avec des résultats presque immédiats, si nous réussissons à convaincre le Sultan que nous sommes bien d'accord et que notre entente n'est pas une menace pour l'Empire ottoman. J'ai fait allusion aux préoccupations du Sultan et j'ai indiqué tout le parti que nous pourrions tirer de son état d'esprit.

M. de Giers m'a alors déclaré très nettement que l'Empereur de Russie était parfaitement décidé à ne rien entreprendre contre le Sultan. Nous n'avons aucun intérêt, m'a-t-il dit, à nous établir à Constantinople. Tant que les Turcs s'y maintiendront, nous n'aurons aucune ambition de ce côté. Ce serait pour l'Empire russe une grande aventure que de s'installer sur le Bosphore. Que deviendrait Saint-Pétersbourg ? Le mieux est que les Turcs continuent de garder le Bosphore. Ah ! si d'autres, soit les Autrichiens, soit les Grecs, voulaient prendre leur place, ce serait autre chose,... mais tenez pour certain que nous ne visons pas à Constantinople.

Quant à la liberté des détroits, nous sommes satisfaits de l'arrangement intervenu il y a quelques mois, nous ne demandons pas plus que ce qui nous a été reconnu, c'est-à-dire la faculté de faire passer les transports dans les conditions que vous savez....

Cette double déclaration a été faite avec un accent de sincérité évidente. Elle a d'ailleurs été reprise, quelques instants après, devant M. de Freycinet qui n'assistait pas au début de l'entretien.

J'ai constaté naturellement tout ce qu'il y avait de satisfaisant à notre point de vue dans les paroles de M. de Giers et j'ai ajouté que, puisque ni la Russie ni la France n'avaient aucune intention de modifier le *statu quo* en Orient, elles avaient tout intérêt à faire sentir au Sultan qu'il n'avait rien à craindre de leur accord, que même il pourrait y trouver une véritable sécurité pour son indépendance, à condition toutefois de nous témoigner de la confiance.... Il serait très important que les Ambassadeurs de Russie et de France à Constantinople reçussent des instructions qui leur permissent de tenir au Sultan un langage identique et de le rassurer, tout en lui laissant entendre que l'attitude de nos deux Gouvernements pourrait se modifier suivant les dispositions que nous trouverions chez le Sultan et le degré de confiance qu'il nous témoignerait par ses actes.

M. de Giers est entré pleinement dans les vues que je viens d'indiquer. Il a résumé la politique à suivre à Constantinople en disant que nous devions amener le Sultan à comprendre que nous ne voulons pas, mais que nous pourrions lui faire beaucoup de mal. Dès mon retour à Pétersbourg, a-t-il ajouté, je demanderai à l'Empereur l'autorisation d'envoyer à M. de Nélidoff des instructions dans ce sens. Bien entendu, il faudra procéder avec discrétion et avec tact, laisser deviner autant qu'on en dira; les Orientaux comprennent souvent mieux ce qu'on ne dit pas trop clairement.

J'ai répondu que, de mon côté, je vous mettrais au courant de notre conversation et que vous tiendriez au Sultan le même langage que M. de Nélidoff.

Nous avons parlé de la nécessité d'une parfaite entente entre les Ambassadeurs des deux pays sur toutes les questions et particulièrement sur la question des Lieux-Saints, qui a failli plus d'une fois amener des incidents d'une certaine gravité.

Je pensais que M. de Giers me dirait quelques mots de l'affaire de Bethléem, de l'attitude prise par M. de Montebello.

Il s'en est abstenu et s'est borné à exprimer le désir qu'à l'avenir les Ambassadeurs commmuniquassent entre eux, de manière à éviter les malentendus. « Nous voulons le *statu quo* comme vous. »

Le *statu quo*, loyalement entendu et pratiqué de part et d'autre, ai-je répondu, est le seul moyen de prévenir les conflits. Il faut toutefois compter avec le zèle trop ardent des communautés religieuses qui cherchent toujours à entraîner leurs Gouvernements.

Nous veillerons, m'a répondu M. de Giers, à modérer ces ardeurs souvent excessives. Nous ne voulons pas d'incident et vous n'en voulez pas davantage. Toutes ces petites difficultés se règleront, je l'espère, facilement.

Nous avons parlé de la Bulgarie. M. de Giers a résumé son opinion en disant que de ce côté nous n'avions pas à craindre de prochaines complications.

En ce qui concerne l'Égypte, M. de Giers m'a dit que la Russie n'avait là que des intérêts secondaires par rapport aux nôtres, qu'elle nous approuvait de défendre énergiquement les capitulations et de rappeler à l'Angleterre ses engagements, et

qu'elle nous aiderait, le cas échéant, de son concours moral en nous laissant toutefois le principal rôle qui nous revient de droit.

Vous ne serez pas surpris de ces paroles de M. de Giers; elles sont bien conformes à l'attitude que la Russie a toujours observée dans la question d'Égypte. Nous pouvons assurément compter sur un appui moral toutes les fois que nous serons en conflit avec l'Angleterre ou avec le Gouvernement égyptien sur la question des capitulations. Mais ce concours irait-il jusqu'à une véritable coopération si nous accentuions notre politique de façon à être obligés un jour à une action qui ne serait pas seulement diplomatique? La Russie nous déclare par avance qu'elle n'a pas en Egypte des intérêts de premier ordre et que par conséquent elle n'est pas disposée à sortir des limites d'une action prudente qui ne l'expose pas à des complications.

Vous trouverez, mon cher Ami, dans le résumé que je viens de faire des entretiens qui ont eu lieu entre M. de Giers, M. de Freycinet et moi, les instructions qui en ressortent d'elles-mêmes pour la conduite que vous aurez à tenir.

Je n'ai pas besoin de vous indiquer l'avantage qu'il y a pour nous à ce que vous marchiez d'accord avec M. de Nélidoff et à ce que vous fassiez comprendre que cet accord est volontaire. Vous saurez avec votre habileté et votre tact, et grâce à l'excellente position que vous avez déjà prise, tirer parti, vis-à-vis du Sultan, des déclarations que M. de Giers m'a faites relativement à la politique de la Russie en Orient, politique toute de calme et de désintéressement quant à présent et pour une période que la sagesse du Sultan peut contribuer à rendre assez longue pour écarter toute menace prochaine et même toutes préoccupations actuelles.

Enfin, dans la question d'Égypte, vous ne manquerez pas de tenir compte de l'état d'esprit du Gouvernement russe, pour mesurer l'action que nous pouvons exercer sans nous engager au delà de ce qui serait prudent et de ce qui est nécessaire : ne pas décourager le Sultan, l'entretenir au contraire dans la pensée qu'il ne doit pas laisser échapper une occasion d'affirmer sa suzeraineté et de rappeler à l'Angleterre ses engagements, lui faire comprendre qu'il ne peut compter, en cette affaire plus qu'en toute autre, que sur la France et sur la Russie, lui inspirer confiance et l'obliger à faire preuve d'un peu plus de courage; mais ne pas nous laisser trop découvrir ni acculer à une situation qui nous obligerait à un effort dans lequel nous serions peut-être isolés.

Je m'en rapporte à vous pour donner à notre politique toute la fermeté dont elle a quelquefois manqué et en même temps pour savoir exactement discerner ce que vous permettront les circonstances et jusqu'à quel point vous pourrez pousser la hardiesse sans manquer de prudence.

RIBOT.

P. S. — M. de Montebello me télégraphie ce matin de Pétersbourg qu'il a vu M. de Giers. Celui-ci a eu avec le Tsar un long entretien dans lequel il a exposé dans tous leurs détails les conversations qu'il a eues avec nous. L'Empereur en a été très satisfait. Le Ministre des Affaires Étrangères entretiendra bientôt notre Ambassadeur des suites à donner à un accord dont il a pu constater les heureux effets. Il profitera de la présence à Pétersbourg de M. de Nélidoff pour régler d'accord avec lui une dépêche d'instructions détaillées sur la politique du Gouvernement impérial en

Orient. Il a promis d'en donner connaissance à notre Ambassadeur en lui faisant comprendre que ces instructions seraient conformes aux assurances qu'il m'a données et qui sont de nature à rassurer entièrement le Sultan.

RIBOT.

N° 23.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires Étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 11 décembre 1891.

PARTICULIÈRE.

C'est sous une forme privée et confidentielle que je vous écris aujourd'hui, mais vous jugerez si quelques-uns des points traités dans cette lettre ne doivent pas trouver leur place dans le dossier relatif à nos rapports avec la Russie.

Je vous ai annoncé hier officiellement, par télégraphe, la nouvelle de mon audience. Il me reste à vous donner aujourd'hui mes impressions d'hier et à vous rendre compte d'une conversation que je viens d'avoir avec M. de Giers. On m'avait parlé de la timidité de l'Empereur, mais je n'aurais jamais cru qu'elle pût atteindre à un tel degré. Son embarras était si grand, quand je me suis trouvé devant lui, qu'il lui a fallu quelques instants pour se remettre et engager la conversation. Ce premier moment d'émotion passé, l'Empereur s'est montré plein de bonne grâce pour moi: il m'a parlé du voyage de M. de Giers en France, des relations que mon père a eues avec l'Empereur Alexandre II et de son désir d'entretenir avec moi les mêmes rapports de confiance et d'amitié que son propre père avait entretenus avec le mien. En somme, d'après ce que l'on m'assure, il m'en a dit beaucoup plus qu'il n'en dit généralement en pareilles circonstances. Mais, quoique je me sois permis de lui tendre un peu la perche, il n'a fait aucune allusion aux événements qui se sont passés depuis quelques mois et j'en éprouvais un certain étonnement pour ne pas dire davantage. Ayant aujourd'hui à faire au Ministre des Affaires étrangères la visite d'usage, après la remise des lettres de créance, je me suis fait annoncer à M. de Giers et, bien que ce ne fût pas son jour de réception, il s'est empressé de me recevoir. Je lui ai rendu compte de mon audience de la veille et, comme je lui faisais part du regret que j'avais éprouvé de n'entendre, de la bouche de l'Empereur, aucune allusion à la question qui nous intéresse à un si haut point, M. de Giers m'a répondu qu'il ne fallait point m'en étonner; que la timidité de l'Empereur était telle que, dans une première entrevue, il n'aurait pas osé aborder un sujet de cette importance, mais que je pouvais me rassurer; l'Empereur attendait mon arrivée avec impatience,

il était heureux que le Gouvernement de la République m'eût choisi pour le représenter et je ne tarderais pas à avoir des preuves de sa confiance. « Notre Empereur, a-t-il ajouté, malgré sa grande timidité, sait, quant il le faut, parler avec une netteté et une fermeté dont nous sommes parfois nous-mêmes effrayés. Lorsque le moment sera venu, vous entendrez vous aussi de sa bouche un langage dont vous n'aurez pas à vous plaindre. Je vous attendais un peu aujourd'hui, a-t-il repris, et, puisque vous avez eu la bonté de venir, laissez-moi vous dire d'une façon bien exacte ce qui s'est passé depuis mon retour. Je tiens à ce que vous le fassiez savoir à M. Ribot et à M. de Freycinet; je l'ait écrit hier, en quelques mots, à Mohrenheim; mais notre Ambassadeur a parfois des élans de. . . jeunesse qui lui font dire un peu plus ou un peu moins qu'il n'est réellement et je tiens à préciser : en rendant compte à l'Empereur de mon voyage à Paris et de l'importante conversation que j'ai eue avec le Président du Conseil et M. Ribot, j'ai fait connaître à Sa Majesté tous les sujets que nous avions traités (questions d'Orient, Lieux-Saints. . .). Mais je me suis surtout appliqué à développer le point essentiel de cet entretien, celui de l'entente entre nos deux pays et des suites pratiques à donner à cet accord. Je dois vous dire d'abord que l'Empereur considère comme un fait accompli cet accord et qu'il en comprend toutes les conséquences. Je lui ai rendu compte, mot pour mot, d'après un résumé que j'avais eu soin de faire à Paris, pendant que tous les détails étaient bien présents à ma mémoire, du désir exprimé par M. de Freycinet de voir une convention militaire compléter, d'une façon pratique, l'accord déjà virtuellement établi, ainsi que de mes hésitations dont je puis vous faire l'aveu, puisqu'elles ont cédé devant les justes raisonnements de mon interlocuteur. Je lui ai parlé des mesures à prendre en cas de mobilisation de l'armée allemande, en cas d'agression soudaine, et enfin d'une convention à établir au point de vue purement militaire. L'Empereur n'a pas hésité à reconnaître l'utilité de ces arrangements à intervenir, ajoutant toutefois qu'il ne croyait pas qu'il y eût lieu d'y mettre une précipitation qui pourrait n'être pas sans danger; que d'ailleurs les deux premiers points lui semblaient implicitement contenus dans le second paragraphe de la lettre qui consacre à ses yeux l'entente, que cette entente dont personne ne doutait aujourd'hui, bien que la forme n'en fût pas connue, nous assurait, pendant quelque temps au moins, la paix et le loisir de nous concerter; que, d'autre part, il désirait que, pour traiter une question technique, le Gouvernement de la République lui envoyât non pas un officier « subalterne », mais un homme autorisé, compétent, d'un grade supérieur, comme par exemple le général de Miribel ou son second, voulant par là indiquer le général de Boisdeffre. » J'ai fait observer à M. de Giers que je croyais avoir entendu dire que l'Empereur aurait élevé quelques objections contre le choix de cet officier. — « Pas du tout, a répliqué M. de Giers, tout cela vient de Mohrenheim qui s'est montré froissé de certaines conversations que le général de Boisdeffre aurait eues à Paris avec le général Obroutcheff. Mais les militaires ont quelquefois la tête un peu vive, et je ne vois d'ailleurs aucun inconvénient à ces conversations, tant qu'elles ne deviennent pas trop publiques; elles peuvent servir à préparer le terrain. Du reste, ils ne sont, ni l'un, ni l'autre, au courant de ce qui s'est passé. Quant à moi, je puis vous assurer que je suis seul ici avec l'Empereur et vous à connaître la vérité. Je vous en préviens pour que vous ne vous laissiez pas prendre malgré vous. Obroutcheff a cherché à me sonder, mais il a perdu

sa peine, et j'ai vu bien vite qu'il ne savait rien de précis. D'ailleurs, celui que vous enverrez, dans les conditions requises par l'Empereur, sera le bien venu, et il aura notre confiance s'il a la vôtre. Nous trouverons un prétexte plausible pour expliquer son voyage et nous verrons si, au contraire, il n'y aurait pas lieu de vous envoyer notre homme d'ici. »

J'ai pensé, mon cher Ministre, que cette conversation, que j'ai essayé de reproduire aussi fidèlement que possible en sortant de chez M. de Giers, pouvait avoir une réelle importance et qu'il fallait en prendre acte. Il me semble bien établi aujourd'hui que l'Empereur veut, comme nous, mettre sur le papier, sous une forme à déterminer au moment voulu, les points essentiels d'une convention militaire; qu'il entend que celui qui sera chargé de cette importante mission, au nom de son Gouvernement ou du nôtre, suivant les circonstances, soit un homme compétent, d'une expérience reconnue et investi de toute la confiance du Gouvernement qui l'aura choisi. Il me semble que l'envoi d'un officier russe à Paris éveillerait moins l'attention. Je ne vois pas bien, au demeurant, quel prétexte plausible nous pourrions inventer pour envoyer à Pétersbourg le général de Miribel, par exemple, ou un autre officier de même importance. L'envoi d'un officier russe à Paris aurait de plus l'avantage de vous permettre de suivre de plus près les négociations et, au besoin, de les diriger. C'est peut-être à ce point de vue que s'est placé l'Empereur en désirant, au contraire, que la négociation eût pour théâtre sa capitale, mais, comme vous le voyez cependant, il admet l'autre hypothèse, puisqu'il prévoit le cas où il aurait à envoyer d'ici son plénipotentiaire. Je voudrais bien avoir l'occasion de m'entretenir, au besoin, directement avec l'Empereur, mais, malheureusement, les habitudes prises sont telles qu'une audience du Souverain, en dehors de certaines dates où le caractère solennel et public de la circonstance exclut toute conversation sérieuse, devient un fait d'une importance qu'il faut éviter de donner à des négociations aussi secrètes. J'ai senti, en Turquie, combien une action personnelle sur le Souverain peut, dans certain cas, être utile et je constate avec regret que cette action est bien difficile ici et ne peut trouver que bien peu d'occasions de s'exercer. Je crois heureusement que nous pouvons compter sur M. de Giers, qui se montre tout disposé à marcher d'accord avec nous et dans l'ordre d'idées où nous nous sommes placés. Je lui ai adressé les observations que je viens de faire sur la difficulté de s'entretenir directement avec l'Empereur; il en a sans peine reconnu les inconvénients et m'a assuré que, si les circonstances le voulaient, il s'arrangerait de façon à ce qu'il en fût autrement; il m'a prié, en attendant, de compter sur lui comme intermédiaire fidèle entre son Souverain et moi.

MONTEBELLO.

N°. 24.

M. de Giers, Ministre des Affaires étrangères de Russie,
à M. de Nélidoff, ambassadeur de Russie, à Constantinople.

Saint-Pétersbourg, le 14 décembre 1891.

Notre correspondance diplomatique vous a mis au courant de la situation créée en Europe par les différents événements de l'été dernier et qui s'est manifestée principalement dans le rapprochement entre la Russie et la France.

Cet important fait historique constitue aujourd'hui un des éléments essentiels de la paix et a eu pour effet immédiat de produire partout un apaisement et un sentiment de sécurité qui a fait défaut à l'Europe depuis bien des années. C'est ainsi qu'il a été apprécié publiquement par les Ministres dirigeants de plusieurs grandes Puissances. C'est également ainsi que l'ont jugé les hommes d'État français avec qui j'ai eu l'occasion d'avoir à Paris des explications aussi franches que fondamentales.

Ayant pu, au cours de notre échange d'idées, passer en revue les questions politiques à l'ordre du jour, afin d'établir une entente sur la marche à suivre en commun pour assurer et développer les résultats bienfaisants de notre intimité, je crois devoir vous faire connaître les principales conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

La question d'Orient tenant la première place dans les préoccupations des grandes Puissances, grâce à l'état précaire de l'Empire ottoman, c'est sur elle que nous avons de préférence arrêté notre attention.

La situation de l'Orient est réglée par le traité de Berlin et notre principal soin a été depuis d'y maintenir intact l'ordre de choses créé par cet acte international. N'ayant l'intention d'apporter aucun changement à cette situation, et constatant la même tendance de la part du Cabinet de Paris, nous devons réunir nos efforts pour maintenir le *statu quo* actuel et, dans ce but, assurer au Sultan la liberté de ses décisions et empêcher que d'autres n'exercent sur lui une influence contraire à nos vues. Or, vous nous avez vous-même signalé maintes fois des tentatives que faisaient certaines Puissances de la triple alliance, soutenues par l'Angleterre, pour intimider le Souverain de Turquie et, profitant des accès de peur et de faiblesse auxquels il est malheureusement enclin, l'entraîner à des actes qui seraient de nature à faire sortir la Turquie de la voie d'une stricte neutralité. Vos efforts doivent donc tendre avant tout à rassurer Abdul-Hamid, à lui inspirer du courage, à lui faire comprendre qu'avec le groupement nouveau des forces en Europe, un équilibre sérieux y est rétabli, et que l'union de la Russie et de la France est capable de le garantir désormais de toute possibilité d'agression de la part de l'autre groupe.

Nous savons que d'habiles insinuations ont été et continuent à être faites au Sultan au sujet des prétendues intentions agressives de la Russie et des projets hostiles qu'elle méditerait et préparerait pour attenter à l'intégrité de l'Empire ottoman. Ces suggestions perfides ne restent pas sans effet et maintiennent Abdul-Hamid à notre égard dans

un certain sentiment de méfiante réserve qui s'accentue périodiquement et risque parfois d'amener des conséquences fâcheuses. Or, rien n'est plus contraire aux dispositions bien connues de notre Auguste Maître que de vouloir troubler, de quelque côté que cela soit, la paix générale. La Russie ne nourrit aucun projet hostile à l'égard de la Turquie avec laquelle elle a tout intérêt à vivre en paix. Encore moins l'Empereur voudrait-il entreprendre quelque chose qui soit nuisible aux intérêts personnels, à la prospérité du règne, ou à la sécurité du Souverain qui dirige actuellement ses destinées et pour lequel Sa Majesté Impériale éprouve des sentiments sincèrement bienveillants et amicaux. Vous êtes donc autorisé de déclarer à l'occasion à Abdul-Hamid qu'aussi longtemps que la Turquie suivra une politique de stricte et loyale neutralité et cherchera à entretenir avec nous des relations amicales, non seulement aucun danger ne saurait lui venir de notre part, mais nous serions même prêts, éventuellement, d'accord avec la France, à l'aider à conjurer ceux qui penseraient la menacer de quelque autre côté.

Des accusations analogues sont portées parfois aussi contre la France par les Puissances intéressées à troubler la confiance que le Sultan lui témoigne. On attribue au Gouvernement de la République l'intention de s'emparer de la Tripolitaine, et d'autres en profitent peut-être pour préparer sous main la réalisation de vues ambitieuses qu'ils nourrissent sur cette province eux-mêmes. Ayant pu me convaincre par mes entretiens avec les hommes d'État français que, pas plus que nous, le Cabinet de Paris n'a aucune intention ni de troubler la paix en général, ni de porter atteinte à l'intégrité de l'Empire ottoman en particulier, je vous engage, toutes les fois que vous en trouverez l'occasion et aurez remarqué à ce sujet des inquiétudes chez le Padischach, de le rassurer de la manière la plus absolue sur les intentions loyales de la France, tout comme j'ai lieu de croire que le Représentant de la République à Constantinople se montrera toujours prêt à dissiper ses suspicions à notre égard.

La question qui intéresse le plus particulièrement le Gouvernement français en Orient et qui présente aussi une importance capitale pour la Turquie, c'est celle de l'Égypte. La présence des troupes anglaises dans la vallée du Nil est évidemment un fait anormal et qui porte atteinte à l'équilibre des forces dans la Méditerranée en créant au profit de l'Angleterre une prépondérance dont tâchent de profiter ses amis et protégés, et nommément l'Italie. Il y a grand intérêt pour la France à rapprocher le terme de cette occupation, et pour nous à voir le Sultan rentrer en possession de l'une des plus importantes dépendances de son Empire. Vous aurez donc à vous entendre avec votre collègue français sur les démarches ou recommandations à faire à la Porte ou au Palais au sujet de l'attitude que le Sultan devrait observer pour empêcher l'Angleterre de transformer son occupation provisoire en prise de possession définitive, aussi bien que pour rechercher la possibilité d'amener le Gouvernement anglais à renoncer à la position qu'il a prise en Egypte. Vous aurez soin, toutefois, d'éviter, lors de cette action, tout ce qui pourrait évoquer le danger d'un conflit, tant par les mesures que vous recommanderiez, et qui, si elles étaient trop décisives, ne pourraient qu'exciter la peur et peut-être la méfiance du Sultan, que par les démarches que vous feriez, si elles risquaient de servir aux Anglais de prétexte pour quelque nouvelle boutade ou pour un recours à la triple alliance.

Pour nous, c'est l'état illégal de la Bulgarie qui constitue le point délicat de la

situation de l'Orient et semble à tout moment pouvoir donner lieu à de nouvelles difficultés. Vous n'ignorez pas que, dans sa générosité et son amour de la paix, notre Auguste Maître a pris la décision de n'intervenir d'aucune façon dans les affaires bulgares, de les abandonner à leur propre cours, sauf à ne sortir de cette réserve que lorsque se présentera la possibilité du rétablissement d'un régime légal, conforme aux stipulations des traités. Sans penser qu'il soit possible d'amener le Sultan, qui devrait pourtant être le premier intéressé au rétablissement de la légalité dans une de ses Provinces, à user d'autorité, si ce n'est de force pour mettre un terme à la situation actuelle, nous avons cependant droit de nous attendre à ce qu'il ne consacre pas par une reconnaissance, absolument contraire à la lettre et à l'esprit du traité de Berlin, un ordre de choses qui en constitue en lui-même une flagrante violation.

Déjà bien des condescendances ont été faites à la Bulgarie par la Porte, sous la pression des Cabinets qui protègent le prince Ferdinand, en représentant aux Turcs le régime qu'il fait prévaloir à Sofia comme un rempart contre les prétendus envahissements que méditerait la Russie ; sans parler de l'aveuglement dont fait preuve dans cette circonstance la Porte, en se garant contre un danger imaginaire, sans faire attention à celui bien réel que présente l'influence croissante de l'Autriche en Bulgarie et par là dans le reste de la Péninsule, en Macédoine et dans la direction de Salonique, il y aurait pour le Sultan un intérêt primordial à respecter les stipulations de Berlin qui constituent en définitive la principale garantie de l'intégrité de son Empire.

Une attitude correcte et réservée à l'égard de la Bulgarie lui semblerait d'autant plus facile que, outre la Russie, il y a la France qui, jusqu'à présent, s'est abstenue de tout rapport officiel avec le Gouvernement illégal qui est installé à Sofia et ne songe guère à changer de système ; l'Allemagne nous a également donné l'assurance réitérée que, dans cette question, elle resterait immuable et, s'étant chargée de nos intérêts à Sofia, ne procédera à la reconnaissance du régime qui y domine que lorsque nous l'aurons reconnu nous-mêmes ; j'ai des données pour affirmer en outre que l'Italie suivra dans cette question l'exemple de l'Allemagne. Le Sultan n'aurait donc qu'à se rallier à l'action de la majorité pour résister aux suggestions en sens contraire qui peuvent lui être faites par l'Autriche et l'Angleterre.

Du reste, l'instabilité de la situation actuelle en Bulgarie laisse toujours la porte ouverte à des événements imprévus et qui demanderont peut-être de notre part de nouvelles résolutions. J'ai lieu de croire que le Cabinet de Paris voudra, dans ce cas, prêter son concours à notre action, comme vous trouverez sur place, j'en suis sûr, celui de l'Ambassadeur de France toutes les fois que vous y ferez appel.

Il y a un seul point délicat dans nos relations avec la France en Orient, c'est la question des Lieux-Saints. Mais, si une communauté d'action entre nous sur ce terrain brûlant n'est pas possible, il y a au moins lieu de s'appliquer à ce qu'aucune divergence politique n'en surgisse entre nous, surtout qu'elle ne puisse jamais assumer, comme naguère, le caractère d'une lutte ouverte. Certes, nous ne pouvons pas renier nos traditions séculaires de protection à l'égard de l'Église orthodoxe à laquelle nous attachent les sentiments religieux de Sa Majesté l'Empereur et de la Russie entière. Nous devons donc la soutenir dans les efforts qu'elle fait pour con-

server son patrimoine et le défendre contre les attaques des autres confessions qui cherchent à lui enlever ses ouailles et ses sanctuaires.

Je m'en suis expliqué franchement avec M. Ribot, et, tout en reconnaissant la difficulté pour la France de renoncer à son protectorat sur les catholiques, nous aimons à espérer que les agents français éviteront soigneusement de lui donner le caractère violent des luttes politiques auxquelles entraînent facilement en Orient les ardentes convoitises des diverses confessions. Vous voudrez bien, de votre côté, recommander à nos agents de se montrer modérés et équitables dans la défense de leurs coreligionnaires et de rechercher surtout la solution des difficultés qui viendraient à éclater dans les voies de l'entente basée sur une étude consciencieuse des droits réciproques, sans les laisser dégénérer en lutte ouverte.

Quant à cette masse de questions diverses qui surgissent presque journellement sur le terrain de Constantinople, et menacent à tout moment d'y provoquer des conflits, le maintien de la paix étant le but principal que se proposent nos deux gouvernements, vous aurez soin de rechercher, toujours conjointement avec votre collègue français, le moyen d'y prendre ensemble une attitude et de tenir un langage qui soient de nature à inspirer de la confiance au Sultan et à amener des solutions satisfaisantes.

Il est important, en général, que le Souverain de la Turquie soit persuadé que l'entente entre la France et la Russie, sans poursuivre aucun but agressif, n'a en vue que la conservation du *statu quo* légal basé sur les traités et que les forces dont disposent les deux pays sauraient, en cas d'urgence, faire respecter cette décision.

A ce point de vue, rien ne devrait être négligé de notre part, pour bien démontrer au Gouvernement turc qu'aucun danger sérieux ne saurait le menacer s'il se montre amical et confiant envers la Russie et la France. Ce qui semblait particulièrement impressionner le Sultan les dernières années, c'était les apparitions continuelles dans les eaux ottomanes de forces navales considérables de la Grande-Bretagne auxquelles venaient s'ajouter parfois celles de l'Italie et des autres grandes Puissances. En dernier lieu, leur présence dans le Levant est devenue presque permanente. Il nous est difficile de deviner le but réel de ces manifestations.

Mais il paraît très possible d'en déjouer l'effet en cherchant à créer, là aussi, un contrepoids à cette action d'intimidation. Si des forces navales françaises, auxquelles pourraient éventuellement s'ajouter des navires russes, parcouraient également les côtes turques, cela contribuerait certainement à relever le courage du Sultan, tout en créant, pour les entreprises que pourraient méditer les Anglais, un frein moral, lequel, en cas d'exécution de leurs projets, deviendrait facilement une opposition matérielle capable, en tout cas, d'empêcher que l'équilibre de la Méditerranée ne soit brusquement renversé au profit de la Grande-Bretagne seule ou de sa protégée l'Italie.

La France serait la première intéressée à prévenir une pareille éventualité, mais la question que je viens de poser demanderait à être sérieusement traitée entre les deux Cabinets. Il ne me reste qu'à vous recommander, Monsieur l'Ambassadeur, de continuer à veiller avec la même vigilance que vous avez déployée jusqu'à présent à tout ce qui se passe dans le vaste domaine soumis à votre observation. Les hautes aptitudes de votre nouveau collègue français et les bons rapports qui se sont établis

entre vous dès le début nous sont une garantie que son concours vous sera utile pour cette tâche tout comme nous aimons à croire, qu'il trouvera dans votre expérience locale bien des éléments pour l'aider à accomplir sa mission, afin que l'action commune que vous allez inaugurer ensemble à Constantinople rapporte ce qu'en attendent nos deux Gouvernements : à savoir le maintien de la paix sur la base du *statu quo* créé par les traités et l'indépendance d'action du Sultan dans les voies d'une neutralité amicale à l'égard de la Russie et de la France.

GIERS.

N° 25.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul CAMBON, Ambassadeur de France à Constantinople.

Paris, le 16 janvier 1892.

Le séjour de M. de Giers à Paris, en novembre dernier, nous a, comme vous le savez, fourni l'occasion de déterminer les conditions d'application pratique de l'entente, dans laquelle la France et la Russie, après avoir publiquement affirmé un rapprochement préparé de longue date, par les intérêts communs des deux Puissances aussi bien que par les sympathies réciproques des deux peuples, ont trouvé le gage le plus solide du rétablissement de l'équilibre européen, et par conséquent la plus sûre garantie du maintien de la paix. Les questions qui s'imposent le plus particulièrement, en Orient, à l'attention du Gouvernement de l'Empereur Alexandre comme à la nôtre, ont été envisagées de part et d'autre au cours de nos conversations avec le Ministre des Affaires etrangères de Russie, dans les sentiments d'entière franchise et de mutuelle confiance qui caractérisent notre union avec la Cour de Saint-Pétersbourg.

La Chancellerie impériale a tenu à contresigner les résultats de cet échange d'idées dans une dépêche dont elle a bien voulu nous donner communication avant de l'adresser à M. de Nélidoff.

Vous trouverez ci-annexé, pour votre information confidentielle, le texte de ces instructions (1).

L'exposé que contient cette importante dépêche des intentions de l'Empereur Alexandre nous a permis de constater combien il nous était facile, sans rien abandonner des principes essentiels de notre politique orientale, de nous associer aux efforts et de recevoir le concours de la diplomatie russe à Constantinople.

Dégagée de toute pensée d'ambition ou d'ingérence exclusive, la France, dans ses relations avec la Turquie, n'a jamais eu d'autre objectif que l'affermissement des

---

(1) Voir le n° 24.

garanties que trouve dans l'existence de l'Empire ottoman le maintien pacifique de l'équilibre général. De son côté, le Gouvernement russe témoigne par son langage et son attitude que la première de ses préoccupations est de veiller au respect des traités qui mettent à l'abri des compétitions internationales les Etats du Sultan.

Assuré déjà de l'amitié traditionnelle de la France, Abdul Hamid verra, dans l'entente ainsi établie entre les deux Puissances, une garantie contre l'action intéressée des Cabinets qui, tout en professant ce respect du *statu quo*, ne se sont pas fait scrupule pourtant d'y porter ou d'y tolérer à leur profit les plus graves atteintes. La nouvelle répartition des forces européennes ne peut qu'encourager la Porte ottomane à conserver avec un soin jaloux la liberté d'action qu'elle a reconnue conforme à ses véritables intérêts, à une époque où l'influence de la Russie et celle de la France formaient encore, en s'exerçant isolément, un contrepoids insuffisant à l'action combinée de l'Angleterre et des Puissances de l'Europe centrale. L'esprit éclairé d'Abdul Hamid sera, nous aimons à le croire, facilement accessible à ces considérations que vous ne négligerez aucune occasion de faire valoir de concert avec M. de Nélidoff. Sa prudence d'ailleurs ne saurait se méprendre sur les conséquences auxquelles l'exposerait une politique de faiblesse et de complaisance pour la triple alliance, politique dont le premier effet, vous ne le laisserez pas davantage ignorer, serait de mettre les Cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg dans l'obligation de ne prendre conseil que de leurs intérêts particuliers.

Vous remarquerez avec quelle netteté M. de Giers signale à M. de Nélidoff les préoccupations que la situation anormale de l'Égypte doit causer aux Puissances désireuses de ne pas voir troubler par des complications nouvelles la tranquillité de l'Orient. Les termes dans lesquels est faite cette constatation doivent être pour nous un nouveau motif de garder la position que nous avions prise dans cette question. Sans vouloir recourir aux moyens violents, nous nous sommes attachés avec une persévérance qui n'a eu d'égale que notre modération à prévenir les empiètements qui tendraient à consacrer l'occupation de cette partie de l'Empire ottoman par les troupes d'une Puissance déjà établie à Gibraltar, à Malte et à Chypre.

A Londres, pas plus qu'à Constantinople, nous n'avons failli au devoir de rappeler à l'Angleterre, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, les engagements qu'elle a pris envers le Sultan, envers la France, envers l'Europe.

Les firmans qui ont défini la situation privilégiée de l'Égypte et caractérisé son indépendance vis-à-vis des Puissances européennes, les droits et les intérêts communs de toutes les colonies étrangères, ont été soutenus par nous avec le même zèle que nous avons apporté à la défense de l'influence morale acquise à la France dans la vallée du Nil par une longue suite de services. Nous ne cesserons pas de nous consacrer à la solution pacifique d'une question qui met en cause à la fois l'intégrité de la Turquie, l'équilibre de la Méditerranée et la liberté des communications de l'Europe avec l'Extrême-Orient. L'accord de vues et la communauté d'actions entre les deux Ambassades que consacrent sur ce point essentiel les instructions de M. de Nélidoff nous inspirent une nouvelle confiance dans le succès final de nos persévérants efforts contre les défaillances, toujours à redouter, des conseillers du Sultan.

Il est difficile, d'ailleurs, en présence de notre invariable attitude dans l'ensemble des questions qui intéressent l'intégrité de l'Empire ottoman, que l'on puisse conserver

à Constantinople aucun doute sur la sincérité de notre désir de voir maintenir l'équilibre de la Méditerranée, et mes entretiens avec M. de Giers m'ont permis notamment de l'édifier sur la façon dont nous envisageons la question de la Tripolitaine, telle qu'elle s'est trouvée posée par une politique moins désintéressée que la nôtre. J'ai pu ainsi lui signaler le service qu'il nous avait été donné de rendre naguère au Sultan, en contribuant à prévenir, par une initiative opportune, l'exécution de certaines tentatives visiblement inspirées par l'exemple de ce qui a pu s'accomplir en Egypte.

J'ai eu la satisfaction de constater que la franchise de mon langage avait fait impression sur M. de Giers, et que, à cette occasion, il avait tenu à ce que l'Ambassadeur de Russie à Constantinople pût au besoin signaler au Sultan la loyauté de mes intentions. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous ne devez pas manquer d'aider, de votre côté, le cas échéant, M. de Nélidoff à dissiper les méfiances dont le Gouvernement russe pourrait être l'objet de la part de la Porte et qui ne sauraient être éveillées que dans le but d'aliéner à la Turquie les sympathies de deux puissantes nations.

Nous ne nous sommes pas montrés moins respectueux en Bulgarie, vous le savez, des situations consacrées par les traités, ni moins désireux de prévenir, pour ce qui nous concerne, toute complication de nature à mettre en cause, soit les droits du Sultan, soit les intérêts généraux de la paix. Aussi, notre attitude envers le Gouvernement bulgare s'est-elle trouvée en quelque sorte, d'elle-même conforme aux vues dont le Gouvernement russe s'inspire à l'égard de la principauté.

Si nous avons conservé des Agents en Bulgarie, pour y veiller à la protection de nos nationaux, ils n'entretenaient avec les autorités locales que des rapports officieux et ils avaient reçu pour instructions d'avoir à s'abstenir soigneusement de toute démarche qui pût paraître impliquer la reconnaissance du Gouvernement de fait installé à Sofia.

L'incident qu'a soulevé récemment l'atteinte portée par les autorités bulgares au régime des capitulations dans la personne d'un de nos nationaux nous aura, quelle qu'en soit l'issue, fourni l'occasion de montrer, une fois de plus, et d'une manière décisive, quel prix nous attachions à marcher d'accord avec le Gouvernement impérial, dans une question qui présente pour lui, à si juste titre, un intérêt tout particulier.

Nous n'aurons donc qu'à persévérer dans la ligne de conduite où nous n'avons cessé de nous maintenir pour répondre à l'un des vœux les plus légitimes de la politique russe, et je crois inutile d'insister sur l'importance que j'attache à ce que l'accord le plus complet s'établisse spécialement sur ce point entre vous et votre collègue de Russie.

Il me reste à aborder le seul point qui, dans les relations de la France et de la Russie en Orient, puisse, comme le constatent les instructions destinées à M. de Nélidoff, présenter certains côtés délicats. Je veux parler de la question des Lieux-Saints. Mais je me hâte d'ajouter que les explications si franches que j'ai échangées, à cet égard, avec M. de Giers m'ont laissé, comme à lui, la conviction que si, par sa nature même, elle ne permet guère une communauté d'action entre les représentants des deux Puissances à Constantinople, elle n'exclut pas, de leur part, des efforts

concertés en vue d'empêcher qu'il n'en résulte une divergence politique entre les deux Pays.

Je ne pouvais naturellement songer à méconnaître les devoirs que peuvent créer au Gouvernement russe les sentiments religieux qui attachent l'Empereur et la Russie à la religion orthodoxe. De son côté, M. de Giers n'a pas contesté les obligations que nous impose le protectorat dévolu à la France sur les catholiques dans le Levant et que la Russie, surtout dans la situation actuelle de l'Europe, a tout intérêt, ce semble, à voir rester entre des mains comme les nôtres. Dans ces conditions, il semble que la pratique éclairée et loyale du *statu quo* suffise à prévenir les complications que les deux Gouvernements ont également à cœur d'écarter, ou tout au moins à les empêcher de prendre un caractère politique. Je ne saurais donc trop insister auprès de vous sur la nécessité de veiller rigoureusement à ce que nos agents s'inspirent des sentiments qui animent les deux Gouvernements pour apporter sur place dans l'exercice de notre protectorat la plus grande modération, un strict esprit d'équité, et s'appliquent à rechercher, de concert avec leurs collègues russes, la solution par voie d'entente de difficultés qu'ils ne doivent, en aucun cas, laisser dégénérer en lutte ouverte.

M. de Giers a appelé l'attention de M. de Nélidoff sur l'impression produite à Constantinople dans ces dernières années par la présence presque constante dans les eaux ottomanes des forces navales de la Grande-Bretagne auxquelles sont venues s'ajouter à des intervalles de plus en plus rapprochés celles des autres Puissances.

Ces manifestations, qui semblent répondre à certaines arrière-pensées, ne nous avaient pas nous-mêmes, vous le savez, laissés indifférents, et je m'étais préoccupé, depuis quelque temps déjà, des moyens de contribuer à en contrebalancer l'effet en montrant sur les côtes du Levant notre pavillon, dans des conditions de nature à nous permettre d'y exercer toute l'action qui revient à la France.

J'ai la satisfaction de vous faire connaître que, sur ma proposition, le Gouvernement de la République vient de décider qu'une division de l'Escadre de la Méditerranée, composée de trois cuirassés et d'un certain nombre de croiseurs, serait détachée d'une façon permanente dans le Levant. Cette résolution déterminera sans doute le Gouvernement impérial à envoyer également dans ces mêmes parages une force navale répondant à l'idée que se font de la puissance russe les populations orientales.

Il importe en effet d'établir aux yeux de tous, par un témoignage ostensible, l'exacte portée de l'entente qui unit ces deux Puissances et leur ferme intention de lui faire, en cas de nécessité, produire tous ses effets.

Je n'insisterai pas en terminant sur l'importance de la mission qui vous est dévolue; elle ressort suffisamment de l'exposé qui précède. Mais il me sera permis d'exprimer ma confiance dans les facilités particulières que vous trouverez pour la remplir dans la haute valeur et l'expérience consommée du représentant de la Russie à Constantinople.

RIBOT.

N° 26.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 29 janvier 1892.

Le Ministre des Affaires étrangères me fait savoir que l'Empereur a été *très satisfait* des instructions que Votre Excellence se propose d'adresser à notre Ambassadeur à Constantinople.

MONTEBELLO.

N° 27.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul CAMBON, Ambassadeur de France à Constantinople.

Paris, le 30 janvier 1892.

Le courrier de demain vous portera les instructions concertées avec la Cour de Russie que je vous adresse sur la politique générale des deux Puissances en Orient (1).

L'Empereur Alexandre s'est montré très satisfait de cette dépêche. M. de Nélidoff est dès à présent autorisé à faire usage de ses instructions qui sont conçues dans le même sens et dont je vous envoie également le texte (2).

RIBOT.

---

(1) Ces instructions ont été données plus haut sous le n° 25.

(2) Voir le n° 24.

CHAPITRE II.

ÉLABORATION DE LA CONVENTION MILITAIRE.

N° 28.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 4 février 1892.

Personnelle.

Je vous envoie par ce courrier une note rédigée par le Général de Miribel et revue par M. de Freycinet. Elle est courte et pose nettement la question. Vous la remettrez ou ferez remettre au Tsar au moment que vous jugerez opportun.

Le Ministre de la Guerre est tout prêt à envoyer à Pétersbourg ou à recevoir à Paris telle personne qu'on voudra.

Les appréhensions que nous avons eues au sujet de la question égyptienne sont un peu calmées.

Le Sultan paraît avoir été impressionné par le langage énergique que lui ont fait entendre M. Cambon et M. de Nélidoff.

Ribot.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU 4 FÉVRIER 1892.

Note du Général de Miribel.

La France et la Russie étant animées d'un égal désir de conserver la paix, la présente note a été rédigée au point de vue exclusif d'une guerre défensive, provoquée par une attaque des forces de la triple alliance contre l'une ou l'autre de ces deux Puissances, ou contre les deux à la fois.

La note admet que les deux puissances sont décidées à pratiquer l'une vis-à-vis de l'autre le principe d'une entière réciprocité, c'est-à-dire que, l'une d'elles venant à être attaquée, l'autre se portera à son secours avec tous les moyens d'action dont elle dispose.

La rapidité étant plus que jamais la condition essentielle du succès, les mesures d'exécution devront être prises dans les deux pays aussitôt que le danger sera connu. Par conséquent, la note suppose que la mobilisation sera simultanée en France et en

Russie, et qu'elle suivra de quelques heures la mobilisation des forces de la triple alliance.

Les autres puissances de l'Europe ne paraissant pas devoir prendre une part effective aux hostilités, le calcul des forces ci-après ne porte que sur les cinq pays : Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, France et Russie.

I

1° L'Allemagne mettra sur pied, comme troupes de campagne de première ligne :

62 divisions d'infanterie (groupées en corps d'armée à 3 ou à 2 divisions), soutenues presque immédiatement par 11 divisions de Landwehr.

Au total : 73 divisions d'infanterie,
9 divisions de cavalerie indépendante,
et 3,564 bouches à feu,
soit 1,550,000 hommes qui seront concentrés sur les frontières vers le quatorzième jour.

Le reste des forces allemandes demeurera sur le territoire au début.

2° L'Italie mettra sur pied en première ligne, outre ses troupes alpines, 9 corps d'armée du temps de paix et 4 divisions de milice mobile.

Au total : 22 divisions d'infanterie
(et 22 bataillons de troupes alpines),
2 divisions de cavalerie indépendante,
et 1,092 bouches à feu,
soit 360,000 hommes qui seront concentrés près des Alpes dès le quinzième jour.

Le reste des forces italiennes sera maintenu sur le territoire au début.

3° L'Autriche mettra sur pied, en première ligne, 14 corps d'armée du temps de paix à 3 divisions, complétés au pied de guerre.

Au total : 42 divisions d'infanterie,
8 divisions de cavalerie indépendante,
et 1,776 bouches à feu,
soit 900,000 hommes qui seront concentrés sur la frontière russe, dès le seizième jour pour les 10 premiers corps, et du vingtième au vingt-cinquième jour pour les 4 derniers.

Le reste des forces autrichiennes sera maintenu sur le territoire au début, soit pour la surveillance de la Bosnie et de l'Herzégovine, soit pour la garde des places et du territoire.

Les forces de première ligne de la triple alliance présenteront donc la valeur de :
137 divisions d'infanterie avec leur cavalerie divisionnaire,
19 divisions de cavalerie indépendante,
et 6,432 bouches à feu de campagne,
soit un total de 2,810,000 hommes.

4° La France mettra sur pied, en première ligne, à peu près les mêmes forces que

l'Allemagne, et, après avoir pourvu à la défense de l'Algérie et de la Tunisie, ainsi qu'à la garde de ses places et de ses côtes, elle disposera de :

75 divisions d'infanterie,
7 divisions de cavalerie indépendante,
et 3,870 bouches à feu,

soit 1,550,000 hommes qui seront concentrés sur les frontières dès le quatorzième jour.

5° La Russie mettra sur pied comme troupes de campagne : 48 divisions d'infanterie du temps de paix, renforcées par 21 divisions de réserve.

Après avoir pourvu à la garde de ses diverses frontières, principalement avec des formations de réserve, elle pourra disposer de 22 corps d'armée à 3 divisions, soit au total :

66 divisions d'infanterie (à 4 bataillons par régiment),
20 divisions de cavalerie (à 24 escadrons par division en moyenne), dont la moitié à peu près peut être considérée comme devant servir de cavalerie de corps d'armée,
80,000 cosaques des 2e et 3e tours,
et 3,290 bouches à feu,

soit 1,600,000 hommes, qui seront assez rapidement concentrés pour une fraction notable (à cause des troupes nombreuses qui se trouvent en Pologne), mais dont la concentration totale ne sera terminée qu'à une date un peu tardive, surtout pour les cosaques du 3e tour.

Les forces de première ligne des armées franco-russes présenteront donc la valeur de :

141 divisions d'infanterie, avec leur cavalerie divisionnaire,
16 divisions de cavalerie indépendante,
80,000 cosaques,
et 7,160 bouches à feu,

soit un total de 3,150,000 hommes.

On peut donc dire que les forces sont à peu près équivalentes des deux côtés, car, si le nombre est en faveur de la France et de la Russie, la rapidité de concentration est en faveur de la triple alliance.

II

L'État-Major de l'armée française est pénétré du principe que, dans une lutte pareille, l'essentiel est de poursuivre la destruction de l'ennemi principal. La perte des autres s'ensuit inévitablement. En un mot, l'Allemagne une fois vaincue, les armées franco-russes imposeront leurs volontés à l'Autriche et à l'Italie.

Dans cet ordre d'idées, la France a tout sacrifié à la lutte contre l'Allemagne. Elle a pris ses dispositions pour ne maintenir devant les 22 divisions italiennes, ainsi que pour la garde de ses possessions africaines et de ses places fortes, que le contingent

strictement nécessaire, et, dans son plan de concentration, elle a porté plus des 5/6es de ses troupes de première ligne en face des armées allemandes, soit 65 divisions.

Avec ces 65 divisions, elle attaquera l'Allemagne à fond, de façon que cette puissance ne puisse détourner aucune de ses forces de l'Ouest vers l'Est pour menacer la Russie.

Si la Russie se place au même point de vue, elle ne laissera devant l'Autriche que les forces qui sont indispensables, et elle portera tout le reste en face de l'Allemagne.

On ne saurait comparer complètement la situation de la Russie vis-à-vis de l'Autriche à la situation de la France vis-à-vis de l'Italie. Tandis qu'entre ces deux derniers pays il existe une frontière naturelle difficile à franchir, la Russie au contraire est peu séparée de l'Autriche; elle a en outre besoin de la battre pour soutenir les Slaves et pour décourager les Polonais. Mais, ceci admis, tout le surplus des forces doit être dirigé sur l'Allemagne.

Onze corps russes à 3 divisions, grâce à leur solidité exceptionnelle et à la supériorité de leurs effectifs sur ceux des corps autrichiens (régiments à 4 bataillons au lieu de 3) paraissent être tout à fait en mesure d'arrêter et de vaincre les 14 corps d'armée que l'Autriche peut mettre en ligne.

Une fois ce prélèvement effectué, la Russie disposera encore d'environ 11 corps d'armée (33 divisions): ces forces, jointes aux 65 divisions de l'armée française, seront assez puissantes, surtout si elles arrivent à temps, pour venir à bout de l'armée allemande.

Réunir 11 corps d'armée russes contre l'Allemagne ne suffirait pas. Il faut encore que ces corps soient concentrés avec une très grande rapidité, c'est le seul moyen de déconcerter un adversaire qui a fait entrer dans ses prévisions, grâce à la célérité de ses transports par voie ferrée, de se jeter d'abord sur la France, de la battre et de se retourner ensuite contre la Russie.

C'est le plan qu'il faut déjouer. Tout doit donc être combiné en vue de la mise en place la plus prompte possible des éléments de l'armée russe destinés à lutter contre l'Allemagne.

Les corps qui composent cette armée devront être choisis en conséquence, et leur point de rassemblement déterminé de façon à ce que la marche en avant soit facile, et que les rassemblements allemands puissent être atteints dans un court espace de temps.

Quels que soient les efforts de la Russie, elle ne pourra s'empêcher, dans l'état actuel des voies de communication, d'être en retard sur l'Allemagne. Mais par cela seul que l'armée russe dessinera une marche en avant, l'Allemagne sera obligée d'immobiliser une partie de ses forces sur sa frontière Est, et elle devra renoncer dès lors à toute espérance de faire des navettes de l'Est à l'Ouest et réciproquement.

III

En résumé, la conclusion qui s'impose, à la France aussi bien qu'à la Russie, pour réunir toutes les chances heureuses d'une campagne faite en commun, c'est que, dès le signal des hostilités donné par la Triple Alliance, les deux puissances diri-

gent rapidement vers l'Allemagne toutes celles de leurs forces que n'absorbe pas le soin de contenir l'ennemi *secondaire.*

L'importance de cet ennemi secondaire fait seule varier la fraction des forces qu'il convient de distraire.

La France estime qu'elle peut contenir l'Italie avec 1/6e de ses forces, et c'est pourquoi elle peut venir en aide à la Russie, le cas échéant, avec 65 divisions sur 75.

Il n'y a rien d'excessif à admettre que la Russie maîtrisera l'Autriche avec la moitié de ses forces, et qu'elle pourra venir en aide à la France avec l'autre moitié, soit 33 divisions sur 66.

N° 29.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 11 février 1892.

Particulière.

J'ai reçu par le courrier votre lettre particulière ainsi que la note que je vous avais demandée. Elle pose bien nettement la question et répond parfaitement, dans son ensemble, aux conditions voulues. Mais dans une négociation aussi délicate, aussi personnelle et d'une importance si considérable, on ne saurait trop peser les nuances et les termes d'une pareille note. Je l'ai minutieusement étudiée, en me mettant, pour ainsi dire, à la place de celui sur l'esprit duquel elle est destinée à produire l'impression que nous recherchons. Il m'a semblé qu'en conservant toutes les idées si nettement exposées et si nécessaires à présenter, il y aurait peut-être avantage à en modifier légèrement la forme et, pour les rendre plus nettes et plus frappantes encore, à les dégager de certains détails de chiffres qui intéressent plus particulièrement un état-major et qui, dans la note même, ne pourraient que détourner inutilement l'attention du point principal et rendre l'ensemble moins saisissant.

Dans cet ordre d'idées, je vous envoie une nouvelle rédaction que je soumets à votre appréciation et à celle du Président du Conseil. J'ai séparé le tableau des forces respectives du corps même de la note, mais j'ai, bien entendu, conservé les chiffres indiqués, sauf pourtant pour l'Autriche. D'après mes renseignements personnels, j'ai lieu de croire, en effet, que l'État-Major russe n'évalue qu'à 800,000 hommes, au plus, l'effectif des troupes autrichiennes de première ligne. Il est peut-être inutile de présenter dans notre évaluation un chiffre au-dessus de celui estimé par la Russie. D'autre part, les Russes font entrer dans leurs calculs l'appoint qui pourrait être fourni par la Roumanie. Il y aurait peut-être, de ce côté, quelque action diplomatique à exercer pour amener la neutralité d'un Etat qui,

sans avoir une grande importance, ne peut cependant pas être entièrement passé sous silence. Les Russes évaluent le contingent roumain à 100,000 hommes environ. Une semblable omission dans nos calculs ne manquerait pas de provoquer une objection qu'il me semble préférable d'écarter d'avance. Le chiffre de 900,000 hommes se trouve ainsi à peu près rétabli et conforme aux évaluations de l'État-Major russe.

En ce qui concerne l'effectif des forces que la Russie mettrait en face de l'Allemagne, j'ai pensé qu'il y aurait avantage à le présenter par un chiffre total qui exprime ce que nous désirons, sous une forme qui laisse plus de champ aux combinaisons, sans entrer dans le détail du nombre des divisions.

Vous verrez enfin que, dans l'ensemble de la note et, en particulier, dans la conclusion, j'ai eu soin d'introduire un appel direct à la sincérité et à l'équité de l'Empereur, ce qui ne me paraît pas superflu ; j'ai tenu, en outre, à bien spécifier, comme l'indique, d'ailleurs, le projet que vous m'avez envoyé, que le contact doit être pris le plus rapidement possible, pour déjouer tout projet de navette de l'Ouest à l'Est et *vice versa;* et j'ai appuyé sur la rapidité et la *continuité* de la préparation, ainsi que sur le rôle actif que doit, dès le début, remplir le secours qui nous serait fourni par la Russie.

J'expédie le courrier un jour plus tôt que d'habitude. Il arrivera à Paris lundi matin et jusqu'au jeudi soir, jour régulier du départ de Paris de notre prochaine valise, vous pourrez, mon cher Ministre, donner à la note en question une forme définitive et m'adresser vos observations sur les modifications que je me permets de vous soumettre. Il serait très nécessaire, pour la suite de négociations qui doivent rester absolument secrètes, que nous eussions entre nous un chiffre spécial qui nous permît de correspondre directement, sans aucun intermédiaire. Je craindrais de confier à la poste des télégrammes ou des correspondances de cette nature, et nos courriers sont trop espacés pour qu'il soit toujours possible d'en attendre la date.

J'ai déjà pressenti M. de Giers sur la remise à l'Empereur de la note projetée. Tout en admettant la procédure, il s'était d'abord montré peu pressé, mais, dans un entretien que j'ai eu hier avec lui, je l'ai trouvé plus disposé à entrer, dès à présent, dans nos vues. Je tiens en réserve de nouveaux arguments dont je n'ai pas voulu, tout d'abord, faire usage, sentant qu'il fallait, avant tout, préparer le terrain. Le moment de l'action décisive ne tardera pas à venir et je pourrai alors, sans avoir inutilement épuisé d'avance tous mes moyens, les mettre en œuvre au moment opportun. M. de Giers est d'avis que c'est à Pétersbourg que doivent se poursuivre et se clore les négociations. Il se méfie du baron de Mohrenheim qui « prétend avoir fait l'alliance franco-russe », et qui voudrait jouer, dans cette affaire, un rôle indiscret. Il serait impossible à Paris de le tenir à l'écart; il est mal avec tous les généraux qui pourraient y être envoyés, il aurait la prétention de conduire les négociations et le calme si nécessaire dans une si délicate circonstance en serait gravement compromis. Nous devrons donc nous arrêter à la combinaison de l'envoi en Russie d'un négociateur français. Le prétexte sera facile à trouver; il est, dès aujourd'hui, posé dans la lettre de notre attaché militaire que je vous serais reconnaissant de remettre à M. de Freycinet. Pour les bureaux et pour le service, le motif de

l'envoi d'un ou de plusieurs officiers est très suffisamment établi, et, le moment venu, le Ministre de la guerre n'aura qu'à faire donner suite à la lettre du commandant Moulin qui peut, dès à présent, être enregistrée avec une annotation qui en admette le principe.

MONTEBELLO.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DE PÉTERSBOURG DU 11 FÉVRIER 1892.

PROJET de modification de la Note Miribel.

La France et la Russie étant animées d'un égal désir de conserver la paix, la présente note a été rédigée au point de vue exclusif d'une guerre défensive provoquée par une attaque des forces de la triple alliance contre l'une ou l'autre de ces deux Puissances, ou contre les deux à la fois.

Le point de départ des considérations qui suivent est que la France et la Russie sont décidées à pratiquer l'une vis-à-vis de l'autre le principe d'une sincère réciprocité, c'est-à-dire que, l'une d'elles venant à être attaquée, l'autre se portera immédiatement à son secours avec tous ses moyens de lutte disponibles.

Ce principe admis, la première conclusion qui s'impose à la Russie aussi bien qu'à la France, pour ne pas compromettre les chances d'une campagne faite en commun, c'est que les mesures d'exécution soient prises dans les deux pays aussitôt que le danger sera connu. La mobilisation devra donc commencer, pour s'accomplir, sans interruption, simultanément en France et en Russie, dès les premières heures de la mobilisation des forces de la triple alliance. La rapidité étant plus que jamais la condition essentielle du succès, il importe que la France ou la Russie ne soient pas exposées, ne fût-ce que pendant quelques jours, à subir isolément une agression combinée permettant à leurs adversaires de remporter, dès le début, des avantages décisifs ou de nature à exercer une influence fâcheuse sur les dispositions des neutres.

I

Toutefois, cette simultanéité d'entrée en action est loin d'être suffisante pour assurer toutes les chances heureuses. Il n'y a, en effet, qu'à jeter les yeux sur le tableau ci-annexé pour se convaincre que les forces réunies de la France et de la Russie ne forment pas un total notablement supérieur à celui des forces de la triple

alliance : Allemagne, Autriche, Italie, surtout si l'on y comprend éventuellement la Roumanie.

Dans ces conditions, les forces sont à peu près équivalentes des deux côtés; car si le nombre est légèrement en faveur de la France et de la Russie, la rapidité de concentration est à l'avantage de la triple alliance. Ce n'est donc que par une combinaison judicieuse de leurs moyens d'action, en vue d'un but commun, que la Russie et la France peuvent se donner des chances de supériorité sur leurs adversaires.

II

Le Gouvernement français est pénétré du principe que, dans une pareille lutte, l'essentiel est de poursuivre, avec tous ses moyens disponibles, la destruction de l'ennemi principal; la perte des autres s'ensuit inévitablement. Cet ennemi est l'Allemagne dont la puissance militaire est à elle seule supérieure à celle de tous ses alliés réunis, et qui est politiquement le pivot, l'âme et le centre de la triple alliance. L'Allemagne une fois vaincue, les armées franco-russes disposeront à leur volonté de l'Autriche et de l'Italie.

Dans cet ordre d'idées, l'État-Major français a tout sacrifié à la lutte contre l'Allemagne, et, si la Russie venait à être attaquée par la triple alliance, la France ne maintiendrait, devant les 360,000 hommes de l'Italie, que le contingent strictement nécessaire, et porterait plus des 5/6es de ses troupes de 1re ligne en face des Allemands, soit environ 1,300,000 hommes.

Avec cette armée, elle attaquera l'Allemagne à fond, de façon que cette puissance ne puisse maintenir qu'une faible partie de ses forces à l'Est contre la Russie.

Il n'est pas douteux que la situation de la Russie vis-à-vis de l'Autriche ne saurait se comparer complètement à la situation de la France vis-à-vis de l'Italie. Tandis qu'entre ces deux derniers pays il existe une frontière naturelle difficile à franchir, la Russie, au contraire, est peu séparée de l'Autriche; elle a, en outre, besoin de la battre pour soutenir son prestige moral vis-à-vis des nations slaves et de la Roumanie. Toutefois, au nom du principe de réciprocité, il est juste d'admettre que la Russie ne laissera devant l'Autriche que les forces indispensables pour la maitriser, et qu'elle dirigera, avec le reste de ses moyens disponibles, une action aussi énergique que possible contre l'Allemagne.

Il ne saurait appartenir à l'État-Major français de préciser à lui seul l'effectif des troupes destinées à agir contre l'Autriche; mais il est clair que, pour lutter avec succès contre l'Allemagne — adversaire principal — la Russie aussi bien que la France doivent concentrer contre cette puissance un ensemble de forces sensiblement supérieures à celles qu'elle peut mettre en ligne, tant pour compenser le désavantage du retard de la concentration russe et de l'action sur deux théâtres très éloignés l'un de l'autre, que pour avoir un excédent numérique promettant des chances heureuses.

Il n'y a donc rien d'excessif à supposer que sur 1,600,000 hommes de troupes de 1re ligne, la Russie portera contre l'Allemagne environ 700,000 à 800,000 hommes. Ces forces, jointes aux 1,300,000 hommes de l'armée française, seront assez puissantes — surtout si elles arrivent à temps — pour venir à bout de l'armée allemande. Mais là est précisément l'important. Il faut que ces forces soient concentrées avec une

très grande rapidité, et prennent le contact de l'armée allemande sans retard. C'est le seul moyen de déconcerter un adversaire qui a fait entrer dans ses prévisions, grâce à la célérité de ses transports par voie ferrée, de se jeter d'abord sur la France, de la battre et de se retourner ensuite contre la Russie.

III

En résumé, pour réunir les meilleures chances de sauvegarde mutuelle, la France et la Russie doivent être convenues d'avance que, dès le signal des hostilités donné par la triple alliance, elles mettront en action contre l'Allemagne, le plus rapidement possible, toutes celles de leurs forces que ne réclame pas le soin de faire face à l'ennemi secondaire.

L'importance de cet ennemi secondaire fait seule varier la fraction des forces qu'il convient de distraire. La France estime qu'elle peut contenir l'Italie avec une faible partie de ses forces, et c'est pourquoi elle viendra en aide à la Russie, le cas échéant, avec les 5/6es de son armée.

Les sentiments de haute équité de Sa Majesté l'Empereur aussi bien que son appréciation souveraine des nécessités de la situation l'amèneront sans doute à penser que la Russie pourra à son tour disposer en faveur de la France d'environ 700,000 à 800,000 hommes, concentrés le plus rapidement possible sur la frontière allemande en des points déterminés, de façon à ce que la marche en avant soit facile, et permette d'atteindre les rassemblements de l'Allemagne assez promptement pour lui enlever dès le début tout espoir de faire des navettes de l'est à l'ouest et réciproquement.

ALLEMAGNE. Troupes de première ligne : 1,550,000 hommes concentrés sur les frontières dès le 14e jour (le reste maintenu pour la garde du territoire au début).	**FRANCE.** Troupes de première ligne : 1,550,000 hommes concentrés sur les frontières le 14e jour (défalcation faite des troupes nécessaires à la défense de l'Algérie et de la Tunisie, ainsi qu'à la garde des places et des côtes).
AUTRICHE. Troupes de première ligne : 800,000 hommes concentrés sur la frontière russe dès le 16e jour pour les 2/3 et du 20e au 25e jour pour le dernier tiers (le reste maintenu sur le territoire au début soit pour la surveillance de la Bosnie et de l'Herzégovine, soit pour la garde des places et du territoire).	**RUSSIE.** Après avoir assuré la garde de ses autres frontières, principalement avec des formations de réserve, la Russie pourra disposer en première ligne d'environ 1,600,000 hommes dont une partie notable peuvent être assez rapidement concentrés sur la frontière (à cause des troupes nombreuses qui se trouvent en Pologne) mais dont la concentration totale ne se terminera qu'à une date un peu tardive.
ROUMANIE. Troupes de première ligne : 100,000 hommes.	
ITALIE. Troupes de première ligne : 360,000 hommes concentrés sur la frontière française dès le 15e jour.	
TOTAL : 2,810,000 hommes.	TOTAL : 3,150,000 hommes.

N° 30.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 12 mars 1892.

La note a été remise mardi 8 courant à l'Empereur, qui a paru l'approuver dans son ensemble. Il désire l'étudier et a dit à M. de Giers qu'il en causerait avec lui mardi. Le Ministre des Affaires étrangères m'a donné rendez-vous mercredi dans la matinée pour me faire part des impressions de Sa Majesté.

MONTEBELLO.

N° 31.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétershourg, le 16 mars 1892.

M. de Giers m'a rendu compte de son entretien avec l'Empereur.

Le Principe d'assistance réciproque et de mobilisation simultanée a été accepté.

L'Empereur désire l'envoi d'un officier français pour discuter les détails, après son retour du Danemark.

Je partirai demain et vous verrai dimanche matin.

MONTEBELLO.

N° 32.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 4 mai 1892.

J'ai saisi la première occasion de voir le Ministre de la Guerre en particulier. Il a été mis secrètement par l'Empereur dans la confidence de nos négociations secrètes. Je l'ai trouvé disposé à en causer avec moi. L'Empereur lui a montré la note remise le 8 mars et l'a chargé de préparer un projet de convention militaire écrit. Sa Majesté se propose d'inviter aux manœuvres de juillet le général de Miribel ou le général de Boisdeffre, à notre choix.

Pour le moment, l'Empereur ne trouve aucune observation à faire à cette note.

MONTEBELLO.

N° 33.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 23 mai 1892.

Le Ministre de la Guerre a soumis à l'Empereur le projet de convention militaire qu'il avait été chargé de préparer. Il a pris pour base de son travail la note que j'ai remise à Sa Majesté. Ce projet de convention est actuellement entre les mains de M. de Giers dont l'Empereur désire avoir l'avis. Tout marche aussi régulièrement que nous pouvons le désirer et les dispositions du Ministre de la Guerre sont des plus favorables.

MONTEBELLO.

N° 34.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 25 mai 1892.

Personnelle.

Vos dernières communications ont été reçues ici avec satisfaction. Il est évident que l'Empereur suit avec persévérance son dessein de donner à l'entente du mois d'août 1891 tous les développements qu'elle comporte. La signature de la convention militaire mettra le sceau à notre accord politique. Je compte que vous n'épargnerez rien pour hâter cette signature. L'Europe est calme, mais qui peut répondre de la paix pour une longue durée? L'Italie traverse une crise grave. La chute probable du Ministère Giolitti, la dissolution de la Chambre qu'on entrevoit et le retour probable de Crispi nous obligent à être vigilants. Si Crispi revient, ce ne sera pas pour donner aux relations de l'Italie avec la France un tour plus amical.

Le voyage du Président de la République à Nancy a donné lieu de l'autre côté du Rhin à une petite guerre de plume, qui s'est naturellement continuée de notre côté. Toute cette agitation est superficielle et nous avons toute raison de penser que les fêtes du 5 juin se passeront le mieux du monde.

Ribot.

N° 35.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 23 juin 1892.

Particulière.

Je vous envoie une copie des lettres qui ont été échangées entre M. de Mohrenheim et moi le 27 août 1891. Vous vous rendrez compte, en vous reportant aux correspondances que M. de Laboulaye a dû laisser dans les archives, des circonstances dans lesquelles a eu lieu cet échange de déclarations. La rédaction des deux points a été arrêtée à Pétersbourg entre MM. de Giers et de Laboulaye. Le temps manquait pour en discuter les termes. Je me suis borné à demander une modification du deuxième point. Au lieu d'une rédaction qui n'imposait pas aux deux Gouvernements l'obligation actuelle de s'entendre sur les mesures à prendre de concert pour se

protéger mutuellement contre une agression, j'ai proposé un amendement dont M. de Giers a parfaitement reconnu la portée et qu'il a d'abord hésité à accepter parce qu'il y voyait un engagement ferme et précis. C'est évidemment lui qui, au dernier moment, a suggéré à l'Empereur de prendre le temps de réfléchir et de renvoyer la conclusion de l'accord jusqu'après le voyage à Pétersbourg de M. de Mohrenheim. Celui-ci fut mandé par le télégraphe et, à son retour, il m'écrivit la lettre dont vous avez le texte sous les yeux et qui était exactement conforme, en ce qui touche le deuxième point, à la rédaction dont j'avais moi-même indiqué les termes.

Quand M. de Giers est venu à Paris, il m'a dit que, pour l'Empereur et pour lui, le paragraphe 2 impliquait nettement l'engagement réciproque des deux Gouvernements de se soutenir de toutes leurs forces au cas d'agression contre l'un d'eux. Il a pourtant reconnu que le texte, improvisé au mois d'août 1891, pouvait être remanié et complété afin de ne laisser prise à aucune équivoque. Il admit également sans difficulté que les deux pays s'obligeassent expressément à mobiliser, sans qu'il fût besoin d'une entente nouvelle, la totalité de leurs forces, au cas de mobilisation des forces de la triple alliance.

Le seul point réservé était celui de savoir dans quelle mesure les deux pays devraient accentuer leur effort militaire contre l'ennemi principal. C'est ce point qui a fait l'objet essentiel de la note que vous avez remise à l'Empereur au mois de mars de cette année et dont le principe semble n'avoir soulevé aucune objection.

Il me paraît essentiel que la convention qui sera prochainement signée, reprenne ces trois points et leur donne une formule aussi claire que possible. Le général Wannowski a parfaitement raison de vouloir que tout soit précis et lumineux dans un pareil arrangement. Vous aurez raison, sans trop de difficulté, des scrupules et des incertitudes de M. de Giers. C'est un esprit timoré qui craint les engagements trop nets et qui aime les circonlocutions. L'Empereur ne peut manquer d'être de l'avis de son Ministre de la Guerre,

Vous comprenez l'intérêt que nous attachons à ne pas perdre de temps. Il serait bien nécessaire qu'avant le retour de l'Empereur à Pétersbourg, vous pussiez vous mettre d'accord avec M. de Giers et le général Wannowski sur une rédaction que vous me communiqueriez immédiatement. Le Conseil des Ministres devra nécessairement en prendre connaissance. Après le 14 juillet il sera difficile de réunir les Ministres et ce peut être une nouvelle cause de retard.

Je me rends compte des lenteurs qui résultent de l'absence de M. de Giers et surtout des habitudes d'esprit en général. L'affaire des fusils ne nous a que trop instruits à cet égard. On était d'accord sur tout et pourtant il a fallu dix-huit mois pour arriver à la signature du contrat. Maintenant on remanie encore le type du fusil et la fabrication est de nouveau retardée.

Vous êtes autorisé à parler non seulement en votre nom mais au nom du Gouvernement tout entier. Faites comprendre à M. de Giers qu'au besoin vous serez obligé de vous adresser directement à l'Empereur. Servez-vous aussi de la bonne volonté du Ministre de la Guerre, en prenant garde de la mettre en opposition trop marquée avec le Ministre des Affaires étrangères. Vous êtes juge des moyens à employer, mais il importe que tout soit prêt avant la fin du mois de juillet.

M. de Freycinet m'a dit ce matin qu'il comptait inviter les officiers russes aux manœuvres du général Jamont, qui seront aussi intéressantes que celles du général de Cools et auxquelles les autres pays ne seront pas représentés. Entendez-vous à ce sujet avec le Ministre de la Guerre de Russie et télégraphiez-moi dès que vous serez d'accord sur la date à laquelle l'invitation officielle devra être envoyée.

Le général de Boisdeffre sera prêt à partir à l'époque qu'on lui fixera. Il aura toutes les instructions et tous les pouvoirs nécessaires pour traiter avec l'État-major russe les questions techniques qui se rattachent à la convention militaire : mais ces questions de détail, si importantes qu'elles soient, ne paraissent pas devoir être traduites en articles dans la convention proprement dite. Elles paraissent devoir faire l'objet de notes à échanger entre les deux États-majors avec l'approbation des Ministres de la Guerre. Vous n'aurez pas à entrer dans ces détails d'exécution qui ne sont pas de votre compétence. Nous ne pouvons que poser des principes et laisser ensuite aux militaires le soin d'arrêter des plans de concentration en conséquence. Plus la convention qui posera les bases d'une action commune sera simple et brève, mieux cela vaudra. Je la réduirais volontiers aux quelques lignes que nous avons jetées sur le papier avant votre départ.

Il va de soi qu'une telle convention est, au premier chef, un acte politique et que, si elle n'est pas signée par les Chefs d'État, elle doit l'être tout au moins par les Ministres des Affaires Étrangères, au nom de l'Empereur d'une part et du Président de la République d'autre part. Vous n'aborderez cette question de forme qu'après avoir réglé toutes les questions de fond. Mais il importe de ne pas la perdre de vue.

M. de Mohrenheim doit aller le 15 juillet à Pétersbourg. Il m'a laissé entendre qu'il s'attendait à être consulté par l'Empereur. Je ne lui ai rien dit de précis, mais seulement que nous étions satisfaits des dispositions qu'on nous marque à Pétersbourg.

Tenez-moi au courant par le télégraphe en vous servant de notre chiffre particulier.

RIBOT.

N° 36.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,

à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

Paris, le 1er juillet 1892.

Il est essentiel que nous soyons fixés sur les intentions de l'Empereur avant le départ du général de Boisdeffre. Je vous recommande d'agir avec décision et de solliciter, au besoin, une audience de l'Empereur dès son retour. Le Ministre de la Guerre désire savoir quand arrivera l'invitation officielle pour les manœuvres.

RIBOT.

N° 37.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 8 juillet 1892.

Les manœuvres russes commencent le 8 août et l'on désirerait ici que le général de Boisdeffre arrivât cinq ou six jours à l'avance.

Les invitations seront adressées dès que le Ministre de la Guerre aura pris les ordres de l'Empereur, c'est-à-dire dans le courant de la semaine prochaine.

MONTEBELLO.

N° 38.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 8 juillet 1892.

Vous savez qu'en l'absence de l'Empereur aucune signature ne peut être prise; je n'ai cependant pas perdu mon temps et j'ai eu de fréquents entretiens avec le Ministre de la Guerre et le général Obroutcheff, avec qui je suis dans les relations les plus confiantes et qui, comme moi, sont animés du désir d'arriver à une conclusion aussi prompte que possible. Leur opinion est qu'il faut dès à présent convenir des mesures immédiates et simultanées qu'il y aurait à prendre pour le cas où la paix serait menacée et c'est dans ce sens qu'est conçu le projet soumis à l'Empereur. L'opinion de ces deux officiers pose des bases sur des arguments techniques d'une valeur indiscutable et ne peut manquer de frapper vivement l'Empereur. M. de Giers est toujours souffrant à la campagne, sa porte est rigoureusement consignée. Toutefois, je vais tenter de le voir quelques instants et de me rendre compte de son état. En attendant, je lui ai fait dire que j'étais dans la nécessité de le voir et de causer avec lui avant qu'il ne vît l'Empereur.

La maladie du Ministre des Affaires étrangères et l'absence prolongée de l'Empereur ont nécessairement ralenti les négociations, mais j'estime qu'elles ne peuvent suivre une marche plus normale et plus rassurante.

MONTEBELLO.

N° 39.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

(Lettre particulière).

Paris, le 8 juillet 1892.

Le télégramme secret que vous m'avez envoyé ce matin a confirmé ce que nous savions des dispositions du Ministre de la Guerre et du général Obroutcheff. L'État-Major russe n'est pas moins pressé que le nôtre de sortir de cette période d'attente qui dure depuis trop longtemps. Au mois d'août dernier, la nécessité d'une convention militaire avait été reconnue et consacrée en termes formels. Lors de son passage à Paris, M. de Giers s'était engagé à en presser la conclusion. Bien des mois se sont écoulés depuis cette époque et rien n'est encore fait. Je sais que tout a été rendu difficile par la maladie de M. de Giers et par l'absence de l'Empereur : mais il faut enfin aboutir. J'ai peine à expliquer ces lenteurs à M. le Président de la République et au Ministre de la Guerre.

Si le mois d'août devait encore passer, sans que nous arrivions à un résultat, je me verrais forcé, pour dégager ma responsabilité, de porter la question devant le Conseil des Ministres. Vous avez fait sans aucun doute tout ce que vous pouviez faire et, de mon côté, je crois n'avoir rien négligé. Nous n'en avons pas moins une lourde responsabilité. Si, par malheur, la guerre éclatait sans que nous ayons réussi à établir entre les deux pays un plan d'action commun, c'est à nous qu'on reprocherait de n'avoir pas mené la négociation avec assez d'énergie. Comment faire comprendre que la politique de deux grands pays dépende d'accidents tels que la maladie d'un Ministre et de détails d'étiquette qui s'opposent à ce qu'un Ambassadeur puisse aborder, quand il est chargé d'aussi graves intérêts, la personne de l'Empereur ?

Enfin, j'espère que tout va marcher rapidement à une conclusion. Vous me ferez savoir le résultat de votre visite à M. de Giers. Si vous n'êtes pas satisfait, vous devrez songer très sérieusement à demander une audience au Tsar ou tout au moins à lui faire passer une note dans laquelle vous préciserez l'état de la question, les raisons de ne pas perdre de temps et la parole donnée par l'Empereur lui-même. S'il vous fallait un prétexte pour voir l'Empereur, vous pourriez dire que le Président de la République vous a chargé de le remercier personnellement de la visite que le Grand-Duc Constantin a faite à Nancy.

Le général de Boisdeffre sera à Pétersbourg le 1er ou le 2 août. En attendant cette date, il serait bien désirable que vous puissiez avoir communication des points principaux du projet de convention. Le mois d'août sera très peu favorable à des échanges de communications. M. de Freycinet sera loin de Paris. Le Conseil des Ministres sera dispersé. Je ne vous demande pas bien entendu de faire l'impossible ; mais je compte que vous ferez tout le possible et je vous en remercie à l'avance.

Ribot.

N° 40.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 9 juillet 1892.

Je vous remercie de votre télégramme.

Le Ministre de la Guerre vous prie d'insister aussi vivement que possible pour obtenir communication dès le retour de l'Empereur, sinon du texte au moins des points principaux du projet, afin de pouvoir arrêter les instructions qu'il doit donner au général de Boisdeffre. Cette communication préalable semble indispensable, si nous voulons aboutir pendant le séjour de courte durée que le général fera à Pétersbourg.

Ribot.

N° 41.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 11 juillet 1892.

J'ai reçu votre télégramme et je vous en remercie.

Je sens comme vous la nécessité d'en finir promptement. L'Empereur doit rentrer demain soir. Je verrai encore une fois le Ministre de la Guerre et me rendrai vendredi en Finlande.

Montebello.

N° 42.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 16 juillet 1892.

Particulière.

Je ne crois pas qu'il y ait eu réellement un projet de Convention militaire remis à l'Empereur ; c'est plutôt un travail préparatoire dont je vous ai déjà donné les lignes principales. Ce que m'a dit le général Obroutcheff indique assez l'ensemble des in-

tentions de l'État-Major russe pour qu'il soit facile d'établir sur ces bases les instructions à donner au général de Boisdeffre. Si, après la conversation que le Ministre de la Guerre aura eue à ce sujet avec l'Empereur, je voyais autre chose à vous dire, je vous le ferais savoir immédiatement, mais, dès à présent, nous connaissons parfaitement, il me semble, les idées de la Russie au point de vue militaire. J'en ai causé avec le commandant Moulin, qui m'a remis la petite note ci-jointe résumant la situation. Maintenant, au point où nous en sommes, en l'absence du Ministre des Affaires étrangères, et pour perdre le moins de temps possible, ne devons-nous pas chercher le moyen le plus sûr et à la fois le plus net de rendre pratique l'accord intervenu entre la Russie et nous, au mois d'août dernier? L'Empereur et les deux Ministres considèrent cet accord comme irrévocable, comme entraînant de part et d'autre un engagement formel; il s'agit aujourd'hui, par une Convention militaire, d'exécuter ce qui est convenu au deuxième paragraphe. La façon si nette dont l'État-Major russe comprend la mobilisation immédiate et simultanée ne nous laisse aucune inquiétude sur ses intentions à cet égard. Ne croyez-vous pas qu'un préambule à la Convention militaire, dans lequel seraient rappelés et précisés, dans le sens de la petite note que nous avons préparée ensemble, les deux paragraphes des lettres du mois d'août, donnerait à cette Convention militaire toute la force d'un traité politique? Nous ne devons pas oublier que l'Empereur se considère comme engagé formellement et que nous ne pouvons pas paraître manquer de confiance dans sa parole. Les derniers témoignages qu'il nous a du reste dernièrement donnés nous prouvent que ses sentiments n'ont pas varié; il veut faire une Convention militaire et il la considère, non pas comme un acte nouveau, mais comme le complément nécessaire des engagements qu'il a pris. La note que je lui ai fait remettre est une base qui contient toutes nos intentions. C'est un plan complet pour cette Convention militaire à intervenir, et l'Empereur n'y a fait aucune objection, en principe au moins; il ne l'a jamais perdue de vue, il la garde et c'est sur cette note qu'il s'appuie, j'en ai eu maintes preuves, dans tous ses entretiens avec son Ministre de la Guerre.

En résumé, les lettres échangées au mois d'août dernier constituent un engagement tellement formel qu'il équivaut à un traité. C'est ainsi que les Russes l'envisagent. L'Empereur, en prenant cet engagement, en a compris toute la portée. Si la guerre éclatait demain, il se considérerait comme engagé à unir ses forces aux nôtres en vue d'une action commune. Ce qui manque aujourd'hui, c'est une Convention militaire qui, en réglant d'avance les conditions dans lesquelles cette action devra s'exercer, lui assure, au point de vue stratégique, toute son efficacité. C'est au général de Boisdeffre qu'il appartiendra de régler avec l'État-Major russe les détails de cette Convention militaire qui, rattachée par un préambule aux engagements déjà pris, aurait pour effet tout à la fois de les confirmer et de les compléter.

MONTEBELLO.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DE SAINT-PÉTERSBOURG DU 16 JUILLET 1892.

NOTE du commandant MOULIN, Attaché militaire de France à Saint-Pétersbourg.

Saint-Pétersbourg, le 16 juillet 1892.

Il résulte des confidences qui ont été faites à l'Ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg par le général Wannowsky et par le général Obroutcheff que le Ministre de la Guerre doit présenter à l'Empereur, le jour du 1er rapport qui suivra la rentrée de Sa Majesté de Copenhague, c'est-à-dire aujourd'hui, une note relative à une entente militaire entre la France et la Russie, en prévision d'une agression éventuelle de la triple alliance. Ce document a été rédigé par le général Obroutcheff. Il est destiné à éclairer définitivement l'Empereur sur la question en reprenant, du point de vue de l'État-Major russe, les aperçus contenus dans la note que le Comte de Montebello avait fait parvenir à Sa Majesté au printemps dernier, et qu'elle avait indiquée au général Wannowsky comme devant servir de base à son travail. Le Ministre de la Guerre aurait cru manquer à son devoir de fidèle sujet en donnant connaissance de ce rapport à l'Ambassadeur de la République française avant de l'avoir présenté à Son Maître, et il est probable que ce dernier se réservera de l'étudier à loisir et dans le silence de son cabinet, comme il le fait pour toutes les affaires importantes, et comme il l'a fait notamment pour le document français, avant d'exprimer son opinion même à ses plus intimes. Nous n'avons du reste que de bonnes chances à gagner à cette manière d'opérer. Le général Wannowsky et le général Obroutcheff, tout en étant très favorables à une entente militaire avec la France, ont toujours laissé voir une certaine tendance à se préoccuper un peu plus de l'Autriche, dans la triple alliance, que nous ne voudrions. Ce sont précisément ces tendances, dont nous voulions nous préserver, qui ont motivé le choix de la voie proposée et acceptée pour la négociation : celle d'une note mise directement sous les yeux du Souverain. Il est donc logique que le travail de l'État-Major russe remonte par la même filière et nous sommes en droit d'espérer qu'après avoir passé sous les yeux de l'Empereur, le rapport du Ministre de la Guerre aura reçu, s'il était nécessaire, ce ton d'équité et de bon sens qui est le propre du caractère d'Alexandre III, et pourra par suite servir de point de départ à une entente plus facile.

Toutefois, si le texte même de la note russe n'a pu être mis sous les yeux de l'Ambassadeur, le général Obroutcheff a été assez loin avec lui dans la voie des confidences, et il paraît possible d'établir quelques hypothèses, fondées, sur le contenu de ce travail :

1° Le rapport du général Obroutcheff commencerait par insister avec force sur la nécessité de conclure sans retard une entente militaire entre la France et la Russie, en s'appuyant sur les arguments solides que ne peut manquer de suggérer au Chef de l'État-Major général la connaissance du temps considérable nécessaire pour parfaire la

préparation d'un plan de concentration avec les effectifs énormes à mettre en mouvement aujourd'hui, les rouages délicats des transports par voie ferrée, l'organisation des approvisionnements dans la zone de concentration, etc.

2° Le général Obroutcheff ferait ressortir ensuite la nécessité de la mobilisation immédiate et simultanée des armées russe et française, à la première nouvelle reçue par l'un ou l'autre des deux pays d'une mobilisation des forces de la triple alliance. Il entend du reste que cette mobilisation de la France et de la Russie soit suivie immédiatement d'effets actifs, d'actes de guerre, en un mot soit inséparable d'une « agression ».

3° Le total de 1,600,000 hommes à déployer par la Russie en première ligne, indiqué dans la note française, est franchement accepté par le Chef de l'État-Major russe, qui se fait fort de présenter à la triple alliance 700,000 hommes sur le front allemand et 700,000 hommes sur le front autrichien en première ligne, sans parler des garnisons des places frontières. (D'après les renseignements que nous possédons d'ailleurs sur le plan n° 15, qui va entrer en vigueur à l'automne, l'armée opposée aux Allemands comprendrait l'armée de la Vistule en Pologne et l'armée de Vilna-Biélostok ; l'armée opposée aux Autrichiens comprendrait l'armée du Boug en Pologne et l'armée de Dragomiroff à Kovno.)

4° Sans faire d'objection à une offensive sur le front allemand, le général Obroutcheff estime que l'action des armées russes de ce côté sera d'autant plus efficace que les Allemands prendront eux-mêmes une offensive plus décidée, surtout si cette offensive se prononçait dans la direction de Kovno. Mais, en tout cas, il affirme très positivement que les démonstrations qu'il dirigera de bonne heure contre l'Allemagne donneront à celles-ci assez d'inquiétude pour l'empêcher de se dégarnir d'un seul corps de ce côté.

5° Le Chef de l'État-Major russe estime à sept corps allemands doublés ou renforcés les forces auxquelles il aura affaire au Nord, et à treize corps autrichiens et trois corps italiens les forces que lui opposera la triple alliance en Galicie. Il prétend tenir de source certaine que le premier corps italien débarquera à Lemberg dès le seizième jour de la mobilisation. Suivant lui, la France aurait devant elle en première ligne : douze corps allemands doublés et neuf corps italiens.

En raison du manque de défenses naturelles sur la frontière autrichienne, et de la facilité qu'auraient les Autrichiens, grâce au développement de leur réseau, à masser leurs forces contre un point d'une ligne défensive forcément étendue, le général Obroutcheff croit indispensable de prendre aussi l'offensive contre les concentrations en Galicie. Il y voit incidemment l'avantage d'imposer respect à la Roumanie par une prompte victoire sur l'Autriche, mais surtout le moyen le plus efficace d'assurer une marche offensive de l'armée russe sur Breslau, unique ligne d'opérations qui lui permette de menacer les Allemands dans leurs œuvres vives, puisque toute action dirigée plus au Nord viendrait se heurter, à Kœnigsberg, aux places de la Vistule et à Posen.

MOULIN.

N° 43.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 17 juillet 1892.

M. de Giers est depuis douze jours au lit souffrant de douleurs rhumatismales très vives et incapable de faire un mouvement. Il a tenu cependant à me recevoir quelques instants. Je me suis rendu compte de l'extrême gravité de son état. C'est à peine si j'ai pu entendre sa voix; lui-même est profondément découragé : il dit qu'il ne pourra plus reprendre la direction des affaires qu'il a déjà abandonnée en fait depuis quelque temps.

Il m'a déclaré lui-même qu'il avait prévenu l'Empereur et attendait sa réponse. Je sais d'une source confidentielle et absolument sûre qu'il a demandé à l'Empereur l'autorisation de se retirer définitivement.

Cette détermination de M. de Giers ne peut ni compromettre ni ralentir le cours de nos négociations. Peut-être arriverons-nous au contraire à une solution d'autant plus prompte que le rôle du Ministre de la Guerre devient un effet prépondérant, et les rapports qui se sont établis entre nous, ainsi que notre parfaite communauté d'idées rendent mon action plus facile.

De son côté, l'Empereur suit exactement la ligne qu'il a tracée; il avait fixé lui-même pour la reprise des négociations l'époque de son retour c'est-à-dire le mois de juillet, et hier, dès sa première entrevue avec le Ministre de la Guerre, il l'a chargé d'inviter aux manœuvres le général de Boisdeffre et deux autres officiers français. Le général Wannowsky s'est empressé de m'en faire part en attendant l'avis officiel du Ministre des Affaires étrangères. Dès que j'aurai pu voir le Ministre de la Guerre, je m'empresserai de vous faire connaître, par le télégraphe, ce qu'il m'aura dit de son entrevue avec l'Empereur.

Je vous ai écrit longuement hier par le courrier. Ma lettre, vous mettant parfaitement au courant, ne peut manquer de vous rassurer sur la marche régulière et satisfaisante de nos négociations.

Montebello.

N° 44.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 19 juillet 1892.

L'Empereur, ayant, après sa longue absence, de nombreuses affaires à régler, n'a pas, dans sa première entrevue avec le Ministre de la Guerre, pu faire l'examen du projet que celui-ci était chargé de préparer et sur lequel ma lettre, que le courrier

vous apportera mercredi matin, contient des indications détaillées. Sa Majesté a cependant tenu à régler la question des invitations en fixant l'arrivée du général de Boisdeffre et elle a spécialement désigné une date antérieure de quelques jours au commencement des manœuvres. Le Ministre de la Guerre reverra l'Empereur cette semaine et je vous tiendrai au courant. Une conversation que j'ai eue aujourd'hui avec le général Obroutcheff me confirme dans les idées que je vous ai exposées dans dans ma lettre. « Soyez tranquille, m'a-t-il dit, nous avons peut-être plus d'intérêt que vous à être prêts et à tout régler d'avance. » L'État-Major russe travaille activement et les dispositions du Ministre de la Guerre, si nettement d'accord avec les nôtres, sont de nature à nous inspirer la plus entière confiance.

MONTEBELLO.

N° 45.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 22 juillet 1892.

PARTICULIÈRE.

Le terrain est bien préparé pour l'arrivée à Pétersbourg du général de Boisdeffre. Vos dernières lettres et la note du colonel Moulin nous ont donné des indications précises et intéressantes sur l'état d'esprit du général Wannowsky et du général Obroutcheff. Malgré la lenteur que les Russes apportent dans toutes les affaires, il est évident qu'un travail important a été fait depuis la remise de la note à l'Empereur. L'État-Major s'est placé résolument en présence des questions que nous lui avons posées et il semble disposé à les résoudre dans le sens que nous avons nous-mêmes indiqué.

Ce n'est là toutefois que la préface. Il s'agit maintenant de mettre sur le papier un certain nombre de dispositions aussi courtes et aussi claires que possible.

Vous comprenez aussi bien que nous que le général de Boisdeffre ne va pas seulement à Pétersbourg pour avoir avec l'État-Major russe des conversations sur le meilleur plan de concentration et sur les détails de son exécution. Les impressions ou même les déclarations qui pourront être échangées entre les deux états-majors ne peuvent pas tenir lieu d'une convention en forme.

Je sens bien, en lisant votre lettre du 16 juillet, que vous vous attendez à quelque résistance, lorsque vous poserez nettement la question. Il faut pourtant sortir d'incertitude. Nos responsabilités sont trop graves pour que nous ne traitions pas cette affaire avec toute la précision nécessaire.

Il y a deux points qui sont acquis :

La France et la Russie doivent se concerter sur toutes les questions qui peuvent intéresser la paix générale.

Elles sont tenues de se prêter leur concours en cas d'agression.

Ce qu'il faut maintenant obtenir, c'est:

1° La déclaration bien nette que, dans le cas où la triple alliance mobiliserait ses forces, la Russie et la France en feraient autant, sans avoir besoin de se concerter ou de s'avertir;

2° Que, si la guerre s'ensuit, la Russie mettra sur la frontière allemande toutes ses forces disponibles, déduction faite de ce qui sera indispensable pour tenir tête à l'Autriche.

Ces forces étant évaluées à 700,000 hommes.

3° Que ces forces opposées à l'Allemagne ne se borneront pas à l'observation, mais qu'elles attaqueront à fond, de manière à ne pas permettre aux Allemands de faire la navette et de nous écraser.

Il est entendu que, de notre côté, nous nous engagerons à mettre sur le Rhin toutes nos forces disponibles, sauf ce qui sera nécessaire pour contenir les Italiens, soit ..... hommes (1).

Je ne vois rien de plus à dire dans la convention proprement dite. Le surplus trouvera place dans des notes que les États-Majors se communiqueront ou rédigeront de concert.

Il resterait à déterminer si cette convention doit être ou non sans durée fixe. Nous préférerions, quant à nous, qu'elle eût un terme prévu, et ce terme serait naturellement celui des traités de la triple allliance. Nous marquerions ainsi, de la manière la plus nette, le caractère défensif de notre rapprochement avec la Russie.

Enfin, j'insiste sur ce que je vous ai déjà dit, qu'un pareil accord est plus politique que militaire, qu'il doit par conséquent être signé par le Ministre des Affaires étrangères en même temps que par le Ministre de la Guerre.

Nous attachons, M. de Freycinet et moi, la plus grande importance à ce que tout soit terminé avant la fin du mois de septembre. Rien ne serait pire que de rester dans l'indécision. Vous êtes mieux placé que nous pour choisir les moyens les plus propres à nous faire aboutir vite et sûrement. Vous pourrez soit aborder vous-même l'Empereur, soit vous servir de l'intermédiaire du général Wannowsky et du général de Boisdeffre. Mais, dans tous les cas, il faut que l'Empereur sache le plus tôt possible ce que nous considérons ici comme indispensable et que, de notre côté, nous sachions aussi à quoi nous en tenir.

Vous nous ferez savoir quel jour le général de Boisdeffre devra se trouver à Pétersbourg. Je vous envoie par ce courrier une lettre de M. de Freycinet, qui désigne les deux officiers qui seront adjoints au général et qui vous charge de faire, en notre nom, des invitations officielles pour trois officiers russes.

Je verrai le général de Boisdeffre avant son départ et je vous écrirai de nouveau dès que nous aurons réglé, d'accord avec M. de Freycinet, les instructions de détail à lui donner.

RIBOT.

---

(1) V. la pièce n° 47.

N° 46.

M. DE FREYCINET, Ministre de la Guerre,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 22 juillet 1892.

Par dépêche du 18 juillet courant, vous m'avez transmis la copie d'un télégramme de notre Ambassadeur à Pétersbourg, vous informant que l'Empereur de Russie a chargé le général Wannowsky, Ministre de la Guerre, d'inviter M. le général de Boisdeffre et deux autres officiers français aux grandes manœuvres qui doivent commencer à Krasnoé-Sélo le 6 août prochain.

Je m'empresse de vous faire connaître que j'ai désigné pour accompagner M. le général de Boisdeffre :

1° Le commandant d'infanterie Boucher;

2° Le capitaine d'artillerie Pauffin de Saint-Morel, tous deux attachés à l'État-Major de l'armée.

Votre dépêche précitée me transmet, en même temps, la notification du désir exprimé par le Gouvernement russe d'envoyer trois officiers à nos manœuvres d'automne. Pour ma part, j'accède à ce désir et je ne manquerai pas de vous envoyer, en temps opportun, toutes les indications complémentaires qui sont nécessaires à ces officiers.

FREYCINET.

P. S. — Il me paraît que vous pouvez dès maintenant envoyer les invitations, si vous avez reçu l'invitation officielle qui vous est annoncée.

N° 47.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 28 juillet 1892.

M. le général de Boisdeffre, qui vous remettra cette lettre dès son arrivée à Pétersbourg, a été muni par M. de Freycinet et par moi d'instructions verbales concernant la mission dont il est chargé.

Il doit, en premier lieu, se concerter avec vous et suivre les directions que vous jugerez utile de lui donner. Sa mission ne comporte pas de délégation de pouvoirs à l'effet de signer aucun arrangement ou protocole. Il se mettra naturellement en rapport avec le Ministre de la Guerre et le chef de l'État-Major général.

Ses relations avec l'Empereur et les facilités que lui fournira sa présence aux manœuvres militaires lui permettront d'aborder avec Sa Majesté les questions militaires qui ont fait l'objet de la note du mois de février. Il vous rendra compte des conversations qu'il pourra avoir à ce sujet et de ses impressions personnelles.

Afin de préciser exactement les conditions dans lesquelles il nous paraît désirable de conclure un accord pour l'exécution de l'arrangement du mois d'août 1891, nous avons eu, M. de Freycinet et moi, une conférence à laquelle assistaient le général de Miribel et le général de Boisdeffre. Vous trouverez ci-joint le texte sur lequel nous nous sommes mis d'accord et qui se rapproche tout à fait de celui que je vous ai remis lors de votre dernier voyage à Paris.

Le point qui a particulièrement fixé notre attention est celui-ci :

Dans le cas où soit la triple alliance, soit l'Allemagne mobiliserait ses forces, il serait entendu que la Russie et la France devraient mobiliser, chacune de son côté : mais, si l'Autriche mobilisait, sans que l'Allemagne fît aucun mouvement, la France devrait-elle prendre l'initiative d'une mobilisation que l'Allemagne ne manquerait pas de présenter aux autres Puissances comme un acte d'agression? De même, si l'Italie mobilisait, la Russie devrait-elle mobiliser ses forces? Ce sont des hypothèses peu vraiemblabless dans l'état actuel de l'Europe. Comme il faut pourtant tout prévoir, nous les avons examinées et nous avons pensé qu'en cas d'abstention de l'Allemagne, peut-être vaudrait-il mieux réserver de part et d'autre la conduite à tenir et ne pas nous lier réciproquement par un texte impératif.

C'est dans cette pensée que nous avons rédigé le texte du projet : « 1° Dans le cas où les forces de la triple alliance ou seulement de l'Allemagne viendraient à se mobiliser etc. »

Si cette rédaction soulevait des objections, nous les examinerions avec le désir d'arriver à une entente.

Je vous signale le quatrième point par lequel la France et la Russie s'interdiraient de faire la paix séparément.

Cela ne paraît devoir soulever aucune difficulté et m'avait été indiqué au mois d'août 1891 par M. de Mohrenheim comme devant faire l'objet d'une stipulation précise.

Le sixième point, relatif à la durée de l'arrangement, a une importance plus grande. Je vous en ai signalé la portée dans ma dernière lettre.

Je ne reviens pas sur la forme à donner à cet accord, ni sur la nécessité de le faire signer par les Ministres des Affaires Étrangères et de la Guerre des deux pays.

Vous connaissez exactement notre pensée et nos désirs. Je ne puis que m'en rapporter à vous quant à la procédure à suivre pour aboutir à une prompte conclusion, certain que je suis que vous n'épargnerez ni votre zèle ni votre dévouement et que vous trouverez dans le général de Boisdeffre un précieux auxiliaire.

RIBOT.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU 28 JUILLET 1892.

Projet de convention militaire.

La France et la Russie étant animées d'un égal désir de conserver la paix et n'ayant d'autre but que de parer aux nécessités d'une guerre défensive provoquée par une attaque des forces de la triple alliance contre l'une ou l'autre d'entre elles, leurs Gouvernements ont jugé utile de préciser et de compléter à ce point de vue les arrangements intervenus sous forme de note à la date du 15/27 août 1891.

En conséquence les Ministres des Affaires Étrangères et de la Guerre des deux pays, autorisés par leurs Gouvernements respectifs, sont convenus des dispositions suivantes :

1° Dans le cas où les forces de la triple alliance ou seulement de l'Allemagne viendraient à se mobiliser, la France et la Russie, à la première annonce de l'événement et sans qu'il soit besoin d'un concert préalable, mobiliseront immédiatement et simultanément la totalité de leurs forces et les porteront le plus près possible de leurs frontières.

2° Si la France ou la Russie est attaquée effectivement par les forces de la triple alliance ou seulement de l'Allemagne, les deux Puissances dirigeront contre l'Allemagne la totalité des forces qui ne sont pas rigoureusement indispensables sur d'autres points. Ces forces s'engageront à fond et en toute diligence, de manière à ce que l'Allemagne ait à lutter à la fois à l'est et à l'ouest.

3° Dans l'hypothèse la plus défavorable, c'est-à-dire dans l'hypothèse où toutes les forces de la triple alliance entreraient en action, la France estime que le chiffre des forces de campagne qu'elle pourra opposer à l'Allemagne sera de 1,300,000 hommes et que ces forces seront concentrées à la frontière le 14e jour à partir de l'ordre de mobilisation.

Dans la même hypothèse, la Russie estime que le chiffre des forces de campagne qu'elle pourra opposer à l'Allemagne sera de 800,000 hommes et que ces forces seront concentrées à la frontière le   jour à partir de l'ordre de mobilisation, des forces sensiblement égales devant être opposées à l'Autriche.

4° La France et la Russie ne concluront pas la paix séparément avec la triple alliance. Quel que soit le résultat des événements de la guerre, chacune des deux Puissances défendra les intérêts de l'autre comme les siens propres, lors du règlement définitif.

5° Les États-Majors des armées des deux pays se concerteront en tout temps pour préparer et faciliter l'exécution des mesures prévues ci-dessus.

6° La présente Convention aura la même durée que la triple alliance et se renouvellera de plein droit avec elle.

N° 48.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1892.

J'ai fait discrètement connaître à l'Impératrice les raisons qui ont déterminé le général de Boisdeffre à avancer son départ de Paris; Sa Majesté vient de me faire savoir qu'elle le recevrait mercredi, jour de sa fête. Le général sera probablement le seul étranger admis à présenter ses hommages à l'Impératrice. Nous devons voir dans cette faveur spéciale et dans l'empressement mis à répondre à ma démarche un désir manifeste de nous donner un nouveau témoignage de sympathie.

MONTEBELLO.

N° 49.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Péterbourg, le 1er août 1892.

Le général de Boisdeffre vient d'arriver. Il sera reçu par l'Empereur mercredi après l'audience de l'Impératrice.

MONTEBELLO.

N° 50.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 4 août 1892.

Le général de Boisdeffre a été reçu aujourd'hui à Péterhof par leurs Majestés qui lui ont fait le plus gracieux accueil et l'ont retenu à déjeuner. En raison de la solennité de la fête de l'Impératrice, l'entretien qu'il a eu avec l'Empereur pendant le cercle tenu après le repas n'a pu avoir aucune importance.

MONTEBELLO.

N° 51.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 8 août 1892.

Le général de Boisdeffre a eu de fréquents entretiens avec le Ministre de la Guerre et le général Obroutcheff. Son impression est que nous finirons par nous entendre ; mais pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Ce retard est dû à des circonstances accessoires telles que : indiscrétions de la presse, préoccupations intérieures et par-dessus tout la santé de M. de Giers, dont la présence paraît indispensable à l'Empereur pour l'étude d'un projet aussi politique que militaire.

L'accord paraît néanmoins au général de Boisdeffre devoir être très difficile à obtenir sur un point, celui du maintien dans les deux premiers articles des mots « ou l'Allemagne seule ». Malgré les observations qu'il a pu présenter, le Ministre de la Guerre et le général Obroutcheff persistent à ne vouloir envisager que la triple alliance en tout ou en partie; nous sommes donc forcés d'attendre la décision de l'Empereur sur le projet en général et sur le point litigieux en particulier. Pour éclairer pleinement le jugement de l'Empereur, le général de Boisdeffre a tenu à joindre au projet de convention une note contenant sa réponse aux objections sur le point qui nous divise. Ces deux documents seront remis demain matin (9 août) par le Ministre de la Guerre à l'Empereur qui, après les avoir pesés, fera sans aucun doute connaître au camp au général de Boisdeffre sa manière de voir.

La valise vous portera en détail l'historique de ces discussions.

MONTEBELLO.

N° 52.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 9 août 1892.

Veuillez faire savoir au général de Boisdeffre qu'il est autorisé à accepter la rédaction de l'article premier que suggère le Ministre de la Guerre.

J'ai toujours considéré, en ce qui me concerne, que nous n'avions pas d'intérêt à réserver notre liberté d'action pour le cas, d'ailleurs très peu probable, où l'Autriche

s'engagerait seule contre la Russie. Ce serait nous exposer à rester seuls le lendemain en face de l'Allemagne et de l'Italie.

J'ai entretenu de cette question le Président de la République et le Président du Conseil. Ils sont de mon avis, et je ne doute pas que M. de Freycinet ne se rende compte de la nécessité de simplifier la discussion.

Cette question écartée, il me semble que tout doit être facile; l'arrangement peut être aisément soumis à M. de Giers, qui en a d'ailleurs approuvé déjà les principes essentiels. Insistez pour avoir une solution définitive.

RIBOT.

N° 53.

Le général DE BOISDEFFRE,
au Ministre de la Guerre à Paris,

Pétersbourg, le 10 août 1892.

J'ai l'honneur de vous rendre le compte le plus détaillé possible de la mission dont Votre Excellence a bien voulu me charger.

1er août. — Je suis arrivé à Pétersbourg le 1er août. Je me suis empressé de remettre à notre Ambassadeur, M. le Comte de Montebello, le projet de convention, et je lui ai fait part des observations et instructions que Votre Excellence m'avait chargé de lui transmettre. J'ai remis également à M. de Montebello une lettre dont M. Ribot m'avait chargé pour lui et par laquelle, en lui transmettant aussi le projet avec ses instructions, M. le Ministre des Affaires étrangères l'informait que je devais me placer sous sa direction, et n'agir que d'après ses avis et absolument de concert avec lui. Les instructions de Votre Excellence étaient d'ailleurs les mêmes à cet égard. Je m'empresse d'ajouter qu'elles me sont particulièrement agréables à exécuter, car il est impossible de rencontrer un guide plus expérimenté, plus sûr et plus autorisé que M. le Comte de Montebello. Votre Excellence peut donc être assurée, sans que j'aie besoin de revenir sur ce point, que toute la marche que j'ai suivie et dont je lui rends compte a été arrêtée toujours de concert avec notre Ambassadeur et en conformité de ses avis. Afin du reste d'éviter toute hésitation et de me mettre absolument au courant de la situation, M. de Montebello m'a faire lire toutes les correspondances au sujet de ces négociations. M. le Ministre des Affaires étrangères avait daigné d'ailleurs avant mon départ me faire une communication analogue.

Aussitôt après m'être mis complètement d'accord avec M. de Montebello, je suis entré en rapports avec le général Obroutcheff, chef de l'État-Major général. Bien que ce soit officiellement avec le Ministre de la Guerre que je devais traiter (et qu'il soit même, à cet égard, assez jaloux de ses prérogatives), comme toutes les questions sont

remises ensuite par lui au chef d'État-Major général, chargé de faire les observations et de préparer les notes pour l'Empereur, c'est lui surtout qu'il fallait convaincre.

J'ai donc eu, dès le soir de mon arrivée, un long et premier entretien avec le général Obroutcheff et j'ai eu de suite le regret de constater que les choses n'étaient pas en aussi bonne voie que j'avais lieu de le penser en quittant Paris.

Le général a commencé par me dire l'utilité de ne pas se montrer trop pressé. Il a ajouté que la maladie de M. de Giers serait cause de très grands retards, que l'article du *Figaro* « Alliance ou Flirt », ayant amené des réponses dans la presse russe, a été du plus mauvais effet, et que certains en ont profité pour insinuer à l'Empereur qu'on voulait lui forcer la main.

Je lui ai fait observer que tout retard allait à l'encontre des garanties de la paix que voulait l'Empereur comme nous, que, tant qu'il n'y avait rien de ferme, l'Allemagne pouvait avoir l'intention de brusquer les choses.

Il a répondu qu'à son avis, au contraire, ces retards étaient à l'avantage de la paix; que, tant qu'ils n'étaient pas sûrs qu'il y ait une convention signée, les Allemands, dans l'espoir d'une division, faisaient les aimables avec eux et avec nous; tandis qu'une fois sûrs de la signature donnée, ils se diraient qu'ils n'avaient plus rien à gagner à ce jeu et qu'il n'y avait qu'à marcher.

Je lui ai répondu que j'étais d'un avis absolument opposé et que, si la crainte seule de la convention les amenait à être plus circonspects, la convention elle-même les rendrait plus pacifiques encore et qu'elle était la seule garantie réelle de la paix.

Le général a passé alors à la discussion des forces à employer contre l'Allemagne, sortant ses cartes et affirmant que les Allemands porteraient contre la Russie 7 corps d'armée active (les 5 corps de frontière, le 3e corps de Berlin et le 12e) et 3 corps de réserve, savoir : 4 corps actifs et 2 de réserve vers Insterbourg pour écraser l'armée de Vilna; 3 corps actifs et 1 de réserve au sud de Posen destinés à marcher avec les Autrichiens sur Varsovie, tous concentrés le 7e jour.

Les Russes auraient, en outre, affaire à 13 corps autrichiens et 3 corps italiens, ces derniers chargés d'observer la frontière de Galicie. Le général affirme avoir à cet égard des renseignements positifs.

Je n'insiste pas sur les observations que je lui ai présentées puisqu'elles trouvent leur place dans le rapport technique n° 2.

Le général m'a parlé ensuite des difficultés et des retards qu'entraînerait la nécessité de mettre en tête de toute convention l'obligation de mobiliser simultanément, dès que les alliés mobiliseront. Il faut définir au préalable le moment où l'on doit considérer que la mobilisation commence, et pour cela il faut consulter le Ministre des Affaires étrangères, dit-il. Les Russes considèrent ce point comme très délicat.

J'ai répondu à cela que nous devions être suffisamment renseignés pour prendre les mêmes mesures préparatoires que nos adversaires et faire le décret de mobilisation en même temps qu'eux... Enfin, je l'ai ramené sur le fait de conclure une convention et sur la nécessité de ne pas faire traîner des choses de ce genre, lui disant qu'on pouvait faire une convention très large en 5 ou 6 articles au plus.

Le général m'a dit : « Pour moi la convention ne devrait avoir que deux articles :

« 1° Mobilisation simultanée des forces des deux Puissances dès que la triple alliance mobilisera;

« 2° Attaque vigoureuse contre les troupes de la triple alliance, sans fixation d'effectifs et sans répartition de forces. »

Je lui ai fait observer que ce n'était pas ce qu'avait approuvé l'Empereur dans la note à lui remise, et j'ai prié le général de relire cette note.

Il m'a dit « Mais, sans la connaître, on m'avait demandé une note pour la convention et je l'ai faite dans le sens que je vous dis. Il n'y a pas d'Allemagne, ni d'ennemi principal : il y a les forces de la triple alliance. Si le gros des forces qui nous menacent est autrichien, il faut marcher contre lui et le battre; c'est pour nous l'ennemi principal. »

Je lui ai répondu : « C'est absolument inexact : l'ennemi principal est, *ipso facto*, l'Allemagne; supposons qu'elle mette seulement 5 corps contre nous et que l'Italie, au contraire, nous attaque avec 12 corps, ce n'en est pas moins contre l'Allemagne que nous marcherions avec toutes nos forces parce que, l'Allemagne battue, ces 12 corps italiens tomberont naturellement. Pour le succès final, il est plus important de battre les 6 corps allemands que les 12 corps italiens. Il en est de même pour vous, en ce qui concerne les Autrichiens. »

Pour ce dernier entretien, je n'avais pas voulu arriver d'abord avec le projet de Votre Excellence. Je préférais m'assurer de leurs intentions et tâcher de connaître ce qu'ils avaient préparé. En fait, ils n'avaient rien préparé; j'ai donc continué en lui répétant qu'il fallait aboutir et je lui ai demandé ce qu'il penserait d'un projet en cinq ou six articles, visant par exemple les six points suivants :

1° Mobilisation immédiate et simultanée si la triple alliance ou l'Allemagne seule mobilise;

2° Si la France ou la Russie est attaquée effectivement, emploi contre l'Allemagne de toutes les forces non indispensables ailleurs et offensive énergique des deux côtés;

3° Fixation approximative des effectifs portés contre l'Allemagne : 1,200,000 à 1,300,000 hommes de notre côté, 800,000 du côté des Russes;

4° Paix indivisible;

5° Concert des états-majors et entente annuelle;

6° Durée de la convention égale à celle de la triple alliance.

Le général Obroutcheff s'est immédiatement élevé avec force contre les mots « ou l'Allemagne seule » et il veut viser l'Autriche au même titre.

Je lui ai dit toutes les observations que m'avait suggérées Votre Excellence et que j'ai résumées dans la note ci-dessous :

NOTE.

« La question d'une mobilisation immédiate, dans le cas d'une attaque isolée soit de l'Autriche, soit de l'Italie contre la Russie ou la France, n'a pas été envisagée dans les instructions données au général de Boisdeffre par son Gouvernement, sans aucun doute parce qu'une attaque de ce genre a été jugée absolument improbable.

« Mais, en admettant, si improbable que cela soit, que cette attaque se produise, le général de Boisdeffre croit devoir faire observer :

« 1° Que, dans ce cas, la situation étant infiniment moins grave, les deux Gouver-

nements auront le temps de se concerter et d'arrêter, d'après l'état général de l'Europe, les mesures à prendre en commun;

« 2° Que l'Autriche ou l'Italie ne marcheront qu'avec la certitude absolue d'être soutenues à très bref délai par l'Allemagne et qu'alors la présente convention entrera, *ipso facto*, en vigueur;

« 3° Qu'il importe de viser l'Allemagne seule parce qu'elle est l'âme de la triple alliance et que c'est la seule Puissance qui soit en état d'attaquer simultanément la France et la Russie;

« 4° Que faire une mobilisation générale contre l'Autriche et l'Italie seules c'est se donner en Europe le rôle d'agresseurs et se créer une situation difficile vis-à-vis des neutres; qu'en attendant, au contraire, tout en prenant ses précautions, que ce soit l'Allemagne qui mobilise, c'est elle qui assume le rôle d'agresseur avec tous ses inconvénients, tandis que la Russie et la France ont montré jusqu'au bout leur désir de conserver la paix et affirmé leurs intentions de défensive pure.

« Aussi, dans le cas où l'Italie attaquerait la France, cette dernière, pour éviter le rôle d'agresseur, se bornerait à mobiliser les quelques régions strictement nécessaires pour la contenir.

« Il semble qu'il y aurait avantage également pour la Russie à agir de même vis-à-vis de l'Autriche, avantage d'autant plus grand que sa mobilisation est relativement lente et que cette attitude expectante lui permettrait de l'avancer. »

Le général Obroutcheff ne croit pas que nous puissions mettre à exécution notre projet de mobilisation partielle contre l'Italie. Il prétend que, malgré nous, nous serons entraînés à faire beaucoup plus et que d'ailleurs, quant à lui, en ce qui concerne la Russie, il lui est absolument impossible, en cas de guerre avec l'Autriche, de faire une mobilisation partielle. Il leur faut faire et ils feront une mobilisation générale.

En ce qui concerne le deuxième point il m'a affirmé qu'ils mettaient contre l'Allemagne tout ce qu'ils pouvaient mettre, qu'il me faisait juge, et qu'ils ne demanderaient qu'à l'augmenter au fur et à mesure du perfectionnement de leur plan et du développement de leurs moyens de communications.

Il lui semble en conséquence préférable de ne pas fixer de chiffres. Ce à quoi j'ai répondu que ces chiffres étaient une base, un minimum, qu'il serait toujours excellent d'augmenter.

Le général admet les quatrième, cinquième et sixième points sans observations.

Bref, je suis sorti de ce premier entretien avec une assez triste impression, et assez inquiet des réticences et des atermoiements entrevus au début, et de la ténacité avec laquelle le général Obroutcheff s'attache à ce qu'on vise la triple alliance en bloc ou en l'une quelconque de ses parties.

2 août. — Le lendemain j'étais reçu par le Ministre de la guerre et malheureusement les appréhensions que j'avais ressenties la veille s'y confirmaient pleinement.

Après les compliments d'usage, voyant que le général n'abordait aucunement le

but de ma venue, je lui ai dit combien j'étais heureux d'avoir à traiter avec lui, dont la sympathie pour la France et la bienveillance pour moi m'étaient si connues, les bases de notre convention militaire et je lui ai fait part de mon espoir de terminer rapidement.

Le général a paru très embarrassé.

Mais pourquoi vouloir signer une convention militaire? Les conventions signées d'avance n'ont jamais été exécutées; il suffit de s'entendre entre honnêtes gens et se donner sa parole. Ce sont seulement les conventions de ce genre qui ont été exécutées.

Je lui ai répondu que l'usage n'était pas tel; que, si honnête qu'on fût, pour éviter les incertitudes, les oublis ou même les erreurs on était toujours obligé de rédiger un texte écrit; que, du reste, tel était l'avis de l'Empereur qui avait approuvé la note à lui remise et l'échange d'idées et qu'il s'agissait simplement d'en exécuter l'article 2.

Le général reconnaît seulement que l'Empereur n'a pas fait d'observations à la note et ne veut pas conclure que ce soit là une approbation. Il paraît croire qu'en ce moment l'Empereur est fort peu disposé à voir échanger des signatures. La crainte des indiscrétions les domine. J'ai dû subir de nouveau des plaintes au sujet de cet article du *Figaro* et répondre, une fois de plus, que les appréciations d'un journal ne nous engageaient en rien, que cet article était passé inaperçu chez nous... J'ai dû également entendre exprimer les mêmes regrets au sujet de la maladie de M. de Giers dont la collaboration est nécessaire dans une affaire, à leurs yeux, aussi politique que militaire.

Mais, lui ai-je dit, la question politique peut être considérée comme résolue. C'est justement sur les principes posés par M. de Giers que nous nous appuyons. C'est lui qui les a dictés, il n'a donc pas besoin d'être consulté. Il peut être malade fort longtemps et il me semble bien naturel que vous preniez la chose en mains; le gérant intérimaire des Affaires étrangères peut signer pour M. de Giers. Si vous voulez bien, je vous remettrai un projet en vous demandant de le soumettre à l'Empereur avec vos observations, s'il y a lieu. Ce projet pourrait être court et contenir seulement quelques clauses générales, et je lui ai énuméré brièvement les articles que Votre Excellence avait rédigés.

Le général a voulu encore arguer du côté politique de certains de ces articles, des difficultés qui s'attachent à la conclusion des traités avec nous, en raison de nos formes constitutionnelles, de la répugnance manifestée par l'Empereur à de nouveaux engagements écrits, de crainte de voir leur divulgation amener un éclat qui, à son sens, précipiterait la guerre. Il a insisté sur notre instabilité ministérielle et sur la possibilité de voir un Cabinet nouveau ne pas accepter les engagements du Cabinet actuel; car, enfin, quelles que fussent nos affirmations, un traité approuvé par les Chambres engageait seul la France d'après la constitution... Mais, sur la proposition que je lui fis, si tel était leur désir, de soumettre aux Chambres le traité, car nous étions gens de bonne foi et n'avions rien à cacher, il se récria vivement déclarant que l'Empereur ne redoutait rien tant qu'un éclat.

La stabilité ministérielle s'impose donc comme un devoir patriotique; ce sera pour le Gouvernement russe une de ses sources de confiance, une de ses garanties les plus fortes.

Tel est, en somme, et sous une forme très adoucie, le résumé de cet entretien dont j'ai tenu à atténuer les côtés presque malveillants, au point de sembler chercher parfois un motif de rupture.

Restait la ressource de l'audience de l'Empereur à Péterhof et d'un entretien particulier; mais le cérémonial arrêté le jour de la fête de l'Impératrice rend ce moyen impraticable et j'aurais voulu amener le Ministre, à qui la chose devait être plus facile, à en saisir aussitôt l'Empereur. Mais je me suis heurté à un refus basé sur ce que lui-même ne pouvait pas dire un mot à Sa Majesté.

J'ai rendu compte à l'Ambassadeur de cette conversation inattendue et je me suis entretenu avec lui de la meilleure conduite à tenir en cette occurrence. Il lui a paru que je devais me tenir dans la plus extrême réserve et qu'avant tout je devais éviter que l'Empereur ne me confirmât le lendemain à Péterhof les déclarations de son ministre. Il fût devenu très difficile de le faire revenir s'il s'était engagé personnellement.

L'Empereur est actuellement très préoccupé et sous une impression pénible, dont le général Wannowsky avait évidemment ressenti le contre-coup, d'abord et surtout à cause de la découverte d'un nouveau complot nihiliste (1), puis des indiscrétions de la presse et des insinuations malveillantes qui les avaient accompagnées, enfin de la crainte qu'il a eu de nous voir ne tant désirer un traité que pour le publier ou en faire montre.

D'ailleurs nous pensions bien que c'était de notre part un excès de prévision pour un jour pareil, où, comme je vous l'écrivais plus haut, il est impossible de parler à l'Empereur.

3 août. — C'est en effet ce qui a eu lieu. L'Empereur et l'Impératrice ont été, comme toujours, très aimables. J'ai été invité à déjeuner et pour toute la journée. Mais Leurs Majestés m'ont principalement dit leur plaisir de me revoir, etc., et l'Empereur s'est dit reconnaissant de ma pensée pour la fête de l'Impératrice. Je n'ai pu répondre que dans les mêmes conditions, tout ayant un caractère public et se passant au milieu d'un nombreux entourage.

Mais, j'ai pu, du moins, causer assez longuement en particulier avec le général Obroutcheff qui m'a donné lieu d'espérer que les choses finiraient par s'arranger.

5 août. — Je n'ai pu avoir un nouvel entretien avec le général Obroutcheff que le surlendemain.

Je suis revenu de nouveau et avec force sur la fâcheuse impression que j'avais rapportée de mon entretien avec le général Wannowsky. Il m'a répété ce qu'il m'avait dit à Péterhof, que nous finirions par mener à bonne fin nos travaux, mais qu'il fallait y mettre de la patience et ne pas faire le jeu des gens hostiles, etc. et commencer par nous entendre tous les deux officieusement sur les points que le Gouvernement français désirerait voir adopter, avant que je n'en parle au général Wannowsky, puisque ce serait à lui que ce dernier remettrait la chose pour l'étudier et faire ses observations.

---

(1) On a arrêté 30 nihilistes le 1er août à Pétersbourg.

Je lui ai alors donné connaissance du projet heureusement préparé par Votre Excellence car les Russes s'étaient bornés à attendre nos propositions. Le travail présenté par eux à l'Empereur n'était pas un projet, mais une note que Sa Majesté avait prescrit de soumettre à M. de Giers pour avoir son avis avant de se prononcer.

Le premier paragraphe du préambule a été, presque sans réserve, approuvé par lui. Pour le second il a fait de nouveau observer que la maladie de M. de Giers était absolument regrettable et qu'elle entraînerait fatalement un retard dans la signature; mais que, si regrettable que ce fût et si justes que fussent nos observations, l'important était avant tout de s'entendre et d'avoir l'approbation verbale de l'Empereur, et qu'ensuite on verrait pour la signature.

J'ai répété, à ce sujet, avec la dernière insistance, combien tous ces retards étaient et pouvaient devenir dangereux; que, si sûre pour moi que fût la parole de l'Empereur, ce n'était pas une garantie suffisante pour mon Gouvernement que je vienne lui dire : « Le Ministre de la Guerre m'a dit que l'Empereur... » ou mieux, comme j'y comptais bien « L'Empereur m'a dit... » et qu'il fallait absolument que les Ministres de la Guerre et des Affaires étrangères échangeassent officiellement au nom de l'Empereur la signature des conventions arrêtées.

Après les deux premiers paragraphes du préambule, nous avons abordé les six articles.

Sur le premier point, nous avons eu une discussion très vive au sujet des mots « de la triple alliance ou seulement de l'Allemagne ». Le général ne veut pas du « seulement de l'Allemagne ». Je lui ai redit toutes les observations que m'avait suggérées Votre Excellence et que j'ai résumées dans la note ci-dessus. Toutes ces raisons n'ont pas ébranlé sa conviction.

Sur le deuxième point, il m'a répété que c'était l'armée autrichienne qui était pour eux l'ennemi principal et j'ai reproduit mes arguments. Mais il n'a pas modifié sa manière de voir, tout en reconnaissant que dans l'armée russe nombre de généraux, à commencer par Leer, leur grand tacticien, et par Dragomiroff, pensaient comme nous.

Pour le même motif, il désirerait que, dans l'article 3, on ne leur fixât pas le chiffre de 800,000 hommes.

Il a acquiescé aux autres articles et exprimé le désir de voir introduire un article 7 spécifiant le secret pour toutes les clauses de la Convention. Il juge cet article indispensable pour diminuer les appréhensions de ceux qui craignent de le voir divulguer, et, pour rassurer l'Empereur, comme tel avait été l'avis de M. de Montebello, j'ai ajouté au crayon, sous réserve de votre approbation, l'article suivant :

Article 7. — « Toutes les clauses ci-dessus seront tenues rigoureusement secrètes. »

J'ai ajouté aussi deux articles au sujet des renseignements à se communiquer réciproquement sur les armées de la Triple Alliance et sur les voies et moyens de correspondre en temps de guerre.

Après notre discussion des articles du projet, le général Obroutcheff réfléchit quelques instants puis me dit :

« Quand vous aurez remis votre projet au général Wannowsky, il me le remettra aussitôt pour avoir mon avis. Eh bien, je vais vous dire franchement ce que je

répondrai. Malgré tout ce que vous m'avez dit, je ne puis modifier ma manière de voir en ce qui concerne l'Allemagne. J'accepterais à la rigueur tous vos articles, toute votre rédaction, sauf en ce qui concerne « seulement de l'Allemagne ». Je ne puis décidément pas l'admettre et je ne l'admettrai jamais ».

Je lui ai dit que de mon côté, je ne pouvais pas davantage y renoncer.

Maintenant il me reste à attendre que le Ministre de la Guerre me donne la nouvelle audience que je lui ai demandée.

Je lui remettrai le projet qu'il est censé connaître le premier. Je défendrai notre texte et je le prierai de le soumettre à l'Empereur, et, s'il y fait des objections, de soumettre également ma réponse écrite à ses objections. Car c'est surtout par des notes écrites qu'on peut agir sur l'esprit de l'Empereur. Il n'a pas la connaissance de notre langue assez complète pour se rendre à des arguments parlés. C'est pour cela qu'il se prête peu aux conversations. Il veut avoir le temps de réfléchir. J'insisterai en même temps de nouveau de tout mon pouvoir pour arriver à une acceptation écrite officielle, le plus promptement possible.

6 août. — J'ai eu aujourd'hui un nouvel entretien de trois heures avec le général Obroutcheff.

Le général, appliquant sans plus attendre l'article par lequel les deux États-Majors doivent se communiquer ce qu'ils savent sur les plans de la triple alliance, m'a communiqué, avec la plus grande confiance, le dernier plan austro-allemand qu'il a réussi à se procurer, avec des indications très importantes en ce qui concerne la date de concentration des Allemands soit sur leur frontière, soit par conséquent sur la nôtre.

Le sujet est trop important et trop technique pour que je n'en fasse pas l'objet d'un rapport spécial. Mais je tenais à vous rendre compte sans retard ici de cette marque de confiance et de loyauté que Votre Excellence appréciera, j'en suis sûr, comme elle le mérite, tant à ce point de vue qu'à celui des services qu'elle peut nous rendre.

D'ores et déjà, il semble démontré que c'est bien vraiment 7 corps allemands actifs avec 3 corps de réserve et 3 corps italiens qui sont dérivés sur la Russie. Ce serait donc un véritable et sérieux allègement pour nous.

Il en ressort également que la concentration allemande marcherait peut-être beaucoup plus rapidement que nous le supposons et qu'il y a là un point qui doit appeler notre plus sérieuse attention.

8 août. — J'ai pu avoir le 8 août un entretien d'une heure avec le Ministre de la Guerre que j'ai trouvé cette fois dans des dispositions beaucoup meilleures et tout à fait cordiales.

J'ai dû entendre encore l'expression de ses regrets sur de nouvelles indiscrétions de la presse (article de l'Écho de l'armée reproduit par le « Novoie Vremia »). Je lui ai fait observer qu'il lui était bien autrement facile qu'à nous d'empêcher tout au moins la reproduction dans leurs journaux d'indiscrétions maladroites ou fantaisistes dont nous ne pouvions nullement être responsables.

Le général a abordé ensuite le projet et m'a demandé de lui communiquer nos propositions.

Après en avoir pris attentivement connaissance, le général m'a dit qu'il pouvait me faire part, de suite, de plusieurs objections, et de suite il m'a dit qu'il ne pouvait admettre la clause de l'Allemagne seule. Notre conviction absolue, m'a-t-il dit, est que nous serons attaqués d'abord par l'Autriche aidée de l'Italie et peut-être aussi de la Roumanie. L'Allemagne se tiendra prête à intervenir au moment choisi par elle, mais elle n'attaquera jamais la première. Vous me dites de faire dans ce cas une mobilisation partielle, mais cela nous est absolument impossible parce que les troupes que nous accumulons en Pologne viennent de tous les points de l'Empire et sont mélangées. En dehors de cette impossibilité, nous nous exposerions en faisant une mobilisation partielle à de trop grands dangers avec cette menace d'une attaque rapide de l'Allemagne.

Mon Gouvernement, ai-je répondu, n'avait pas envisagé l'éventualité d'une attaque isolée de l'Autriche ou de l'Italie, sans doute parce qu'une attaque de ce genre avait été jugée absolument improbable. Du reste, le général Obroutcheff m'ayant laissé prévoir une objection de ce genre, j'ai résumé dans une note les raisons qui, à mon sens, militent en faveur de la rédaction adoptée par mon Gouvernement. Et j'ai soumis au général Wannowsky, avec les développements qu'elle comporte, la note dont Votre Excellence a lu le texte.

Quand il eut pris connaissance de cette note, je lui dis que je comptais lui demander de soumettre à l'Empereur le projet de convention, mais que, puisqu'il élevait des objections, je le priais de vouloir bien remettre en même temps à Sa Majesté cette note destinée à justifier notre manière de voir.

Maintenant, ai-je ajouté, Votre Excellence m'a dit que l'Empereur ne voulait rien voir signer en ce moment. Je vous demande, à ce propos, la permission de vous faire observer que, bien que pour nous la parole de l'Empereur soit absolument sûre, elle ne peut suffire dans l'occurrence, car, d'abord, je puis disparaître et personne alors en France ne pourrait plus se porter garant de sa parole devant le Gouvernement. Il faut donc une convention écrite, garantie nécessaire et obligatoire pour le Gouvernement de la République. S'il faut attendre absolument, pour signer, que M. de Giers soit rétabli, si telle est la volonté de l'Empereur, quelque regrettable que soit ce retard, il faudra se résigner à le subir. Mais, en attendant, il n'en sera pas moins indispensable que Votre Excellence me notifie par écrit l'approbation de l'Empereur au projet de convention qui lui est présenté et spécifie que les signatures seront échangées le plus tôt possible.

Je reconnais cette nécessité, m'a répondu le Ministre; mais, vous savez, l'Empereur est souverain maître et l'on ne peut préjuger de sa décision.

Oui, lui ai-je dit, mais il ne la prendra qu'après avoir consulté ses conseillers, et, si Votre Excellence veut bien (et elle le fera, j'en suis sûr) appuyer une demande aussi fondée, l'Empereur ne saurait, je crois, s'y refuser.

Le général m'a dit alors qu'il ferait son possible. Maintenant il y a une chose qui m'inquiète, a-t-il ajouté, et c'est la suivante : une fois que vous aurez une convention signée, ne voudrez-vous pas précipiter les choses et faire la guerre ?

J'ai affirmé que non, que notre Gouvernement était aussi pacifique que l'Empereur et que le préambule de la convention exprimait nos sentiments de la façon la plus complète, la plus nette et la plus sincère. La France désire et veut la paix.

Mais vous avez chez vous, a repris le général, un parti qui ne veut pas de l'alliance russe. J'ai répondu que, s'il y avait une chose en France sur laquelle il n'y eût qu'une voix et sur laquelle l'accord fût unanime, c'était l'alliance russe; et que le sentiment de toute la nation à cet égard était manifeste et se portait garant de nos affirmations.

Le général a alors exprimé de nouveau la crainte que les Allemands ne précipitassent la guerre quand ils sauraient que l'accord est complet, et il trouve l'armement de l'armée russe bien en retard pour cette éventualité.

Je lui ai répondu par les mêmes arguments que j'avais déjà donnés au général Obroutcheff. Comme conclusion, le général s'est engagé à remettre à l'Empereur le projet et la note et il m'a promis de faire tous ses efforts pour aboutir le plus tôt possible. Nous allons y travailler de concert à Krasnoë-Selo, a-t-il ajouté; au camp, nous serons ensemble et côte à côte, et l'Empereur nous y fera, sans aucun doute, connaître sa décision.

9 août. — J'ai diné aujourd'hui chez le Ministre de la Guerre qui m'a annoncé qu'il avait remis le projet à l'Empereur et qu'à partir d'aujourd'hui le général Obroutcheff était désigné pour traiter avec moi. L'Empereur l'avait aussi chargé de me dire qu'il n'avait pu encore me recevoir en audience particulière mais qu'il le ferait dès le début du camp.

Nous n'avons pu causer que quelques instants; mais j'ai compris qu'ils comptaient proposer d'ajourner les deux articles spécialement politiques (durée de la convention et paix indivisible) et de maintenir absolument le bloc de la triple alliance.

En résumé, je puis espérer maintenant que le projet préparé par Votre Excellence sera accepté dans son ensemble, mais deux points restent très douteux :

1° Les Russes ne semblent vouloir à aucun prix de la clause visant l'Allemagne seule dans les deux premiers articles.

Votre Excellence appréciera si l'examen éventuel de cette concession ne se présente pas dès maintenant au Gouvernement de la République française pour que la question puisse être résolue sans retard lorsque le Gouvernement russe fera connaître officiellement sa réponse, si l'Empereur, malgré nos raisons, persiste à partager l'avis de ses conseillers militaires.

Ils pourront invoquer, d'ailleurs, que toutes les premières négociations ont été conduites en ne faisant aucune distinction entre les puissances et prenant tout ou partie du bloc de la Triple Alliance.

Je regrette très vivement à ce sujet l'absence de M. de Giers, car je suis convaincu que les raisons que m'avaient suggérées Votre Excellence auraient fait impression sur lui et je veux encore espérer que l'Empereur les ressentira.

2° Il me paraît aussi à craindre que, malgré tous mes efforts, en raison de la maladie de M. de Giers, je ne puisse arriver à vous rapporter le projet signé par les Ministres. L'Empereur a la plus grande confiance en M. de Giers et ne veut pas le remplacer. Il attend son rétablissement qu'il croit prochain.

Je n'en tâcherai pas moins d'avoir les garanties les plus fortes, en attendant, tout au moins, une lettre du Ministre me notifiant l'acceptation de l'Empereur.

Si regrettable que soit ce retard, la conviction de l'Ambassadeur est que, — forts de l'approbation de l'Empereur dûment et officiellement notifiée, — nous devons

nous résigner, s'il le faut absolument, à attendre un peu les signatures, ne pas nous exposer à compromettre les résultats acquis en voulant trop les presser et avoir confiance dans la parole de l'Empereur.

J'ajoute, comme vous le verrez dans le rapport n° 2, que nous pouvons compter sur une action très efficace des Russes qui maintiendront devant eux probablement 10 corps allemands dont 7 actifs et 3 de réserve.

BOISDEFFRE.

N° 54.

Le général DE BOISDEFFRE,
au Ministre de la Guerre, à Paris.

(Rapport n° 2.)

Saint-Pétersbourg, le 10 août 1892.

J'ai l'honneur de vous adresser ici le rapport spécial que je vous ai annoncé et qui est relatif au dernier plan austro-allemand contre la Russie et à la plus grande rapidité de concentration des armées allemandes.

Les renseignements contenus dans ce rapport m'ont été confiés par le général Obroutcheff.

Ceux qui concernent l'ordre de bataille, l'effectif et l'axe d'opérations de chacune des armées proviennent de documents absolument authentiques sur lesquels ils ont été copiés.

Les projets attribués aux alliés et les jours auxquels leurs différents corps seraient prêts à se porter en avant reposent aussi, à ce que m'a affirmé le chef d'État-Major, sur des informations qui présentent un grand degré de certitude.

Vous trouverez la plupart de ces données condensées dans le tableau ci-inclus qui n'est que la traduction littérale d'un document confidentiel que m'avait confié le général Obroutcheff.

En quelques mots, le nouveau plan adopté par la triple alliance serait celui-ci :

Les *Allemands* concentrent :

1° A *Insterbourg*, 4 corps actifs prêts du 5ᵉ au 7ᵉ jour et 2 corps de réserve pour marcher sur Vilna (soit au total 220,000 hommes) ;

2° Au sud de Posen (sur la demande expresse de l'État-Major autrichien), 3 corps actifs prêts du 4ᵉ au 6ᵉ jour et 1 corps de réserve pour marcher sur Varsovie (soit au total 182,000 hommes).

Les *Autrichiens* forment trois armées :

La 1[re] à *Cracovie*, composée de 5 corps actifs prêts du 5[e] au 17[e] jour et de 4 divisions de landwehr pour marcher également sur Varsovie par la rive gauche de la Vistule (soit au total 300,000 hommes).

La 2[e] à *Iaroslaw*, composée de 5 corps actifs, prêts du 6[e] au 12[e] jour, de 3 divisions de landwehr et de 1 division de honved pour marcher sur Siedletz par la voie gauche de la Vistule de concert avec la 3[e] armée (soit au total 273,000 hommes).

La 3[e] armée formée à *Lemberg*, comprenant 3 corps actifs, prêts du 5[e] au 12[e] jour, de 1 division de landwehr et de 2 divisions de honved (soit au total 168,000 hommes).

Soit au total marchant sur Varsovie, Siedletz : 924,000 hommes.

Pour observer et contenir les Russes du côté de Kief, les *Italiens* mettent à la disposition de l'Autriche 3 corps actifs qui débarquent aux environs de Lemberg du 16[e] au 20[e] jour (soit au total 95,000 hommes).

L'armée d'Insterbourg est destinée à marcher immédiatement sur le Niémen et Vilna pour tâcher de bousculer l'armée russe du Niémen en voie de formation et intercepter l'arrivée des renforts venant de Saint-Pétersbourg, à destination des armées de Pologne, par la grande voie ferrée Saint-Pétersbourg-Bielostok-Varsovie, notamment celle du corps de la garde dont la mobilisation est la plus longue.

Le succès de cette combinaison exige que les forces de Gourko soient immobilisées par l'offensive rapide des trois corps allemands dirigés sur Varsovie, qui sont prêts à se mettre en route du 4[e] au 6[e] jour, et par celle de l'avant-garde des armées autrichiennes constituée par les 5 corps qui sont prêts du 4[e] au 7[e] jour. Total 8 corps, dont 4 s'avanceront sans obstacles par la rive droite vers Bieletz. Ces derniers se heurteront de bonne heure aux rassemblements de Kholm et de Lublin, et le général Obroutcheff compte bien qu'ils ne tarderont pas à s'arrêter pour attendre que le gros des armées autrichiennes les ait rejoints.

Car, sans parler des renforts qui lui arriveront en tout cas par les lignes de Moscou et de Briansk à Brest-Litowsk, le général Gourko dispose, dès le temps de paix, d'environ 200,000 hommes qui seront portés à 300,000 dès le 10[e] jour.

Appuyé à la Vistule et aux places fortes de Pologne, ce général est donc bien en état de se défendre et d'amortir le premier choc des alliés, tandis que les forces russes jetées en avant du Niémen, bien qu'assez compromises, trouveront dans un terrain très favorable à la défensive le moyen de gagner le temps nécessaire.

La ligne du Niémen elle-même a des points d'appui et des têtes de pont à Kovno, Grodno et Olita qu'on est en train de fortifier.

En outre, les Russes tenteront de leur côté d'entraver la concentration de l'armée d'Insterbourg, en lançant, dès le premier jour, deux divisions de cavalerie, les 6[e] et 15[e], sur Allenstein, point facilement accessible et très important nœud de chemins de fer. Cette cavalerie aura l'ordre de détruire à tout prix les voies ferrées qui conduisent vers Insterbourg, mais en évitant soigneusement tout engagement avec l'infanterie. Si elle réussit, elle prolongera sa chevauchée vers la Vistule et dans la direction de Dantzig en commettant le plus de dégât possible dans la Prusse orientale.

Par ces moyens réunis, l'État-Major russe espère réussir à assurer l'écoulement sur

la Pologne des trains qui amèneront à Gourko les renforts de la circonscription de Pétersbourg et alors ce dernier aura de bonnes chances pour infliger un échec aux Autrichiens, étant donné l'offensive énergique que l'armée de Dragomiroff au Sud est chargée de prononcer contre le flanc de leur ligne de communication.

C'est sur la vigueur avec laquelle Dragomiroff s'acquittera de cette mission de confiance que repose le principal espoir de l'État-Major russe d'ouvrir à Gourko la route de Berlin à Breslau.

Le mouvement de l'armée du Sud-Ouest, le long du versant nord des Carpathes, après avoir fait lâcher prise aux Autrichiens, couvrira le flanc gauche de Gourko jusqu'au haut Oder et sera lui-même éclairé à grande distance, au Sud, aux débouchés de la Hongrie, par 4 corps de cavalerie.

Ces derniers ne seront, il est vrai, complets que vers le 30e jour, mais ils seront précédés dès le début par la 2e division mixte de Cosaques et les premiers régiments de Cosaques débarqués qui inonderont la Galicie et les Carpathes dans leur partie la plus accessible, sur les derrières de l'armée autrichiennne.

D'autre part, l'armée du Niémen, dégagée de l'étreinte de l'armée d'Insterbourg qui sera obligée de reculer, si Gourko fait tête avec succès aux Autrichiens, ou restée maîtresse de ses mouvements dans l'hypothèse où elle ne serait pas vivement attaquée dès le début, marchera franchement vers l'Ouest, pour s'aligner sur Gourko, et couvrir son flanc droit, dès qu'il se portera dans la direction de Breslau. Elle détachera une ou plusieurs divisions de réserve vers Kœnigsberg pour l'observer, poussera jusqu'à la Vistule, la franchira un peu au nord de Thorn en un point favorable, reconnu d'avance, et se rabattra alors plus au sud, en coupant les communications de cette place avec Bromberg et le centre de l'Empire allemand.

II

Si nous pouvons accepter, dans une large mesure, les hypothèses concernant ces projets d'opérations militaires proprement dites, telles que les Russes les prévoient, nous ne saurions, je crois, agir de même quant aux dates qu'ils assignent à l'achèvement de la concentration des Allemands et à leur marche en avant, et nous avons le devoir de les soumettre au plus sérieux contrôle.

J'ai fait observer au chef d'État-Major général qu'il me paraissait imposible que la concentration des corps allemands fût réalisée dans les limites de temps fixées par lui.

Les Allemands ne feront pas la mobilisation théorique que vous escomptez, m'a répondu le général Obroutcheff, ils procéderont par ordres d'appels individuels lancés à l'avance et sans bruit, comme ils l'avaient fait en 1875, et tous leurs effectifs seront complétés avant même la publication de leur décret de mobilisation.

Leur régime politique, les facilités que leur donne leur organisation militaire peuvent leur faire gagner certainement plusieurs jours sur votre mobilisation. Vous comptez qu'ils seront entièrement concentrés le 12e jour dans le cas d'une mobilisation normale. Admettez qu'ils gagnent deux ou trois jours avec la manière de procéder que je vous indique et qu'ils emploieront certainement. Vous voici déjà ramenés au 10e ou 9e jour. Déduisez le temps nécessaire au transport de tous les convois, et vous vous rapprochez de cette date du 7e jour pour la concentration de

tous les corps combattants, date que nous indiquent nos renseignements de la sûreté desquels nous n'avons aucunement lieu de douter.

En résumé, le général Obroutcheff compte que les Allemands, grâce au progrès qu'ils auraient faits et aux mesures exceptionnelles qu'ils peuvent prendre, mettront en moyenne 3 jours pour leur mobilisation et 3 jours pour la concentration des éléments combattants sur la frontière.

A tort ou à raison le général Obroutcheff est absolument convaincu de ce qu'il avance et nous engage à y prêter la plus sérieuse attention.

Il voudrait voir notre concentration s'opérer moins près de la frontière et surtout se commencer plus tôt pour se poursuivre avec plus de rapidité.

Augmentez donc votre matériel roulant, dit-il, et tâchez de vous rapprocher sur ce point des Allemands. Comment pouvez-vous hésiter sur ce point capital, vous qui êtes si riches !

Le procédé des Allemands d'amener les combattants dans les convois lui paraît tout à fait à imiter, puisqu'on a sur la frontière des magasins de cencentration et qu'on peut tout préparer pour assurer l'alimentation des troupes au moyen de vivres amenés directement par les voies ferrées.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, je crois que l'État-Major russe, sous l'empire de ses appréhensions, s'est laissé entraîner à des calculs vraiment trop hâtifs. Mais ces affirmations à cet égard ont été si fermes que j'aurais cru manquer à mon devoir en ne le signalant pas particulièrement à Votre Excellence.

BOISDEFFRE.

N° 55.

Le Général DE BOISDEFFRE,
au Ministre de la Guerre, à Paris.

(Rapport n° 3.)

Saint-Pétersbourg, le 10 août 1892.

J'ai l'honneur de vous adresser par la valise de ce jour le compte rendu de la mission dont vous avez bien voulu me charger (rapport n° 1) (1).

J'ai tenu à le faire de la façon la plus complète et la plus détaillée pour permettre à Votre Excellence de se rendre compte des difficultés du début, et de suivre, dans toutes leurs phases, les pourparlers intimes et confidentiels qui ont eu lieu.

Mais vous trouverez à la fin du rapport le résumé de l'ensemble de la situation à la date de ce jour.

Je vous adresse également un rapport technique portant le n° 2, relatif au plan austro-allemand actuellement en vigueur et à la rapidité de concentration des Allemands.

---

(1) Voir le n° 53.

Je ne vous parle pas de la mission russe envoyée en France. Le commandant Moulin vous en rend compte; mais je me permets d'appeler votre attention sur l'importance du choix du colonel Wannowsky, fils du Ministre, et dont les impressions auront ici une influence considérable.

Je signale aussi à l'attention de Votre Excellence ce fait que l'Empereur a refusé, malgré les propositions du Ministre de la Guerre, d'inviter aux manœuvres une mission allemande.

La seule mission présente au camp sera la nôtre.

Boisdeffre.

10 août, soir.

Je viens d'avoir un entretien très important avec le général Obroutcheff, délégué par l'Empereur, pour discuter le projet de convention et j'en rends compte séance tenante à Votre Excellence dans le rapport n° 4 ci-joint.

Cet entretien ne modifie pas sensiblement les conclusions de mon rapport de ce matin (n° 1), mais il avance notablement les choses et précise la situation.

N° 56.

Le Général de Boisdeffre
au Ministre de la Guerre, à Paris.

(Rapport n° 4.)

Saint-Pétersbourg, le 10 août 1892.

J'ai vu aujourd'hui le général Obroutcheff, délégué par l'Empereur pour discuter le projet de convention et je m'empresse, avant le départ du courrier, de rendre compte à Votre Excellence de mon entretien avec lui.

Après une longue discussion le texte ci-joint a été rédigé (1).

M. l'Ambassadeur a aussitôt télégraphié ce texte au Gouvernement pour prendre ses instructions.

Je tiens à ajouter ici l'explication des pricipales modifications demandées par les Russes.

Le général a tenu à modifier les paragraphes 1 et 2 du préambule dans le désir, dit-il, d'éviter de nouveaux pourparlers avec son Ministre des Affaires étrangères, puisque ces pourparlers ne peuvent aboutir en ce moment à cause de la maladie de M. de Giers, et il s'est formellement refusé à relier ce projet avec nos premiers arrangements.

---

(1) Voir le n° 57.

Comme article 1er le général Obroutcheff avait préparé la rédaction suivante :

« Si la France est attaquée par l'Allemagne soutenue par l'Italie ou par l'Italie soutenue par l'Allemagne, la Russie emploiera toutes ses forces disponibles pour attaquer l'Allemagne.

Si la Russie est attaquée par l'Allemagne soutenue par l'Autriche ou par l'Autriche soutenue par l'Allemagne, la France emploiera toutes ses forces disponibles pour combattre l'Allemagne.

Je lui ai fait observer que ce texte laissait en dehors l'Allemagne seule, et j'ai pu obtenir que le texte fût modifié de manière à viser l'Allemagne seule, ce qui donnera, j'espère, satisfaction au Gouvernement.

L'article 2 (ancien art. 1er) a subi une seule modification, autorisée d'ailleurs par le télégramme de ce jour de M. Ribot.

Les mots « ou seulement de l'Allemagne » ont été remplacés par les suivants : « ou d'une des Puissances qui en font partie ».

Il va de soi que, tout en vous soumettant cette nouvelle rédaction, je ferai tout mon possible auprès de l'Empereur pour défendre notre texte ; mais j'ai peu de chances de réussir, car l'Empereur, qui a déjà pris connaissance de ma note rédigée à cet effet, s'est, malgré nos raisons, rangé à l'avis de son Ministre de la Guerre.

Cet article 2, ainsi rédigé, n'est pas en concordance complète avec l'article 1er ; mais le général, malgré mes observations, a exigé *absolument* son article 1er, celui qui lui tient le plus à cœur.

J'ai eu beaucoup de peine à faire maintenir la clause « et les porteront le plus près possible de leurs frontières ».

Art. 3. — Le général Obroutcheff a insisté très vivement pour qu'on ne fixe pas le jour où les troupes sont concentrées à la frontière. Ils veulent agir entièrement de bonne foi ; leur concentration est actuellement beaucoup plus lente que la nôtre, mais ils vont l'améliorer tous les ans. Il demande en conséquence que l'indication des jours rentre dans l'article 4 suivant et fasse l'objet d'une entente annuelle.

Art. 4 (ancien art. 5). — Le général a voulu intervertir l'ordre de ces deux articles ; il a également manifesté le désir d'y voir comprendre les deux articles annexes que j'ai soumis à votre approbation (rapport n° 1).

Art. 5 — Le général a tenu à supprimer le dernier paragraphe comme essentiellement politique.

Art. 6. — Toute politique que fût cette clause, j'ai fait observer qu'il fallait absolument une durée à une convention.

Il a fini par céder, mais a demandé tout au moins la suppression des mots « et se renouvellera de plein droit ». Il estime que cette clause est implicitement contenue dans la première partie de l'article.

Art. 7. — C'est le texte même de l'article 7 que j'ai soumis à votre approbation dans mon rapport n° 1.

Comme je l'ai dit à Votre Excellence, la discussion a été extrêmement longue, et

ce n'est pas sans difficulté que j'ai pu obtenir le texte qui vous est actuellement soumis et que le général Obroutcheff considère comme l'extrême limite des clauses dont il puisse espérer obtenir l'approbation par l'Empereur.

Il estime qu'*en tant que projet* et avant de le soumettre à l'Empereur, ce texte doit être signé de lui et de moi; que c'est le moyen le plus sûr de déterminer l'approbation souveraine.

Le général a insisté tout particulièrement sur le silence à imposer à la presse dont les indiscrétions ne peuvent que retarder le moment de la convention définitive et sur la nécessité de l'exécution stricte de l'article 7. Il est en effet de la dernière importance à leurs yeux que la Triple Alliance ignore le plus longtemps possible la convention pour que, laissée dans l'espoir d'une désunion possible, elle ne redouble pas d'efforts et d'activité.

En attendant les instructions du Gouvernement que M. le comte de Montebello a demandées par télégramme de ce jour à la suite de l'entretien dont je rends compte à Votre Excellence, je vais continuer à défendre le plus possible le texte primitif de notre projet.

Au cours de notre conférence, le général Obroutcheff m'a affirmé que l'Autriche pouvait parfaitement commencer seule la guerre, vu que l'Allemagne est tenue obligatoirement de venir à son secours si l'Autriche le demande. Cette clause est nettement spécifiée dans le traité de la Triple Alliance. M. Chichkine l'en a informé.

BOISDEFFRE.

N° 57.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 10 août 1892.

Le général de Boisdeffre a vu aujourd'hui le général Obroutcheff, délégué par l'Empereur pour discuter le projet de convention.

Après une longue discussion, le texte suivant a été proposé :

« La France et la Russie, étant animées d'un égal désir de conserver la paix et n'ayant d'autre but que de parer aux nécessités d'une guerre défensive, provoquée par une attaque des forces de la Triple Alliance contre l'une ou l'autre d'entre elles, sont convenues des dispositions suivantes :

« ART. 1er. — Si la France est attaquée par l'Allemagne ou par l'Italie soutenue par l'Allemagne, la Russie emploiera toutes ses forces disponibles pour attaquer l'Allemagne.

« Si la Russie est attaquée par l'Allemagne ou par l'Autriche, soutenue par l'Allemagne, la France emploiera toutes ses forces disponibles pour combattre l'Allemagne.

« ART. 2. — Dans le cas où les forces de la Triple Alliance ou d'une des Puissances qui en font partie viendraient à se mobiliser, la France et la Russie, à la première annonce de l'événement et sans qu'il soit besoin d'un concert préalable, mobiliseront immédiatement et simultanément la totalité de leurs forces et les porteront le plus près possible de leurs frontières.

« ART. 3. — Les forces disponibles qui doivent être employées contre l'Allemagne seront, du côté de la France de 1,300,000 hommes, du côté de la Russie de 700,000 à 800,000 hommes. Ces forces s'engageront à fond et en toute diligence, de manière que l'Allemagne ait à lutter à la fois à l'Est et à l'Ouest.

« ART. 4. — Les États-Majors des armées des deux pays se concerteront en tout temps pour préparer et faciliter l'exécution des mesures prévues ci-dessus. Ils se communiqueront, dès le temps de paix, tous les renseignements relatifs aux armements de la Triple Alliance, qui sont ou parviendraient à leur connaissance.

« Les voies et moyens de correspondre en temps de guerre seront étudiés et prévus d'avance.

« ART. 5. — La France et la Russie ne concluront pas la paix séparément avec la Triple Alliance.

« ART. 6. — La présente convention aura la même durée que la Triple Alliance.

« ART. 7. — Toutes les clauses énumérées ci-dessus seront tenues rigoureusement secrètes. »

Je vous télégraphierai dans quelques heures les explications que comporte ce texte.

MONTEBELLO.

N° 58.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 10 août 1892.

Suite à ma dépêche d'aujourd'hui.

Le général de Boisdeffre m'a raconté de vive voix que notre projet de texte est devant l'Empereur, qu'il va voir au camp; mais il a fort peu de chance de réussir: en effet, notre projet avait été soumis à Sa Majesté avec les observations écrites du général de Boisdeffre, qui avaient pour objet de faire maintenir la clause « ou seulement de l'Allemagne ». L'Empereur s'était rangé à l'avis de son Ministre de la Guerre; c'est dans ces conditions que le projet ci-dessus a été rédigé. Si le Gouvernement français en accepte la rédaction, il sera présenté par le Ministre de la Guerre à l'approbation de Sa Majesté.

Le général Obroutcheff estime qu'en tant que projet, et avant de le soumettre à l'Empereur, il doit être signé par lui et par le général de Boisdeffre et que c'est le moyen le plus sûr de déterminer l'approbation souveraine.

Le général Obroutcheff a insisté tout particulièrement sur le silence à imposer à notre presse et sur la nécessité de l'exécution stricte de l'article 7. Il est de la dernière importance, aux yeux du Gouvernement russe, que la Triple Alliance ignore le plus longtemps possible la conclusion définitive afin de la maintenir dans l'espoir d'une désunion possible pour qu'elle ne redouble pas d'efforts et d'activité.

Je vous prie instamment de me faire savoir dès que vous le pourrez, par le télégraphe, si le Gouvernement approuve les propositions ci-dessus.

MONTEBELLO.

N° 59.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 11 août 1892.

J'ai reçu vos deux télégrammes.

En ce qui me concerne, je ne vois pas d'autre changement à demander que la suppression des mots « avec la Triple Alliance » dans le paragraphe 5.

Je n'ai pas d'objection à ce que le général signe le projet, sous cette réserve que les Ministres signeront l'instrument définitif.

Toutefois, avant d'autoriser au nom du Gouvernement le général de Boisdeffre, je crois préférable d'attendre la réponse de M. de Freycinet qui m'arrivera demain.

RIBOT.

N° 60.

M. DE FREYCINET, Ministre de la Guerre,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Glion, le 12 août 1892.

Je ne suis pas d'avis en tout cas d'abandonner notre terrain avant de connaître l'effet de la note rédigée par notre envoyé. Dès que nous serons renseignés à ce sujet, je crois utile d'en délibérer. Je me réserve d'appeler de nouveau l'attention sur les conséquences possibles de la modification proposée. Je compte donc sur vous pour me tenir au courant.

N° 61.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 12 août 1892.

Je ne suis pas encore en mesure d'autoriser le général de Boisdeffre à se porter fort de l'adhésion de M. de Freycinet au texte proposé.

J'envoie ce soir à M. de Freycinet une copie de vos télégrammes. Il se peut qu'à raison de l'importance qu'il attache au point en discussion, le Ministre de la Guerre revienne à Paris pour en conférer avec moi. Tenez-moi au courant.

Ribot.

N° 62.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Freycinet, Ministre de la Guerre.

Paris, le 12 août 1892.

Quand je vous ai écrit avant-hier, je n'avais pas reçu les deux télégrammes dont je vous envoie copie. Vous verrez, en les lisant, que le général de Boisdeffre croit avoir peu de chances de faire revenir l'Empereur sur l'avis qu'il a déjà exprimé et qui est conforme à celui du Ministre de la Guerre.

Un pas important a été fait, puisque le général Obroutcheff, délégué spécialement par l'Empereur, s'est mis d'accord *ad referendum* sur un texte complet avec notre envoyé.

Le texte nous donne satisfaction sur tous les points, sauf sur l'article 2. La divergence de vues se réduit à ceci: nous voudrions demeurer libres dans le cas où l'Allemagne resterait tranquille. Le Ministère de la Guerre russe admet que la France ne doit prendre part à la lutte que si l'Allemagne, ou l'Autriche soutenue par l'Allemagne, attaque la Russie. Mais il demande que la France mobilise si la Triple Alliance, ou *une des Puissances* qui la constituent, vient à mobiliser.

Il ne me semble pas que cette divergence soit assez grave pour rendre l'accord impossible. Je persiste à penser que, la Russie et l'Autriche venant à se déclarer la guerre ou seulement à mobiliser leurs forces, ni la France, ni l'Allemagne ne seraient libres de se tenir en dehors du conflit et j'ajoute que nous n'y aurions pas, quant à nous, intérêt.

Le général de Boisdeffre demande l'autorisation de signer le projet — en tant que projet — avec le général Obroutcheff. Je n'y ai pas d'objection à condition qu'il soit entendu que l'instrument définitif sera signé par les Ministres des deux Pays.

M. de Montebello me demande une réponse aussi prompte que possible. Nous avons déjà rencontré tant de difficultés de toutes sortes que je me rends compte de son impatience d'aboutir.

Il me paraît très difficile de réunir — en temps utile et sans appeler l'attention — le Conseil des Ministres. C'est l'avis de M. Loubet.

Si vous pensiez qu'un entretien de vive voix est nécessaire entre nous pour arriver à une entente définitive, je vous prierais de revenir à Paris; car votre retour provoquerait moins de commentaires que mon départ pour Glion. Je crains que nous ne perdions beaucoup de temps et que nous ne risquions de laisser passer l'occasion.

Mon avis serait d'accorder au général de Boisdeffre l'autorisation que M. de Montebello demande pour lui.

Je vous serai très reconnaissant, en tout cas, de me télégraphier, dès la réception de cette lettre, afin que je sache dans la journée de demain si je dois rester à Paris et que je puisse télégraphier à Pétersbourg où l'on attend notre réponse.

RIBOT.

N° 63.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 13 août 1892.

Il est convenu avec le général Obroutcheff que, selon votre désir, les mots « avec la Triple Alliance », qui terminent le paragraphe 5, seront supprimés dans le projet qui va être soumis à l'Empereur.

Les signatures du général de Boisdeffre et du général Obroutcheff, n'ayant d'autre but que d'inspirer plus de confiance à l'Empereur, n'engagent en rien la procédure à venir. Le général de Boisdeffre a du reste déjà insisté à plusieurs reprises pour la signature des Ministres sur l'instrument définitif. Mais rien ne peut être fixé à ce sujet tant que l'Empereur n'aura pas donné son approbation au projet et indiqué ses vues sur la procédure à suivre.

MONTEBELLO.

N° 64.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 13 août 1892.

Tout est prêt ici ; il ne nous manque plus qu'une adhésion de M. de Freycinet.

Après l'empressement que nous avons montré, un retard de notre part serait mal interprété et risquerait de nous faire perdre l'occasion de présenter en temps opportun le projet à l'Empereur.

Le séjour de l'Empereur au camp sera probablement abrégé par suite du mauvais temps et de la crainte du choléra.

MONTEBELLO.

N° 65.

M. DE FREYCINET, Ministre de la Guerre,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Glion, le 13 août 1892.

D'après votre nouvelle communication je n'ai pas d'objection à ce que le général signe le projet comme vous l'indiquez ; vous pouvez donc lui envoyer de notre part l'autorisation nécessaire ; une entrevue entre nous ne me paraît pas utile en ce moment et pourrait éveiller l'attention. Merci pour vos renseignements.

FREYCINET.

N° 66.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 13 août 1892.

M. de Freycinet vient de me télégraphier qu'il n'a pas d'objection à ce que le général signe le projet tel que je le lui ai communiqué.

Vous pouvez donc dire au général qu'il est autorisé à signer avec le général Obroutcheff, sous réserve bien entendu de la forme à donner à l'instrument définitif.

RIBOT.

N° 67.

M. de Montebello, Anbassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 16 août 1892.

Une occasion favorable s'étant présentée avant que votre télégramme me fût parvenu, le Ministre de la Guerre a soumis hier matin à l'Empereur le projet sans qu'il fût signé.

L'Empereur, tout en l'approuvant dans son ensemble, a jugé que certains articles avaient un caractère trop politique pour que le Ministre des Affaires étrangères ne fût pas consulté.

A cet effet, il a envoyé le général Obroutcheff en Finlande pour s'entretenir avec M. de Giers.

Si l'accord se fait entre eux, le général de Boisdeffre pourra prochainement avoir un entretien décisif avec l'Empereur.

Sa Majesté désirerait que le séjour de notre général ne se prolongeât pas après la levée du camp afin d'éviter tout commentaire.

L'Empereur tient au secret de la façon la plus absolue. Il ferait de la divulgation des clauses de la convention un cas de nullité. Le général Obroutcheff ne devant revenir de Finlande que dans la soirée au plus tôt, je ne pourrai vous donner de nouvelles que mercredi ou jeudi.

Montebello.

N° 68.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France, à Saint-Pétersbourg.

Houlgate, le 17 août 1892.

Particulière.

Je vous ai accusé réception hier de votre télégramme qui m'annonçait l'approbation donnée par le Tsar à l'ensemble du projet et l'envoi auprès de M. de Giers du général Obroutcheff avec mission de consulter sur certains articles le Ministre des Affaires étrangères.

Le rapport adressé par le général de Boisdeffre à M. de Freycinet m'a vivement

intéressé. Je ne suis pas surpris des difficultés qu'il a rencontrées. Il me semble avoir manœuvré, d'après vos conseils, avec beaucoup de tact et d'habileté.

Le point délicat était de définir le *casus fœderis*. J'ai eu le sentiment que si nous n'en cédions pas, au moins en ce qui concerne l'article 1 de notre projet (mobilisation simultanée), nous risquions de tout compromettre. C'est pourquoi, même avant d'avoir reçu la réponse de M. de Freycinet, je vous ai envoyé mon télégramme du 9 août dont la substance avait d'ailleurs été approuvée par le Président du Conseil.

J'ai été heureux de recevoir de M. de Freycinet l'assurance que le texte du nouveau projet, accepté *ad referendum* par le général de Boisdeffre, ne soulèverait de sa part aucune objection.

L'affaire semble donc en bonne voie et, à moins que M. de Giers n'essaie de retarder la conclusion, je crois que nous serons bientôt au bout de nos ennuis et de nos peines.

Je vous remercie cordialement, vous et le général de Boisdeffre, de tout ce que vous avez fait pour assurer le succès de ces laborieuses négociations.

RIBOT.

N° 69.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France, à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 17 août 1892.

Le général Obroutcheff a vu M. de Giers qui trouve le projet bon et l'approuve d'une manière générale. Toutefois, en raison de son état de faiblesse, il a demandé à l'examiner à tête reposée.

Le général de Boisdeffre sera reçu demain par l'Empereur.

MONTEBELLO.

N° 70.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France, à Saint-Pétersbourg, à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 19 août 1892.

Le général de Boisdeffre a été reçu hier par l'Empereur. L'entrevue a été pleine de cordialité. L'Empereur lui a déclaré immédiatement « avoir lu, relu, étudié le

projet de convention et l'approuver pleinement dans son ensemble ». En raison des articles politiques qu'il contient, Sa Majesté désire encore qu'il soit examiné par M. de Giers.

Sa plus grande préoccupation est d'en voir garder le secret. En attendant l'échange de ratifications officielles qui se fera soit par la signature des Ministres sur l'acte même, soit par la confirmation de cet acte moyennant lettres autographes échangées entre les Ministres, le général de Boisdeffre a, sur la demande du général Obroutcheff, signé avec lui deux exemplaires du projet qui a été soumis à l'Empereur. Le Ministre de la Guerre a transmis par lettre autographe au général de Boisdeffre un de ces exemplaires en lui faisant connaître que « l'Empereur avait donné son approbation à l'ensemble dudit projet ». Nous avons ainsi une base officielle pour la convention définitive.

Je ne crois pas utile de vous donner ici les détails de l'entrevue que le général vous apportera lui-même. Il considère maintenant sa mission comme terminée et compte quitter Pétersbourg samedi pour se rendre directement à Paris, à moins d'ordres contraires.

En résumé, je suis très satisfait : nous sommes arrivés à un résultat inespéré avec une rapidité surprenante. Je n'osais pas l'espérer. Je dois en cette circonstance rendre entière justice au général de Boisdeffre dont l'action, pleine de tact et de fermeté, a contribué à l'heureuse issue d'une négociation dont nous avons ensemble et avec le plus confiant accord poursuivi le succès. Nous pouvons avoir toute confiance dans la loyauté de l'Empereur, et je vais m'occuper maintenant de donner la dernière forme à notre œuvre.

MONTEBELLO.

N° 71.

Le Général DE BOISDEFFRE,
au Ministre de la Guerre, à Paris.

Saint-Pétersbourg, 18 août 1892.

Pour faire suite à mon rapport n° 4 du 10 août, j'ai l'honneur de vous rendre compte des faits qui se sont produits depuis mon arrivée au camp.

Je n'insiste pas, bien entendu, sur la question des manœuvres réduites cette année à la plus simple expression, par les mauvais temps ininterrompus et la crainte du choléra, ni sur le récit des conversations d'usage et de pure bienveillance.

12 août. — Arrivé au camp le jeudi, j'ai assisté le lendemain 12 août, à la grande parade; et l'Empereur, comme témoignage de considération toute particulière pour la France, m'a placé à sa gauche pendant le défilé. Au déjeuner qui a suivi, j'ai été également placé à côté de l'Impératrice.

La conversation n'a roulé que sur des sujets de circonstance et relatifs aux troupes passées en revue.

En rentrant chez moi, j'ai trouvé une lettre de l'Ambassadeur me faisant connaître que M. le Ministre des Affaires étrangères ne réclamait qu'un seul changement au projet de convention modifié. Il désirait la suppression des mots « avec la Triple Alliance » dans l'article 5. Il voulait également attendre l'approbation de M. le Ministre de la Guerre, avant de pousser plus loin les choses. Au reçu de cette lettre je me suis rendu immédiatement chez le général Obroutcheff. Je lui ai fait part du désir de M. le Ministre des Affaires étrangères, et pour lever ses hésitations je lui ai fait observer que, si l'on demandait la suppression des mots « avec la Triple Alliance », c'était évidemment dans l'intention de se réserver la possibilité, le cas échéant et après s'être mis d'accord, de traiter avec l'un des alliés belligérants, pour reporter toutes ses forces contre les autres.

Devant ces observations, le général Obroutcheff a consenti à la suppression demandée. J'en ai informé de suite M. le comte de Montebello, ajoutant ceci au sujet de ma signature et de celle du général Obroutcheff:

« Ces signatures n'ont d'autre but que d'inspirer plus de confiance à l'Empereur dans le texte soumis à son approbation. Elles n'engagent rien de définitif puisque l'Empereur peut ne pas tout accepter ou modifier le texte proposé.

« Elles n'impliquent nullement la procédure à suivre ultérieurement pour la ratification définitive. Cette procédure ne pourra pas être arrêtée tant qu'on n'aura pas :

« 1° L'approbation impériale;

« 2° La décision de Sa Majesté au sujet de ladite procédure. »

J'ai d'ailleurs toujours insisté très vivement sur la nécessité que l'instrument définitif reçût la signature des Ministres, répétant au général Obroutcheff que notre forme de Gouvernement exigeait absolument cette signature, et que mes fonctions ne me donnaient aucune qualité *ad hoc*.

Dans la situation où je me trouvais, ne connaissant pas la décision du Gouvernement au sujet du texte qui lui avait été soumis, j'ai dû m'abstenir de demander un entretien particulier à l'Empereur. Le général Wannowsky et le générel Obroutcheff m'avaient, du reste, instamment prié de ne pas compliquer la situation en parlant d'avance à Sa Majesté sur des données incertaines.

Il leur en avait déjà beaucoup coûté quand je leur avais déclaré que, si le Gouvernement n'acceptait pas leur texte, je voulais une première audience de Cabinet, pour défendre le texte de Votre Excellence.

Toutefois, devant les termes de la dépêche de M. le Ministre des Affaires étrangères faisant présumer une approbation, et afin d'éviter des retards déjà trop longs, je n'ai pas vu d'inconvénient à ce que le général Wannowsky, dans son rapport du dimanche à l'Empereur, mît sous les yeux de Sa Majesté le texte que je vous avais soumis, mais sans aucune signature, sous forme de simple note et à titre de première consultation.

13 août. — Bénédiction des drapeaux.

14 août. — Je reçois par l'intermédiaire de l'Ambassadeur notification de l'approbation du Gouvernement donnée au texte proposé. Cette communication me parvient malheureusement trop tard pour que je puisse en informer le Ministre de la Guerre avant son rapport à l'Empereur.

15 août. — Dès le lendemain lundi j'avais une conversation avec le général Wannowsky dont j'ai rendu compte immédiatement à M. le comte de Montebello en lui demandant de vouloir bien en télégraphier le résumé au Gouvernement.

Le général Wannowsky s'est montré on ne peut plus affable et cordial.

Il m'a dit avoir lu le projet à l'Empereur, qui s'en était montré satisfait mais trouve que plusieurs articles ont un caractère politique sur lesquels il veut absolument consulter M. de Giers.

Sa Majesté désirait ajouter un nouvel article: que, si nous provoquions la guerre, le traité serait nul. Le général lui a fait observer *qu'il était conclu pour une guerre défensive*, et Sa Majesté a renoncé à son idée.

L'Empereur avait craint aussi beaucoup la divulgation qui, à ses yeux, entraînerait partout de nouveaux armements.

Le secret est pour lui une condition sine qua non. Il en ferait un cas de nullité.

M. de Giers doit venir passer quelques jours à Pétersbourg avant son congé. L'Empereur avait d'abord manifesté le désir de ne me recevoir en audience particulière qu'après avoir causé avec lui et arrêté sa décision. Le général Wannowsky lui a fait observer que me garder encore après la mission provoquerait peut-être de nouveaux commentaires, et il a envoyé (m'a-t-il confié) le général Obroutcheff en Finlande auprès de M. de Giers, sous le prétexte d'aller simplement à Pétersbourg remettre son service avant de partir en congé. Si le général Obroutcheff tombe d'accord avec M. de Giers, j'aurai sans doute mon audience très promptement, et je serai libre; sinon je devrai attendre.

Le Ministre n'est pas encore fixé sur la procédure qui pourra être suivie pour la ratification du projet.

En ce moment la situation est toute d'attente jusqu'au retour du général Obroutcheff.

16 août. — Manœuvres de division contre division.

17 août. — J'ai vu ce matin le général Obroutcheff au retour de son voyage en Finlande, auprès de M. de Giers. Il a pu lui lire le projet, et M. de Giers, autant que son état de faiblesse lui permet d'en juger, le trouve bon. Il l'approuve d'une manière générale en première lecture, mais supplie l'Empereur de lui permettre de l'examiner à tête reposée.

Cette première approbation de M. de Giers donne tout lieu d'espérer que l'Empereur s'y ralliera, et que le projet sera adopté, sauf peut-être des changements de mots insignifiants. Aussi le général Obroutcheff m'a-t-il prié de faire préparer deux expéditions du projet à la suite desquelles se trouverait réservé l'espace nécessaire à la

signature des Ministres; et il m'a prié de signer avec lui au bas de la page. La forme est donc la suivante :

PROJET DE CONVENTION MILITAIRE.

La France et la Russie, étant animées d'un égal désir de conserver la paix, et n'ayant d'autre but que de parer aux nécessités d'une guerre défensive, provoquée par une attaque des forces de la Triple Alliance contre l'une ou l'autre d'entre elles, sont convenues des dispositions suivantes :

1° Si la France est attaquée par l'Allemagne, ou par l'Italie soutenue par l'Allemagne, la Russie emploiera toutes ses forces disponibles pour attaquer l'Allemagne.

Si la Russie est attaquée par l'Allemagne, ou par l'Autriche soutenue par l'Allemagne, la France emploiera toutes ses forces disponibles pour combattre l'Allemagne.

2° Dans le cas où les forces de la Triple Alliance, ou d'une des Puissances qui en font partie, viendraient à se mobiliser, la France et la Russie, à la première annonce de l'événement, et sans qu'il soit besoin d'un concert préalable, mobiliseront immédiatement et simultanément la totalité de leurs forces, et les porteront le plus près possible de leurs frontières.

3° Les forces disponibles qui doivent être employées contre l'Allemagne seront, du côté de la France, de 1,300,000 hommes, du côté de la Russie, de 700,000 à 800,000 hommes.

Ces forces s'engageront à fond, en toute diligence, de manière que l'Allemagne ait à lutter, à la fois, à l'Est et à l'Ouest.

4° Les États-Majors des Armées des deux pays se concerteront en tout temps pour préparer et faciliter l'exécution des mesures prévues ci-dessus.

Ils se communiqueront, dès le temps de paix, tous les renseignements relatifs aux armées de la Triple Alliance qui sont ou parviendront à leur connaissance.

Les voies et moyens de correspondre en temps de guerre seront étudiés et prévus d'avance.

5° La France et la Russie ne concluront pas la paix séparément.

6° La présente Convention aura la même durée que la Triple Alliance.

7° Toutes les clauses énumérées ci-dessus seront tenues rigoureusement secrètes.

Signature du Ministre :

Signature du Ministre :

L'Aide de Camp général,
Chef de l'État-Major général,
Signé : OBROUTCHEFF.

Le Général de Division,
Conseiller d'État,
Sous-Chef d'État-Major de l'Armée,
Signé : BOISDEFFRE (1).

---

(1) Ce document est conservé dans une enveloppe portant cette annotation autographe : « La convention militaire est acceptée par la lettre de M. de Giers à M. de Montebello donnant force de traité à cette Convention. — (Signé) Félix FAURE, 15 octobre. » — (V. la pièce n° 91.)

Le général Obroutcheff m'a dit qu'il ne pouvait savoir encore si les deux Ministres signeraient ou si le document ne porterait pas la signature du Ministre de la Guerre.

Je lui ait fait observer de nouveau que, en ce qui nous concernait, la signature du Ministre des Affaires étrangères était indispensable. Il le reconnaît, et, si le Ministre des Affaires étrangères ne devait pas d'après leur procédure signer une convention militaire, ce serait lui, en tout cas, qui la transmettrait avec une lettre officielle signée de lui. Cette lettre serait annexée à ladite convention et l'engagerait par conséquent de la même façon.

La chose sera donc ainsi, de toute manière, réglée à la satisfaction du Gouvernement.

L'éternelle préoccupation est toujours, ici, le secret à garder, et à tout ce que j'ai dit à ce sujet, s'ajoute pour les Russes la nécessité de conclure avec l'Allemagne un traité avantageux pour le transport de leurs grains. Cela leur est indispensable pour les écouler.

Ils tiennent donc à ce que, pour le moment, on ne parle absolument de rien; et leur désir est, je crois (maintenant qu'en fait on peut considérer le projet comme définitivement arrêté), d'attendre pour transformer le projet en convention définitive que je sois rentré en France et que tout bruit se soit calmé autour de la mission dont je suis chargé. On échangerait alors les ratifications quand il ne sera plus question de rien. La préoccupation du secret retardera donc un peu, je le crains, l'échange définitif.

J'ai cependant combattu ce retard de tout mon pouvoir et j'en ai montré à nouveau tous les inconvénients. J'ai fait sentir au général Obroutcheff l'impossibilité qu'il y aurait à dire, comme il le désirait, que nous n'avions pu arriver à nous entendre alors que l'entente serait chose faite. Je lui ai montré la nécessité, pour nous, de tenir compte de l'opinion publique et que la seule chose pratique était de tenir les clauses secrètes.

Le général estime au contraire que, du moment que nous avons pris la forme de convention militaire, on peut parfaitement tenir le secret le plus absolu. « Personne n'a le droit, dit-il, de demander à connaître une convention militaire et c'est précisément parce que cette forme permet le secret que nous nous y sommes arrêtés. » Bref c'est là ce qui les hante le plus, à tel point que le général Obroutcheff, devant se rendre en France en même temps que nous, ne veut pas faire le voyage avec moi, pour éviter tout commentaire.

Pour conclure, j'ai bien fait remarquer au général que tant que les ratifications définitives ne seraient pas échangées, nous n'étions liés ni les uns ni les autres, et que nous nous trouvions exactement dans la même situation qu'avant le projet.

Il en est entièrement convenu.

Voilà donc où en sont les choses aujourd'hui 17 au matin. Le plus fort est fait maintenant, de beaucoup, et le mieux est, je crois, d'attendre, comme le demande le général Obroutcheff, et de ne rien compromettre par trop de hâte.

L'après-midi j'ai reçu avis du Ministre de la Guerre que je serais reçu en audience de Cabinet par l'Empereur le lendemain jeudi 18 août à 11 heures du matin.

Je me suis également à nouveau entretenu avec le général Obroutcheff, et j'ai encore entendu les appréhensions qui les retiennent et feront probablement le sujet

d'une partie des observations de l'Empereur auprès duquel je m'efforcerai de les dissiper.

Un de leurs nouveaux desiderata est que, s'il se produisait pour nous une question d'amour-propre, comme l'incident Schnœbelé par exemple, nous ne déclarions pas la guerre sans avoir au préalable consulté l'Empereur.

J'ai répondu que ceci nous le ferions volontiers, à mon avis, du moins... Enfin, l'Empereur, ou mieux l'État-Major russe, désirerait ardemment avoir encore devant lui deux ans de paix au moins pour achever son armement et poursuivre l'amélioration de ses chemins de fer. Avec les dépenses nécessitées par la disette et le choléra, ils se trouvent effectivement bien peu en état de pousser activement les choses.

18 août. — Dès ce matin, jeudi, j'ai reçu du Ministre de la Guerre une lettre datée du 5-17 août, par laquelle, en me transmettant officiellement un des deux exemplaires du projet de convention que j'avais signés avec le général Obroutcheff, il me faisait connaître que l'Empereur avait approuvé, en principe, l'ensemble du projet.

Je joins à ce rapport ladite lettre et le projet signé.

L'Empereur avait tenu évidemment à ce que les bases de l'entente fussent ainsi nettement et officiellement posées avant son audience.

Nous avons donc ainsi, dès maintenant, en attendant l'échange des ratifications avec signatures ministérielles, une base officielle pour la convention définitive, base qu'on peut considérer comme absolument sûre et décisive quand on connaît la réserve et la prudence du Gouvernement russe et la fermeté de l'Empereur dans ses engagements.

A 11 heures, j'ai été reçu par l'Empereur. Sa Majesté m'a déclaré immédiatement qu'elle avait lu, relu et étudié le projet de convention, qu'elle lui donnait pleinement son approbation dans son ensemble, qu'elle remerciait le Gouvernement français d'avoir accepté les quelques changements de rédaction qu'elle avait fait demander.

Sa Majesté a ajouté que la convention contenait, à son avis, quelques articles politiques qu'elle désirait voir examiner par le Ministre des Affaires étrangères; qu'il y aurait, peut-être, par suite, quelques changements de mots à apporter, mais insignifiants. Enfin, Sa Majesté a répété que ce projet lui donnait entière satisfaction et que tout lui paraissait réglé au mieux de l'intérêt des deux pays.

Je n'ai pas cru nécessaire de reprendre la défense du premier texte puisque le nouveau texte avait reçu l'approbation du Gouvernement. J'ai seulement dit à l'Empereur que le Gouvernement français avait voulu une fois de plus par cette concession lui témoigner toute sa confiance.

L'Empereur n'a pas manqué de me parler de sa grande préoccupation de nous voir garder le secret le plus absolu. « Je voudrais bien, m'a-t-il dit, que la convention fût examinée seulement par M. le Président de la République et M. Ribot en qui j'ai toute confiance, s'entendant avec M. de Freycinet. Je crains, si on la discute en Conseil des Ministres, que, fatalement, elle ne devienne bien vite publique, et alors pour moi le traité est annulé. »

J'ai répondu à Sa Majesté que je m'empresserais de faire part, bien entendu, de son désir instant et que le Gouvernement ferait, j'en suis sûr, tout son possible pour s'y conformer. Mais j'ai fait observer que notre régime parlementaire ne permettait pas de se soustraire à certaines règles, et que, si le Conseil des Ministres était

consulté, comme je le croyais nécessaire, il fallait voir surtout dans ce fait une preuve de la loyauté et de la sûreté de nos engagements, puisque nous tenons à les entourer de toutes les garanties.

J'ai ajouté que quant à exiger l'annulation de la convention, si son existence venait à être connue, c'était inadmissible. Lorsque tout un pays désire ce traité, il est naturellement disposé à considérer au moindre indice son désir comme réalisé, et quand ce pays a la liberté de la presse qui reflète forcément l'opinion générale, il est bien difficile que, même ne reposant sur rien, des affirmations ne se fassent pas jour.

« Sa Majesté sait bien comme moi, ai-je ajouté, que des articles de ce genre sont inspirés journellement par des agents des Gouvernements hostiles désireux de nous susciter des difficultés, et de jeter le trouble et la désunion dans nos rapports; exemple : les derniers articles parus au sujet de ma mission et que M. Ribot, après enquête, avait découvert être inspirés par M. de Blowitz. »

A l'appui de ma thèse, j'ai pu encore dire que la Triple Alliance avait pu garder ses clauses secrètes pendant près de dix ans, mais que l'existence du traité avait été connue de suite dans l'Europe entière.

J'ai enfin exposé à Sa Majesté que le pays, si franchement partisan de l'alliance russe, ne comprendrait pas que le Ministère (dont une des forces était précisément qu'on le sût attaché à cette alliance et inspirant toute confiance à l'Empereur) se déclarât impuissant à la réaliser. Puisque Sa Majesté a confiance dans nos Ministres et désire ardemment leur maintien au pouvoir, comme étant pour elle sa meilleure garantie, un des plus sûrs moyens de les y garder, c'est tout au moins de ne pas nier l'existence de l'entente franco-russe.

L'Empereur n'a pas hésité à convenir de la justesse de ces observations. « Évidemment, m'a-t-il dit, tout le monde saura qu'il y a entente entre nous. Mais je demande au moins, que le Gouvernement, lui, garde le secret de cette convention militaire. »

L'Empereur en est venu à me parler de son désir de la paix.

Je lui ai fait remarquer de suite que nous étions pacifiques au moins autant que Sa Majesté.

« Je le sais, m'a-t-il répondu, vous l'avez prouvé depuis 22 ans. Je crois du reste qu'en ce moment la paix n'est pas menacée. L'Empereur d'Allemagne a assez de ses embarras intérieurs. L'Angleterre va, je pense, avoir également les siens. »

« Du reste, avec notre convention j'estime que notre situation sera bonne. Mais je désirerais bien avoir encore au moins deux ans de paix. Car il nous faut achever notre armement, nos chemins de fer, et nous refaire de la disette et du choléra. Enfin il faut espérer que la paix pourra se maintenir encore longtemps, et souhaitons-le. »

L'Empereur m'a parlé ensuite de la mobilisation au sujet de l'article 2.

Je lui ai fait remarquer que la mobilisation c'était la déclaration de guerre; que mobiliser c'était obliger son voisin à en faire autant; que la mobilisation entraînait l'exécution des transports stratégiques et de la concentration.

Sans cela, laisser mobiliser un million d'hommes sur sa frontière, sans en faire simultanément autant, c'était s'interdire toute possibilité de bouger ensuite, et se

placer dans la situation d'un individu qui, ayant un pistolet dans sa poche, laisserait son voisin lui en mettre un armé sur le front sans tirer le sien.

« C'est bien comme cela que je le comprends », m'a répondu l'Empereur.

L'entretien s'est encore prolongé quelque peu. Je passe sous silence les paroles de bienveillance pouvant me concerner personnellement et mes remerciements pour les distinctions accordées à la Mission. Mais je tiens à faire connaître que l'Empereur m'a dit combien il se félicitait de la manière d'agir du Gouvernement de la République vis-à-vis de la Russie, et combien il était touché de voir en toutes circonstances se manifester notre volonté de lui être agréable.

En résumé, je crois qu'on peut considérer le projet de convention comme adopté d'une manière ferme et définitive et qu'il sera transformé à brève échéance en convention militaire, signée par les Ministres.

Jusque-là, bien qu'il ne nous lie pas d'une façon officielle, je suis convaincu que l'Empereur dans sa pensée se considère d'ores et déjà comme engagé; et le Gouvernement peut avoir confiance absolue dans un souverain dont l'honnêteté est proverbiale.

J'ajoute que mon sentiment est que, si l'Empereur désire le maintien de la paix, il ne redoute pas autrement la guerre, du moins avec l'alliance de la France.

Aujourd'hui donc, il n'y a plus que les ratifications à échanger, et, comme M. de Giers est de retour depuis hier à Saint-Pétersbourg, M. le comte de Montebello va pouvoir, si toutefois la santé de M. de Giers n'est pas un obstacle insurmontable, poursuivre avec lui les négociations et donner la dernière forme à l'instrument diplomatique.

Je considère par suite ma mission comme terminée.

Je compte quitter Pétersbourg après-demain samedi; j'éviterai ainsi tout commentaire que pourrait faire naître un séjour plus prolongé.

J'aurai l'honneur, en arrivant à Paris, de rendre compte de vive voix à Votre Excellence des détails qui n'auraient pas trouvé place dans ce rapport.

Je passe rapidement sur l'audience publique d'adieux donnée par l'Empereur à la Mission. Mais je dois dire que, de même qu'elle avait été très bien traitée pour les décorations, l'Empereur et l'Impératrice et la Famille Impériale ont été tout particulièrement aimables pour les officiers qui en faisaient partie.

La bienveillance impériale avait d'ailleurs produit son effet au dehors, et la Mission avait été l'objet de réceptions plus que cordiales de la part des régiments de la garde, tels que les chevaliers-gardes de l'Impératrice et les hussards de l'Empereur. Ces régiments ne se seraient certainement pas permis des démonstrations aussi franches, s'ils n'avaient pas été certains de l'assentiment et de l'approbation d'en-haut. Les invitations nous avaient d'ailleurs été faites par les Grands-Ducs en personne, qui assistaient à ces réceptions.

ANNEXE

au rapport du général de Boisdeffre en date du 18 août 1892.

Le 5/17 août 1892.

Mon Général,

J'ai eu l'honneur de soumettre à Sa Majesté Impériale le projet de la convention militaire, élaboré par les deux États-Majors. Sa Majesté, ayant approuvé en principe l'ensemble du projet, m'a ordonné, vu le caractère politique de plusieurs de ses dispositions, de le faire transmettre à l'examen du Ministère des Affaires étrangères.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Pierre Wannowski.

N° 72.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France, à Saint-Pétersbourg.

Beuzeval, le 19 août 1892.

Je suis heureux de vous adresser mes sincères félicitations, à vous et au général de Boisdeffre. Je vous remercie d'avoir poursuivi dans un si confiant accord cette négociation heureusement terminée.

Nous attendons à Paris le général. Tâchez de régler aussi rapidement que possible les formes de la ratification. Nous préférons que l'acte définitif soit signé par les Ministres en vertu d'autorisations spéciales.

Ribot.

N° 73.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Le 20 août 1892.

M. de Freycinet, avec qui je viens de m'entretenir du projet de convention, se réserve de présenter des observations sur la rédaction de certains articles après qu'il aura entendu le général de Boisdeffre.

Ne pressez donc pas trop M. de Giers afin de nous laisser le temps de peser tous les termes du projet qui doit être soumis à l'approbation du Président de la République.

RIBOT.

N° 74.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 27 août 1892.

Le projet a reçu l'approbation du Président de la République, sous réserve de quelques changements de rédaction qui ne touchent à rien d'essentiel et qu'il nous paraît nécessaire de soumettre le plus tôt possible à l'Empereur.

Je vous envoie ce soir un courrier spécial.

Le Président de la République attache la plus grande importance à ce que tout puisse être terminé dans le plus bref délai.

RIBOT.

N° 75.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 27 août 1892.

Particulière.

Je vous ai télégraphié, ce matin, que M. le Président de la République avait approuvé l'ensemble du projet de convention, sous réserve de quelques changements de rédaction.

M. Carnot a vu, dès le soir de son arrivée à Paris, le général de Boisdeffre. Il a reçu de lui les explications les plus complètes et a pris connaissance des rapports où le général a retracé toutes les phases et les résultats de sa mission. Il a eu ensuite de longues conversations avec M. de Freycinet et avec moi. Nous avons mûrement pesé tous les termes de la Convention.

Trois points — dont l'un tout à fait secondaire — ont appelé particulièrement notre attention.

a) Le paragraphe 2 du projet est ainsi conçu :

« Dans le cas où les forces de la Triple Alliance ou d'une des Puissances qui en font partie viendraient à se mobiliser, la Franceet la Russie, à la première annonce de l'événement, etc. ».

Il ne paraît pas douteux que, dans la pensée des négociateurs, ce texte ne vise que le cas d'une mobilisation générale pouvant constituer, de la part de la Triple Alliance ou d'un des États qui la composent, une menace d'agression contre la Russie ou contre la France. Si l'Autriche, à l'occasion de quelque incident dans les Balkans, prenait certaines mesures de précaution en mobilisant deux ou trois corps d'armée, il serait évidemment excessif et contraire à nos intérêts communs de nous obliger à porter immédiatement la totalité de nos forces le plus près possible de la frontière. Ce n'est que dans le cas où soit l'Allemagne, soit l'Autriche ou l'Italie, même isolément, procéderait à une mobilisation de l'ensemble de ses forces, que la Russie et la France pourraient être justifiées de mettre immédiatement, et sans concert préalable, sur le pied de guerre toutes leurs forces disponibles. La gravité d'une pareille mesure est telle qu'on ne saurait prendre trop de précaution pour écarter toute obscurité dans l'article qui s'y réfère.

Le général de Boisdeffre est convaincu qu'il n'eût rencontré aucune objection s'il avait proposé le texte suivant dont nous serions quant à nous satisfaits :

« Dans le cas où la Triple Alliance ou l'une des Puissances qui en font partie viendrait à opérer la mobilisation générale de ses forces, la France et la Russie, etc. ».

b) Le paragraphe 3 porte que « les forces disponibles qui doivent être employées contre l'Allemagne sont, du côté de la France, de 1,300,000 hommes, du côté de la Russie de 7 à 800,000 hommes... ».

M. de Freycinet demande qu'on mette :

« Les forces disponibles qui doivent être employées contre l'Allemagne sont, du côté de la France, de 1,200,000 à 1,300,000 hommes... ».

c) Le paragraphe 7 est ainsi libellé :

« Toutes les clauses énumérées ci-dessus seront tenues rigoureusement secrètes. »

Il a paru à M. le Président de la République que cette rédaction serait de nature à soulever quelques objections, au point de vue constitutionnel.

En principe, le Président de la République ne peut pas conclure de traités *secrets*, c'est-à-dire devant être soustraits au contrôle du Parlement, même après que la sécurité ou l'intérêt de l'État aurait cessé de justifier le refus de les communiquer.

Ce que veut l'Empereur, c'est que le traité ne puisse être publié ou divulgué sans son consentement. Il nous semble qu'on donnerait satisfaction au désir de l'Empereur et aux scrupules légitimes du Président de la République en rédigeant ainsi le paragraphe 7 :

« Les clauses énumérées ci-dessus ne pourront être divulguées qu'avec le consentement des deux parties. »

Nous avons employé le mot « divulguées » parce que l'interdiction de *publier* le

traité ne répondrait pas suffisamment aux préoccupations dont vous m'avez entretenu.

Voilà les seules modifications qui nous ont paru nécessaires. Elles ne touchent pas au fond même de la convention et ne paraissent pas devoir en retarder la conclusion définitive.

Le général de Boisdeffre pense que le mieux serait que vous remissiez au général Wannowsky le texte rectifié, avec une note explicative, en le priant non de le remettre tout de suite à l'Empereur, mais d'insister auprès de M. de Giers pour que celui-ci fasse parvenir son acceptation sans retard.

Un peu plus tard, on irait à l'Empereur.

De son côté, le général de Boisdeffre croit opportun de communiquer ces modifications au général Obroutcheff. Il s'en est chargé et il lui demandera d'insister également auprès de M. de Giers pour une prompte réponse à Sa Majesté.

Le Président de la République n'attache pas moins d'importance que nous à ce que tout soit terminé avant la fin du mois prochain.

Quand des questions aussi graves ont été soulevées, il est imprudent et il peut devenir dangereux de les laisser en suspens. L'approbation donnée en principe par l'Empereur à un projet signé par les chefs d'État-Major des deux pays n'équivaut pas à un engagement régulier des deux Gouvernements.

Si une crise ministérielle venait à se produire au mois de novembre (ce qui est toujours possible), que deviendrait ce projet de convention? En admettant que le Cabinet qui succéderait à celui-ci en acceptât tous les principes, est-ce qu'il ne faudrait pas aussi mettre au courant de l'affaire les membres du nouveau Cabinet? N'est-ce pas assez d'être obligés de communiquer, dans un prochain conseil, aux ministres actuels le texte du projet, de répondre aux objections que tel ou tel d'entre eux pourra élever? Comment espérer que le secret sera rigoureusement gardé pendant plusieurs mois d'attente, que le Gouvernement et les Ministres individuellement ne seront pas interrogés et ne seront pas forcés, pour répondre aux préoccupations des députés, d'expliquer où en sont les négociations et comment il n'a pas dépendu d'eux qu'elles aboutissent? Laisser l'affaire sans conclusion définitive, après l'avoir amenée au point où elle est, serait une faute énorme. L'Empereur s'en rendra compte, pour peu qu'on appelle son attention sur ce point.

Sans doute la maladie de M. de Giers est une cause de retard. Mais M. de Giers n'a pas besoin de trois mois pour faire savoir s'il a des objections. S'il est dans l'impossibilité de donner un avis, quelle garantie avons-nous qu'en novembre prochain il sera en état de le faire?

Je n'ai pas besoin d'insister. Vous ferez valoir ces arguments auprès du général Wannowsky et un peu plus tard auprès de l'Empereur. Nous ne pouvons en rester au point où nous sommes. Il faut qu'on en ait le sentiment à Pétersbourg aussi bien qu'à Paris.

RIBOT.

N° 76.

Le Général de Boisdeffre,

à M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 1er septembre 1892.

Personnelle.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le compte rendu de la mission du capitaine Pauffin de Saint-Morel auprès du général Obroutcheff.

Boisdeffre.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DE BOISDEFFRE DU 1er SEPTEMBRE.

Compte rendu du capitaine Pauffin de Saint-Morel.

29 août 1892.

J'ai remis au général Obroutcheff, dès mon arrivée à Dax, la lettre que vous m'aviez chargé de lui porter.

Après l'avoir lue et relue, avec la plus grande attention, le général s'est exprimé ainsi:

Comment ces demandes se produisent-elles aujourd'hui? N'est-on pas content à Paris?

Pourquoi n'a-t-on pas demandé ces changements à Pétersbourg? Le texte du projet a été, alors, communiqué en entier au Gouvernement à Paris; c'est à ce moment qu'il aurait dû faire ses propositions. Mais, aujourd'hui, remettre les choses en question, cela présente bien des difficultés.

Les modifications demandées me paraissent, en elles-mêmes, à première vue, peu de chose. Nous nous serions certainement entendus à leur sujet. Mais, maintenant, je n'existe plus, il n'y a plus de délégué pour traiter.

Ce qu'on demande à l'article 3, — mettre de 1,200,000 à 1,300,000 hommes au lieu d'arrêter ferme le chiffre de 1,300,000, — c'est très juste. On n'impose pas de chiffre à la Russie, c'est tout naturel de faire la même chose pour la France. D'ailleurs mon avis est qu'on n'aurait jamais dû parler de chiffres. Je ne fais donc aucune opposition.

A l'article 2, on demande d'introduire le mot « totale » pour la mobilisation des forces des puissances de la Triple Alliance. Je ne vois pas nettement la nécessité de ce changement: la prochaine guerre sera terrible, et ne sera pas engagée à la légère; chacun utilisera toutes ses ressources dès le début. Jamais l'Autriche ne se mobilisera partiellement. Il n'y aurait donc que l'Italie qui pourrait faire une mobilisation partielle — pour les affaires de Tunisie? Alors le changement proposé ne me semble pas à l'avantage de la France. — Soit.

Quant à l'article 7, la modification demandée est bien grave: avoir supprimé entièrement le mot « secret » est extrêmement délicat. — Comment l'avoir fait sans m'en parler? Je comprends l'intention du Gouvernement français; nous aurions pu arranger les choses et tourner la difficulté. Maintenant que tout est communiqué à Pétersbourg, cela devient plus difficile. M. de Giers, malheureusement, n'y est pas, — ce qui complique encore les choses, — et je crains bien qu'on ne lui envoie pas le projet à Aix.

Tout cela mérite qu'on y réfléchisse longuement. Le général de Boisdeffre me dit que vous êtes à ma disposition; je vous donnerai demain soir ma réponse.

30 août 1892.

Le général Obroutcheff, me prenant à part, après le déjeuner, me dit:

J'ai passé la nuit à réfléchir à la question, j'ai pesé chaque mot; et voici ma réponse :

J'écris quelques lignes au général de Boisdeffre, pour lui dire que, mon bras me faisant souffrir, je vous utilise comme secrétaire.

Et le général m'a dicté ce qui suit:

« 1° Étant en congé; je n'ai pas de mission de pouvoir traiter avec le général de Boisdeffre. Aussi je suis forcé de transmettre tout ce qu'il m'a adressé au général Wannowsky.

2° Mon opinion privée, c'est que les changements qu'on veut porter sur les articles 2 et 3 sont tout à fait admissibles.

Quant au nouvel article 7, il sort complètement de ma compétence.

Je regrette qu'on l'ait déjà envoyé à Pétersbourg, car, peut-être, en se consultant préalablement avec moi, on aurait pu lui donner une autre rédaction, en conservant le mot « secret ». Je pense que les clauses de mobilisation, comme tout autre plan militaire, sont tenues partout en secret, et que, de ce point de vue, la convention militaire, qui touche la mobilisation, devrait être gardée en secret n'importe par quelle espèce de gouvernement. »

Vous pourrez ajouter quelques explications verbales au général de Boisdeffre:

La démarche de M. de Montebello auprès du général Wannowsky est des plus dangereuses; il aurait été nécessaire que mon avis lui parvînt au préalable; il est tout à fait regrettable qu'on l'ait déjà avisé directement. Si, par hasard, cela n'était pas encore fait, dites bien que c'est très important d'arrêter cette communication.

Il manque dans tout cela l'homme qui aurait dû prendre en main la direction de

toute cette affaire : M. de Giers n'étant pas là, tout devient plus difficile et plus dangereux.

Quant aux modifications, en elles-mêmes, vous connaissez ma manière de voir à leur égard, et pourrez en faire part au général.

Les articles 2 et 3, — je n'ai pas d'observations contre, — et j'écris dans ce sens au Ministre de la Guerre.

Pour l'article 7, il faut bien savoir que c'est celui auquel l'Empereur tient le plus; c'est celui qui a déterminé son approbation.

Il faut se mettre un peu à la place de l'Empereur : ce qu'il voudrait, — lui — ce serait trouver un homme avec qui il pût traiter, seul à seul, et sans que cela se sût. Or, chez vous, il y a le Conseil des Ministres; cela fait déjà beaucoup de monde au courant; demain, ces Ministres peuvent redevenir simples députés ou sénateurs, emportant le secret dans la vie privée; et d'autres les remplacent. Voilà l'écueil aux yeux de l'Empereur; son appréhension est donc déjà très forte. C'est le mot « secret » qui, finalement, le décide; et voilà qu'aujourd'hui on supprime complètement ce mot; il ne figure plus du tout; et, à vrai dire, ce n'est pas une modification de l'article 7 qu'on propose, c'est un article entièrement nouveau. Dans ces conditions, je puis craindre pour l'assentiment de l'Empereur.

Votre Gouvernement invoque sa Constitution pour motiver sa demande de changement dans la rédaction. Mais nous pensons que, la Convention étant une Convention militaire, elle peut et doit être tenue secrète, comme tout ce qui concerne la préparation à la guerre; a-t-on le droit d'interroger le Gouvernement sur sa mobilisation et ses plans de transport?

Je conviens très bien, d'ailleurs, que l'effet de l'article 7 sera le même dans les deux cas. Mais il faut éviter de heurter les gens de front dans leurs idées les plus arrêtées. Pour arriver au résultat qu'il désirait, le Gouvernement n'aurait pas dû présenter une rédaction entièrement nouvelle; il aurait fallu faire « un mariage » entre l'ancien article 7 et le nouveau; la chose passerait ainsi plus facilement.

Surtout, il faut que le mot « secret » figure dans l'article; cela c'est absolument nécessaire.

Le Général serait plutôt d'avis de chercher une rédaction, *dans le sens suivant*, qui, peut-être, concilierait tout :

« Les clauses ci-dessus ne pourront être divulguées sans le consentement des deux Parties.

Le secret sera tenu rigoureusement sur toutes les dispositions militaires arrêtées par la présente Convention. »

Le soir, j'ai pris congé du général Obroutcheff, qui m'a remis un pli secret à faire parvenir au général Wannowsky par l'entremise de notre Ministre des Affaires étrangères.

PAUFFIN DE SAINT-MOREL.

N° 77.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 1er septembre 1892.

Particulière.

Ainsi que je vous l'ai écrit, le général Obroutcheff a été saisi par une lettre du général de Boisdeffre des modifications que nous voudrions introduire dans le projet de convention.

Après avoir mûrement réfléchi, le général Obroutcheff a dicté ce qui suit à l'officier qui lui avait apporté la lettre du général de Boisdeffre :

1° Étant en congé, etc. (1).

J'ai tenu, mon cher Ambassadeur, à transcrire textuellement les observations du général Obroutcheff.

Ce dernier a remis à l'officier d'ordonnance du général de Boisdeffre un pli secret, qu'il nous a priés de faire parvenir au général Wannowsky. Je vous envoie ce pli par le courrier de ce soir.

Il nous semble que, pour nous conformer autant que possible au désir du général Obroutcheff, nous devons, quant à présent, nous borner à remettre au général Wannowsky la communication secrète du Chef d'Etat-Major.

Dans quelques jours, le général Wannowsky, ayant eu le temps de réfléchir, sera préparé à recevoir de vous une communication directe, soit sous la forme d'une note, soit sous la forme d'une conversation.

Il est bien entendu que nous ne faisons pas d'objection à ce que les clauses militaires de la convention soient qualifiées de clauses *secrètes*. Si la convention était purement militaire, il n'y aurait aucune difficulté, car il est de l'essence de ces sortes d'arrangements de n'être jamais communiqués aux Chambres. C'est pour la partie politique de la convention que M. le Président de la République éprouverait des scrupules à s'engager en secret, dans des termes qui sembleraient exclure le contrôle des Chambres en tout état de cause et à toute époque. Au fond il ne faut pas exagérer la portée du changement de rédaction. C'est une question de formule. Le général Obroutcheff s'en est rendu compte, puisqu'il reconnaît que le résultat sera le même dans les deux cas.

Suivant ce que vous dira le Ministre de la Guerre, vous verrez s'il faut presser les choses et insister pour une communication immédiate à M. de Giers.

En pareille matière et avec des habitudes d'esprit et des procédures si différentes des nôtres, je ne puis que m'en rapporter à votre tact et au désir que vous avez, comme nous, d'aboutir dans le plus court délai possible.

---

(1) Voir au n° 76 le compte rendu du capitaine Pauffin de Saint-Morel depuis « Étant en congé » jusqu'à la fin.

Je regrette que ces incidents vous obligent à prolonger encore votre séjour à Pétersbourg. Mais il s'agit d'intérêts si considérables que nous devons tout faire pour amener le succès de la négociation. Croyez bien que nous apprécions les sacrifices personnels que vous êtes forcé de vous imposer.

M. de Freycinet s'est décidé à aller à Chambéry. Il avait été convenu depuis assez longtemps que j'accompagnerais le Président dans ce voyage. Nous passerons à Aix quelques heures. J'ai déjà fait annoncer notre visite à M. de Giers. Il nous recevra lundi dans l'après-midi, mais je crains de le trouver dans le même état où vous l'avez vu avant son départ. Je vous télégraphierai s'il nous est possible d'obtenir de lui quelque déclaration.

RIBOT.

N° 78.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, au Ministère des Affaires étrangères à Paris.

Saint-Pétersbourg, le 4 septembre 1892.

Prière de communiquer à M. Ribot, à Aix, le télégramme suivant:

J'ai remis au Ministre de la Guerre le pli apporté par le courrier d'aujourd'hui. Il ressort de la lettre qu'il m'écrit pour m'en accuser réception que l'Empereur ne s'occupera pas de l'affaire pendant son absence. Je crois, en tout cas, inopportun de faire aucune autre communication.

MONTEBELLO.

N° 79.

M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères, à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 7 septembre 1892.

PARTICULIÈRE.

M. de Vauvineux, qui part ce soir pour Saint-Pétersbourg, vous portera cette lettre, où je résume la conversation que j'ai eue avant-hier à Aix-les-Bains avec M. de Giers.

Je m'attendais à trouver le Ministre russe dans l'état que vous m'avez décrit, à peu près incapable de soutenir une conversation sérieuse. M. de Mohrenheim m'avait également prévenu que M. de Giers nous recevrait dans son lit. Quand nous sommes

arrivés, M. de Freycinet et moi, à la villa Nicoulaud, M. de Giers nous attendait, étendu sur une chaise longue dans son salon. Il a paru très satisfait de nous voir. L'Ambassadeur était présent. Au début l'entretien n'a porté que sur la santé de M. de Giers, sur ses projets, etc., mais je me suis rapproché du Ministre pendant que M. de Freycinet s'occupait de faire parler M. de Mohrenheim. J'ai pu ainsi échanger avec M. de Giers quelques propos intéressants.

L'Empereur, m'a dit M. de Giers, a bien voulu me consulter sur l'affaire que vous connaissez. J'étais très malade quand le général Obroutcheff est venu en Finlande. Il m'était impossible d'examiner les articles du projet. On ne m'en a pas d'ailleurs laissé le texte. J'en ai seulement entendu la lecture que m'a faite le Général. Tout de suite j'ai donné mon approbation. Je reste convaincu que nous avons fait l'année dernière une grande chose. Il s'agit maintenant de régler des détails, d'exécuter l'article 2 de notre arrangement. Je n'ai aucune objection, bien au contraire. Seulement je voudrais avoir sous les yeux le texte du projet, l'examiner à loisir. En une demi-heure, tout peut maintenant être fini.

J'ai répondu que nous n'étions pas moins convaincus que M. de Giers de l'importance de ce qui a été fait l'année dernière, et qu'après l'approbation donnée par l'Empereur au projet signé par les deux Chefs d'État-Major, nous considérions l'œuvre comme étant accomplie. Ce qui reste à régler n'est plus qu'une question de forme. J'ai indiqué en quelques mots les changements de rédaction qui nous paraissent désirables et j'ai insisté sur l'inconvénient qu'il y aurait à laisser en suspens durant plusieurs mois la signature définitive. Sans aucun doute, les deux Gouvernements ont donné leur parole; mais sait-on quels incidents peuvent se produire dans le Parlement et quels nouveaux retards peuvent en résulter?

C'est ce que nous craignons toujours, a répliqué M. de Giers; nous avons toujours peur qu'en France il n'y ait des changements dans le Ministère. Cela nous a longtemps arrêtés. Heureusement la politique est devenue plus calme et plus stable. Nous apprécions beaucoup la manière dont les affaires sont dirigées. Il ne me semble pas que vous soyez à la veille d'une nouvelle crise. La République est maintenant inébranlable. Il n'y a pour ainsi dire plus de monarchistes. M. de Breteuil, que j'ai connu à Pétersbourg, et que je tiens pour un homme d'esprit, vient de montrer qu'il a l'esprit de comprendre que tout est fini pour son parti.

Tout est bien fini en effet, ai-je repris, pour la monarchie. Nous sommes sortis des grandes crises qui accompagnent toujours les grands changements. La France est maintenant assurée de la tranquillité et de la stabilité. Les Ministres peuvent passer, le fond de la politique restera le même.

Je l'espère, m'a dit M. de Giers; je ne vois pas de grosses difficultés pour vous. Le Pape a rendu à la République un grand service en invitant les catholiques à ne plus la combattre. Léon XIII est un homme de beaucoup d'esprit. Il voit les choses de haut; j'ai pour lui beaucoup d'admiration.

L'Europe, a poursuivi mon interlocuteur, est également paisible. Je ne vois pas qu'il y ait d'inquiétude nulle part. L'Allemagne sait à quoi s'en tenir sur les liens qui existent entre la Russie et la France. J'ai été sincère avec Caprivi, je lui ai dit que nous avions rétabli l'équilibre en Europe en nous unissant. Il a eu la loyauté de le reconnaître dans le discours qu'il a prononcé au mois de septembre de l'année

dernière. L'Allemagne sait bien qu'elle n'arrivera pas à nous séparer. Elle n'en est que plus pacifique. Nous aussi nous voulons la paix. On dit quelquefois à l'Empereur que la France ne songe qu'à l'entraîner dans une guerre de revanche. Cela n'est pas vrai, pas plus que le projet qu'on nous prête parfois en France de vouloir chercher des aventures dans les Balkans. Ce qui se passe en Bulgarie est abominable ; mais nous ne ferons pas la guerre, à moins qu'on ne nous attaque. L'Empereur est arrivé à se convaincre que la Russie n'a aucun intérêt à suivre en Orient une politique entreprenante. Il n'a pas toujours été aussi sage. Quand il n'était que Grand-Duc, c'est lui qui était à la tête du mouvement, qui envoyait des agents russes en Roumanie, en Bulgarie, etc. Il a reconnu que nous avions commis des fautes, que nous avions été trop ardents et aussi trop exigeants vis-à-vis des petits peuples que nous avions aidés à s'émanciper. La main de la Russie a été parfois lourde et maladroite. Soyez sûr que nous ne cherchons pas des complications, que nous sommes sincèrement pacifiques.

Revenant à l'arrangement de l'année dernière, M. de Giers m'a dit qu'il ne regrettait rien de ce qu'il avait fait, qu'il croyait avoir rendu un grand service à son pays. Je lui ai dit que, pressé par l'heure du départ du Président, je ne pouvais entreprendre avec lui l'examen des détails du projet de convention, mais que M. de Freycinet pourrait le faire après mon départ, ce à quoi M. de Giers s'est montré disposé.

Je lui ai demandé dans quelle mesure M. de Mohrenheim avait été mis dans la confidence. Il m'a répondu qu'il avait dit à l'Ambassadeur d'une manière générale qu'on s'était mis d'accord à Pétersbourg sur un projet de convention dont lui-même ne connaissait pas tous les détails.

Il m'a exprimé le regret de n'avoir pu causer avec vous au cours des visites que vous lui avez faites. Il a ajouté en riant que vous aviez fort étonné M. Chichkine en lui demandant des nouvelles du projet. Le pauvre homme a cru qu'il tombait des nues ou que vous aviez eu un transport au cerveau.

L'Empereur est le maître, m'a dit en terminant M. de Giers. Vous pouvez compter absolument sur lui. Rien ne changera sa résolution.

Notre conversation a duré près d'une demi-heure.

J'ai laissé à Aix M. de Freycinet, qui se propose de revoir M. de Giers. Je doute qu'il le décide à écrire à l'Empereur pour obtenir l'autorisation de signer la convention pendant son séjour en France. Il me semble que nous devons nous résigner à n'être pas plus pressés que l'Empereur. La convention doit être considérée comme faite, l'Empereur ayant donné sa parole ; ce qui lui manque n'a pas sans doute aux yeux du Tsar la même importance qu'à nos propres yeux. C'est fâcheux de ne pouvoir en finir une bonne fois, mais je crois avec vous que nous ne devons pas nous montrer trop impatients.

Dans ces conditions, je ne vois pas de raison pour que vous prolongiez votre séjour à Pétersbourg après l'arrivée de M. de Vauvineux. Je compte donc que vous serez bientôt à Paris.

RIBOT.

N° 80.

M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Giers, Ministre des Affaires étrangères de Russie.

Paris, le 31 octobre 1892.

Voulez-vous me permettre de vous dire combien nous avons été heureux d'apprendre que le climat de la Méditerranée vous avait été favorable et que vous aviez déjà repris — autant que cela vous est possible à distance — la direction des Affaires étrangères ?

Nous n'avons pas en ce moment de sujet particulier de préoccupation. Tout est tranquille en Europe.

Nous ne saurions toutefois nous endormir dans une trop complète sécurité, quand nous voyons l'Allemagne se préparer à augmenter dans une proportion si considérable les cadres et les effectifs de son armée. On ne dissimule pas, dans l'exposé des motifs du projet de loi, que c'est contre la Russie et la France que cet immense effort est dirigé.

Vous ne serez pas étonné que je me sois demandé si le moment ne serait pas venu de donner suite au projet qui a été élaboré à Pétersbourg, au mois d'août dernier, et que l'Empereur a bien voulu approuver dans son ensemble.

Un trop long retard pourrait n'être pas sans de sérieux inconvénients. Chez nous, en vertu de la Constitution, le Président de la République ne peut rien faire que par ses Ministres et ceux-ci sont toujours exposés à quitter le pouvoir au moment où on s'y attend le moins. Sans aucun doute nos successeurs seraient tout disposés à reprendre de nos mains l'œuvre inachevée ; mais serons-nous sûrs qu'ils en approuveraient tous les détails, qu'il ne faudrait pas recommencer des pourparlers toujours délicats ? Et puis, quel danger, au point de vue du secret que vous jugez comme nous indispensable, dans la nécessité de soumettre le projet à un nouvel examen en Conseil des Ministres !

Le Président de la République a donné son approbation au projet sous réserve de quelques légers changements qui ne touchent en rien au fond de la convention et que le général Obroutcheff a recommandés lui-même au général Wannowsky.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je suis à votre disposition pour vous expliquer en quoi consistent ces modifications de détail. Si vous le désirez, M. de Montebello pourrait d'ailleurs se rendre auprès de vous sans éveiller l'attention.

Je suis persuadé qu'il est extrêmement facile, l'œuvre étant au point où elle est, de tout régler en peu d'instants. Vous penserez avec moi que ce serait dommage de ne pas la finir.

Ribot.

N° 81.

M. DE MOHRENHEIM, Ambassadeur de Russie à Paris,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères,

(1) novembre 1892.

M. de Giers vient de me charger de vous remettre la lettre ci-jointe, dont, je dois ajouter, je ne connais pas plus le contenu que je n'ai eu connaissance de celle à laquelle elle sert de réponse.

Dans les quelques lignes d'accompagnement, dictées à son fils, il me dit :

« Ma santé s'améliore sensiblement, mais je suis toujours perclus. Dans l'état où je me trouve, il m'est impossible de préciser la durée de mon séjour à Monte-Carlo. Vous avez par conséquent de la marge devant vous pour effectuer votre aimable projet de venir me voir. J'en aurais d'ailleurs le plus grand plaisir. »

MOHRENHEIM.

ANNEXE À LA LETTRE DE M. DE MOHRENHEIM.

M. DE GIERS, Ministre des Affaires étrangères de Russie,
à M. RIBOT, Ministre des Affaires étrangères.

Monte-Carlo, le 5 novembre 1892.

Je vous remercie sincèrement de votre aimable lettre du 31 octobre, ainsi que de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma santé.

Je vais en effet beaucoup mieux, mais pas au point où vous sembleriez le croire, car je ne puis encore me mouvoir librement et suis même obligé de recourir à une plume étrangère pour vous adresser ces lignes.

C'est à tort que vous pensez que j'ai repris déjà en partie la gestion des affaires étrangères.

Il est vrai que de temps à autre on profite de l'envoi des courriers pour Paris pour me tenir au courant des questions du jour et de la situation politique générale; mais c'est à en prendre connaissance que mon rôle se borne pour le moment. Il ne saurait en être autrement tant que je me trouve à l'étranger et ne puis recevoir les ordres de l'Empereur.

---

(1) Sans date.

Pour ce qui concerne spécialement le projet qui a été élaboré au mois d'août dernier, Sa Majesté a daigné, comme vous le savez, faire prendre l'avis du Ministère, dont je suis le titulaire, sur ses clauses politiques. Il n'en résulterait pourtant pas que, dans les circonstances où je me trouve, je puis dès à présent en faire l'objet de délibération avec M. de Montebello. D'ailleurs ce qui a déjà été fait jusqu'ici a une grande valeur; les événements ne sauraient nous prendre au dépourvu, et, au moment donné, il ne sera rien de plus facile, comme vous le dites avec pleine justesse, que d'amener une entente définitive sur les détails, pourvu que l'accord si heureusement rétabli entre nos deux pays soit maintenu.

GIERS.

CHAPITRE III.

CONCLUSION DE LA CONVENTION MILITAIRE.

N° 82.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. DEVELLE, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 20 mai 1893.

PARTICULIÈRE.

Quoique rien ne nous permette encore aujourd'hui de reprendre, pour leur donner une forme définitive, les négociations de l'automne dernier relatives à notre convention militaire avec la Russie, il serait nécessaire d'être prêts, pour le cas où, en raison des événements qui peuvent se produire en Allemagne ou de toute autre éventualité, la Russie laisserait entrevoir la possibilité de consacrer par un acte authentique le projet signé par les deux chefs d'État-Major. Pour le moment, nous n'avons qu'à attendre; mais les événements peuvent faire naître une occasion favorable, et ce jour-là il est indispensable que, sans avoir besoin d'en référer de nouveau à Paris pour les détails, je me trouve en mesure, soit de faire connaître que nous approuvons sans restriction le projet de l'automne dernier, soit d'indiquer les modifications que le Gouvernement français désirerait voir apporter à ce projet, avant sa sanction définitive.

J'ai parcouru, il y a quelques jours, la partie du dossier relative aux phases des négociations du mois de septembre dernier. J'y ai trouvé deux lettres de M. Ribot dont vous n'avez peut-être pas les minutes à Paris et dont je crois utile, en tout cas, de vous envoyer copie, parce qu'elles forment une partie essentielle du dossier et me semblent de nature à bien préciser le point où en est restée la question et les précautions que nous avons à garder. Ces deux lettres ont trait, la première, à certaines observations faites par le général Obroutcheff aux modifications proposées par nous, et la seconde, à l'entretien que M. Ribot à eu à Aix-les-Bains avec M. de Giers.

L'Empereur avait donné son approbation entière au projet signé par le général de Boisdeffre et le général Obroutcheff; il avait déclaré que ce projet lui *donnait pleine satisfaction* et ce n'est *qu'après* qu'il nous est venu à l'idée de demander certaines modifications. L'Empereur ayant déjà quitté Pétersbourg quand les instructions me sont parvenues, son chef d'État-Major se trouvant en France, M. de Giers étant

également parti, dans un état de santé qui ne lui permettait de suivre aucune négociation, les pourparlers n'ont pu être engagés, et je considère comme un grand bonheur pour nous qu'il en ait été ainsi. Quoi qu'il en soit, nous sommes aujourd'hui parfaitement libres, aucune négociation n'ayant heureusement été entamée sur le sujet délicat des modifications demandées par nous.

Il est inutile d'insister, étant donné le caractère de l'Empereur, sur l'intérêt qu'il y aurait à réduire au strict indispensable les modifications à proposer et sur les chances plus grandes et plus rapides de succès que donnerait une acceptation pure et simple du projet déjà approuvé par l'Empereur et par M. de Giers. Il y a donc lieu d'examiner si les modifications que nous avons eu l'intention de demander au mois de septembre dernier ne pourraient pas être réduites ou simplifiées, et de méditer, à ce propos, les paroles que le général Obroutcheff a dictées lui-même et qui se trouvent énoncées dans la lettre de M. Ribot du 1[er] septembre. Il y a également lieu de se reporter à l'entrevue d'Aix-les-Bains dont M. Ribot me rend compte par sa lettre du 7 septembre. Ces deux documents éclairent la situation du jour le plus vrai et font ressortir, de la façon la plus nette et la plus péremptoire, les intentions de l'Empereur et la manière de voir de ses conseillers.

Vous trouverez dans le dossier un tableau indiquant les modifications que nous voulions introduire dans le projet de convention; *a priori*, le changement proposé à l'article 3 ne paraît pas avoir grande importance.

La modification proposée à l'article 2 ne semble pas bien nécessaire, si l'on a soin de rapprocher cet article de celui qui le précède. L'article 1[er], en effet, exclut toute intervention de la France en faveur de la Russie, ou réciproquement, à moins que l'Allemagne n'entre en jeu. Il paraîtrait au contraire avantageux pour la France que la Russie intervienne, même si l'Allemagne ne faisait qu'une mobilisation partielle, hypothèse si peu probable, d'ailleurs, qu'elle n'est, pour ainsi dire, mentionnée que pour mémoire.

Quant à la modification proposée pour l'article 7 qui paraît indispensable pour mettre à couvert la responsabilité du Président de la République, à cause de l'inconvénient qu'il y a à toucher à un point aussi délicat et si important aux yeux de l'Empereur, il faudrait chercher une rédaction qui ne portât ombrage ni à Alexandre III ni à ses conseillers; on pourrait, ce me semble, dans cet ordre d'idées, conserver la rédaction primitive qui a satisfait l'Empereur et à laquelle il tient absolument, en ajoutant, après les mots : *Rigoureusement secrets* qui sont essentiels à maintenir, la phrase : « et ne pourront être divulgués que du consentement des deux Gouvernements, au moment où les circonstances nécessiteront la mise en exécution de la présente convention ».

Il serait peut-être encore préférable de conserver, sans aucun changement, le projet qui est entre nos mains, signé par les deux Chefs d'Etat-Major et qui constitue, en fait, un acte d'une importance incontestable dont nous ne devons pas nous dessaisir, et de chercher, par un échange de lettres explicatives, à donner aux articles 2, 3 et 7 une interprétation conforme à nos vues. Ce procédé me semblerait offrir l'avantage d'arriver plus simplement à la ratification pure et simple d'un acte déjà approuvé par les Russes, et nous donnerait, d'autre part, satisfaction pour l'interprétation de certains articles.

Il faudrait d'avance, arrêter, d'une façon bien précise nos décisions sur ces différents points, en ne perdant pas de vue cette idée que, moins le projet définitif sera modifié, plus nous aurons de facilités à le faire consacrer sous une forme définitive. La signature des deux Chefs d'État-Major a été donnée avec l'approbation des deux Gouvernements dont ils étaient les délégués. Elle n'engage pas absolument, il est vrai, les deux pays; mais le projet de convention militaire est la suite d'un arrangement consacré, quelques mois avant, par échange de lettres entre deux Ministres agissant au nom de leurs Gouvernements et que l'on considère ici, comme engageant la Russie dans les lignes générales qui y sont posées. M. de Giers me l'a dit, à maintes reprises, il l'a nettement répété à M. Ribot, et la convention militaire prévue dans cet arrangement n'en est que le corollaire indispensable pour sa mise à exécution pratique. Il ne manque donc que bien peu de chose pour que tout soit complet et parfait. Les circonstances ont empêché la conclusion définitive, l'automne dernier; elles ont encore ajourné, depuis, le moment favorable pour conclure; mais ce moment peut se représenter : un événement, aujourd'hui encore imprévu, pourrait faire naître l'occasion et nous devons être prêts.

C'est pourquoi, mon cher Ministre, sans que j'entrevoie actuellement aucune chance de reprendre les négociations, bien que je sois persuadé, au contraire, que nous ne pouvons mieux faire que d'attendre avec confiance, je crois cependant prudent de vous demander, dès à présent, d'étudier la question dans le sens que je viens de vous indiquer et de me mettre en mesure d'être armé de toutes pièces pour le cas où l'occasion favorable viendrait à s'offrir à nous.

MONTEBELLO.

N° 83.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. DEVELLE, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 11 juin 1893.

L'Empereur a autorisé M. de Giers à me dire que les navires russes actuellement en Amérique toucheront dans un port français, mais il n'a pas précisé la date et désire vivement que le plus profond silence soit gardé jusqu'à nouvel ordre sur cette visite par la presse.

MONTEBELLO.

N° 84.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. DEVELLE, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 27 juin 1893.

PARTICULIÈRE.

Je me propose, sans avoir à entamer des nouvelles négociations, de profiter de la première occasion favorable, pour demander purement et simplement la transformation en acte définitif du projet signé par les deux chefs d'État-Major et déjà approuvé par l'Empereur. Une fois la chose faite, nous causerons de l'interprétation à donner à certains articles et cela pourra se faire par échange de lettres, si on le juge nécessaire.

Quant au moment favorable pour entamer la question, il est bien difficile de rien prévoir. Peut-être trouverai-je l'occasion d'en parler amicalement à M. de Giers et de sonder le terrain, à propos des élections allemandes et selon ce qui pourrait se passer d'ici à quelques semaines. C'est pour cela que je vous avais demandé de me fixer. Je suis aujourd'hui en mesure d'agir et j'attendrai le bon moment pour le faire, sans rien précipiter.

La plus importante des modifications qui avaient été demandées touche à l'article 7 relatif au secret des stipulations. Elle a en effet pour but de couvrir la responsabilité du Président de la République. Si donc, nous renonçons à introduire cette modification dans l'acte principal, il est cependant utile de chercher à atteindre le but. Au moment où la convention devra être exécutée, c'est-à-dire à la veille d'une mobilisation, il sera nécessaire que le Gouvernement fasse une déclaration aux Chambres. Il est évident, d'autre part, que le texte même de la convention ne peut être rendu public; les articles relatifs aux effectifs des armées et à leur répartition, en face des différents adversaires, doivent au contraire, alors, rester plus que jamais secrets. Il y aurait donc lieu de déterminer d'avance, et d'accord avec la Russie, la partie de la convention qui pourrait être sans danger l'objet de la communication en question. La teneur de cette communication pourrait dans l'ordre d'idées où nous nous sommes placés être avantageusement rédigée en dehors de la convention, de façon à ne contenir que ce qu'elle doit renfermer pour mettre à couvert le Président de la République, sans rien divulguer qui ne soit absolument indispensable; elle pourrait en même temps insister sur le caractère pacifique du traité, dans le but de bien établir vis-à-vis de l'Europe le rôle « *d'attaquées* » qu'auraient la France et la Russie, point très essentiel au moment de l'exécution.

Je suis persuadé que l'Empereur nous saura gré de cette précaution qui ne peut que le rassurer; il comprendra parfaitement que nous ne pouvons pas entrer en campagne sans faire connaître au pays les bases de notre accord et sera sensible au procédé

que nous lui proposerons de fixer d'avance avec lui les points qui peuvent être divulgués.

Je vous pose dès à présent la question, mon cher Ministre, quoiqu'elle ne soit pas bien urgente, de façon à ce que vous puissiez y songer à votre aise.

MONTEBELLO.

N° 85.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. DEVELLE, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1893.

PARTICULIÈRE.

Je détache du courrier de notre attaché militaire la lettre ci-jointe que je vous serai reconnaissant de faire parvenir au Ministre de la Guerre, après en avoir pris connaissance. Nous devons toujours avoir présente à l'esprit la conclusion parfaite de notre projet de convention et observer d'ici là, autant que possible, certains engagements pris de part et d'autre dans ce projet. Il en est un d'après lequel nous devons nous faire part réciproquement des renseignements que nous pouvons recueillir sur les forces des armées de la triple alliance. Or aujourd'hui, par suite du vote de la nouvelle loi militaire allemande, les forces se trouvent être singulièrement modifiées en Allemagne. L'impression a été plus grande ici, mais, d'après les conversations que le commandant Moulin a eues au camp avec quelques officiers russes, il paraît qu'on se fait encore des illusions sur la véritable portée de la loi nouvelle. Il me semble que nous pourrions aujourd'hui profiter de la circonstance pour faire tenir à l'Empereur une note émanant de notre État-Major général, dans laquelle seraient exposées, d'après notre manière de voir, toutes les conséquences de l'accroissement de la puissance militaire allemande, ainsi que les facilités que donne à l'Allemagne la nouvelle loi, pour accélérer les dispositions d'entrée en campagne.

Nous avons déjà pu apprécier les avantages d'une action directe sur l'Empereur de Russie. C'est en effet la note que nous lui avons fait remettre en mars 1892, qui a servi de base aux rédactions de notre projet de Convention. A cette note était joint un tableau des forces respectives de la triple alliance, ainsi que de la France et de la Russie; ce tableau n'est plus exact aujourd'hui, la note que nous remettrions serait destinée à rétablir la vérité des chiffres; elle n'aurait donc rien que de très naturel et rentrerait même dans les conditions de notre engagement réciproque. Si vous pensiez que cette démarche pût avoir quelque avantage en ce moment, je vous serais très reconnaissant d'en parler au général de Miribel qui pourrait me faire parvenir, sous la forme qui lui semblera la plus frappante, une note rédigée dans le sens que je viens d'indiquer. Je jugerai moi-même ensuite du moment le plus opportun pour

la faire parvenir à l'Empereur, et de la voie qu'il conviendrait de suivre pour qu'elle soit remise directement. Je ne puis rien, bien entendu, sans avoir consulté le général Obroutcheff qui, j'en suis convaincu d'avance, adoptera cette manière de procéder qui pourrait lui servir de point d'appui pour obtenir de l'Empereur l'adoption de certains projets qu'il a déjà préparés en vue d'une augmentation des forces de la Russie, et auxquels il a fait allusion dans les derniers entretiens que j'ai eus avec lui.

MONTEBELLO.

N° 86.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France,
à M. DEVELLE, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 10 août 1893.

M. de Giers m'a annoncé hier que, d'après la décision de l'Empereur, la visite de notre escadre à Cronstadt serait rendue par la marine russe dans le courant du mois de septembre, à Toulon. M. de Mohrenheim sera chargé d'en donner notification officielle à Votre Excellence dès que les dates seront précisées. On désirerait jusque là que la nouvelle fût le moins possible ébruitée. Pour le moment, voici les renseignements que je suis en mesure de vous donner à cet égard. L'Amiral Avelane, qui doit remplacer l'Amiral Koznakow dans le commandement de l'escadre russe, partira dans quelques jours de Cronstadt, à bord du *Pamiat Azova,* pour se rendre dans la Méditerranée. Il évitera, en route, de relâcher dans des ports français et touchera vraisemblablement en Angleterre et à Cadix pour y faire du charbon De là il se rendra à Minorque où aura lieu la concentration des navires revenant d'Amérique dont il prendra le commandement. L'Amiral Avelane arriverait à Toulon, d'après les calculs de l'Amirauté, dans la seconde quinzaine de septembre, avec cinq bâtiments dont quatre cuirassés. Deux de ces navires rentreraient dans la Baltique après avoir accompli leur mission et les trois autres formeraient l'escadre d'évolution qui, sous les ordres de l'Amiral Avelane, serait destinée à croiser pendant l'hiver dans les eaux de la Méditerranée; elle n'aurait aucun point d'attache fixe et relâcherait, selon les circonstances, dans les différents ports du littoral.

Notre attaché naval a recueilli ces indications de la bouche de l'Amiral Avelane lui-même. Bien qu'elles ne fassent pas encore l'objet d'instructions écrites, elles peuvent cependant être considérées comme à peu près exactes et définitives. Dans ces conditions, les relâches que la Division navale russe pourrait être amenée à faire en Autriche ou en Italie n'atténueront en rien le caractère spécial que l'Empereur a voulu donner à la visite de ces navires dans un port militaire français.

MONTEBELLO.

P. S. J'apprends à l'instant que l'Amiral Koznakow a reçu l'ordre de rentrer en Europe avec les navires dont il a le commandement.

N° 87

M. Develle, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 17 août 1893.

Suivant le désir que vous m'avez exprimé, j'ai prié M. le Ministre de la Guerre de me mettre à même de vous fournir une note exposant les conséquences que paraît devoir entraîner la nouvelle organisation militaire allemande ainsi que les conclusions que notre État-Major se croit autorisé à formuler, en vue de certaines éventualités.

Vous trouverez ci-incluse avec la lettre qui l'accompagnait la note préparée par le général de Miribel dont je n'ai pas à vous signaler le caractère strictement confidentiel; je ne puis que m'en remettre à vous du soin d'utiliser ce document, dont M. le Président de la République a eu connaissance, dans les conditions et à l'heure que vous jugerez les plus opportunes. Vous voudrez bien m'accuser réception de cette communication dès qu'elle vous sera parvenue.

Develle.

ANNEXE À LA LETTRE DE M. DEVELLE EN DATE DU 17 AOÛT 1893.

Le général de Miribel, Chef d'État-Major général de l'Armée,
à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 8 août 1893.

Vous avez bien voulu me communiquer une lettre de notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

M. le Comte de Montebello pense qu'il y aurait actuellement un intérêt capital à soumettre à Sa Majesté l'Empereur de Russie, ou tout moins au Chancelier de l'Empire, une note faisant ressortir l'augmentation considérable de forces que l'Allemagne va retirer de sa nouvelle loi militaire.

Si cette note parvenait à frapper l'esprit de l'Empereur, peut-être donnerait-il des ordres pour que l'on termine immédiatement toutes les formalités qui restent encore à accomplir pour rendre absolument indestructible l'alliance des deux pays.

Dans ces conditions, j'ai pensé que la note devait s'abstenir de tout détail, qu'il fallait éviter absolument d'avoir l'air de donner des conseils à la Russie, et que nous devions nous contenter de présenter les choses sous leur jour vrai, et sous une forme assez saisissante pour fixer l'attention de Sa Majesté.

J'ai donc rédigé la note aussi succinctement que possible, et j'ai cherché seulement à mettre en vedette la situation si grave qui va nous être faite par le vote de cette nouvelle loi.

MIRIBEL.

NOTE.

En vertu des conventions militaires existant entre la France et la Russie, les États-Majors des deux Armées doivent se prévenir des modifications qui viendraient à se produire dans les forces de la triple alliance, et des conséquences que ces modifications pourraient entraîner.

La nouvelle loi militaire allemande a renforcé d'une manière considérable l'état militaire de cette Puissance.

Quoique cette loi soit aussi bien connue en Russie qu'en France, il semble toutefois qu'il y ait intérêt à se mettre d'accord sur ses conséquences, et en particulier sur ses conséquences immédiates.

L'Armée allemande va se trouver augmentée dès le temps de paix de :

1,800 officiers;
70,000 sous-officiers et soldats. (1)

Cette augmentation va permettre à l'Allemagne de créer :

173 demi-quatrièmes bataillons;
63 batteries d'artillerie de campagne;
26 batteries d'artillerie à pied;
14 compagnies de pionniers;
9 compagnies de troupes de chemin de fer, etc.

Mais elle lui permettra surtout de renforcer considérablement l'effectif des unités existantes, et en particulier celui de l'infanterie.

Le nombre des hommes qui passeront chaque année sous les drapeaux étant plus considérable, les réserves augmenteront également, et l'Allemagne, qui dispose actuellement de *2,800,000* hommes complètement instruits, disposera dans vingt-cinq ans de *4,300,000* hommes bien instruits, et que les formations nouvelles aideront à bien encadrer.

Cette augmentation des forces allemandes est donc un danger redoutable pour l'avenir, mais le danger est bien plus redoutable encore pour le présent, si nous ne trouvons pas le moyen d'y parer. C'est là surtout ce qu'il importe de ne pas perdre de vue.

L'infanterie allemande va recevoir en effet une augmentation de 1,200 officiers, et de 50,000 à 60,000 hommes (suivant le moment de l'année).

---

(1) Ce chiffre n'est qu'une moyenne, et peut être plus ou moins fort suivant les moments de l'année. (Note de l'auteur.)

Les régiments allemands de l'intérieur auront ainsi près de 160 hommes par compagnie (dans chacun des 3 bataillons de guerre). Les 33 régiments actuellement renforcés (garde et régiments d'Alsace-Lorraine) auront plus de 170 hommes par compagnie. Ces effectifs seront toujours entretenus au complet, grâce aux prélèvements qui seront opérés en cas de besoin sur les 1/2 quatrièmes bataillons.

Chaque année, ces compagnies d'infanterie allemande de 160 hommes enverront dans la disponibilité 80 hommes, et comme ces 80 hommes seront pendant une année dans la disponibilité et non dans la réserve (le service de trois ans étant toujours réglementaire), ils seront susceptibles d'être rappelés au gré de l'autorité militaire. Ils pourront ainsi, à tout moment de l'année, porter à 240 hommes l'effectif de la compagnie.

Le recrutement allemand est régional, ces hommes en disponibilité seront donc toujours en résidence à proximité de leurs régiments. Au premier appel, ils reviendront, dans la journée pour ainsi dire; ils reprendront leur place dans leur ancienne compagnie, sous l'autorité des chefs qu'ils viennent à peine de quitter, à côté de leurs anciens camarades, et, le lendemain, ils seront groupés et soudés comme s'ils n'avaient jamais quitté leurs compagnies.

Avec un complément de 10 à 20 réservistes la compagnie sera complète, et au pied de 250 hommes.

Il est bon de remarquer en outre que le personnel des régiments allemands de 1re ligne va se trouver extrêmement rajeuni grâce à la loi nouvelle, et, par conséquent, bien plus ardent et plus facile à entraîner.

Cette infanterie allemande, d'un effectif de 520,000 hommes de 21 à 25 ans pour la plupart sous les drapeaux, mobilisable pour ainsi dire instantanément, dotée de moyens de transports (chemins de fer) d'une puissance exceptionnelle, constitue la force *offensive* la plus redoutable qui ait jamais été organisée.

Il est probable que maintenant les symptômes de désagrégation de la triple alliance, qui semblaient se faire jour ces dernières années, vont disparaître totalement, pour quelque temps au moins. Lorsqu'un allié dispose de forces aussi considérables, les autres, qui sont plus faibles, ne demandent qu'à se grouper derrière lui.

Quelle est la voie que doivent suivre la France et la Russie, en vue des éventualités redoutables qui peuvent surgir d'un moment à l'autre?

1° Il semble que la première pensée des deux Puissances et leur premier soin doivent être de se mettre d'accord sur tous les points, s'il est possible, en vue d'une agression inopinée qui ne leur permettrait pas de se concerter complètement au dernier moment.

2° Une fois ce but atteint, chacune de ces deux Puissances devra s'appliquer à améliorer ses moyens d'action. La France, en prévision de la nouvelle loi allemande, a renforcé considérablement ses cadres. Tous les efforts seront faits par le Gouvernement de ce pays pour obtenir maintenant le renforcement des effectifs du pied de paix. La Russie, de son côté, nous le savons bien, prendra les mesures que sa loyauté et sa clairvoyance accoutumées lui dicteront, soit pour augmenter ses forces, soit pour améliorer leur mode d'action.

N° 88.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. DEVELLE, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 7 septembre 1893.

PARTICULIÈRE.

Les incidents d'Aigues-Mortes, et leur contre-coup en Italie, les grandes manœuvres allemandes, la présence du Prince de Naples à ces manœuvres, m'ont fourni l'occasion d'avoir avec M. de Giers une conversation sur la situation en général et j'ai profité de la circonstance pour lui remettre la note dont vous m'avez envoyé le projet préparé par le général de Miribel. J'ai cru devoir faire à ce projet quelques modifications de forme, qui m'ont paru nécessaires pour rendre la note plus concise et plus frappante. J'ai demandé à M. de Giers de la faire parvenir à l'Empereur qui aurait certainement intérêt à connaître les appréciations de notre État-Major sur les conséquences de la nouvelle loi militaire allemande. J'ai ajouté que cette communication était en exécution d'un des articles du projet de Convention militaire approuvé l'an dernier par l'Empereur et que, dans les circonstances actuelles, il me semblait qu'il y avait plus d'intérêt que jamais à bien nous entendre. M. de Giers m'a promis d'envoyer cette note à l'Empereur; il a ajouté, toutefois, qu'il désirait la montrer au Ministre de la Guerre pour ne pas faire de secret avec lui. Au moment où je l'ai quitté, il m'a encore assuré qu'il ne manquerait pas de l'envoyer à l'Empereur à Copenhague. Nous avançons ainsi doucement peut-être mais sûrement au but. Le principal, depuis près de deux ans, était de ne pas faire de faux pas, et je crois que nous n'en avons fait aucun. Nous avons cependant failli en faire un l'année dernière, en cherchant à rouvrir les pourparlers pour des modifications à apporter au projet de Convention déjà approuvé par l'Empereur. L'absence du Tsar, et la dispersion des Ministres compétents, ont heureusement rendu ces démarches impossibles, et je suis convaincu que, débarrassés comme nous le sommes de la préoccupation de ces modifications à apporter au projet de Convention, et des négociations qu'elles auraient entraînées, après la visite de l'escadre russe à Toulon, et grâce au bon effet produit ici par le sens général de nos élections, nous arriverons tout naturellement, l'hiver prochain, à la régularisation d'un projet que nous pouvons déjà considérer comme adopté par l'Empereur et auquel il ne manque, pour être définitif, qu'une simple question de forme. L'Empereur a toujours agi, depuis un an, en vue de l'exécution de cette Convention. Le travail de concentration de ses forces militaires vers les frontières d'Allemagne et d'Autriche s'est poursuivi avec une régularité qui ne s'est pas un instant démentie; les armements continuent; il est question, pour compenser l'augmentation des forces allemandes, d'augmenter aussi l'effectif russe. L'État-Major est de cet avis, et travaille dans ce sens; le Ministre des Finances aura besoin d'être poussé pour fournir l'argent nécessaire, mais on l'aura. Dès aujourd'hui, la Russie a fait de la Pologne un vaste camp retranché dans lequel se trouvent, casernés ou cantonnés, plus de 650,000 hommes

tout près de la frontière, et des troupes d'approche, presque aussi considérables, sont prêtes à former en peu de temps une armée redoutable en force et qualités. C'est ce qui explique le calme de l'Empereur qui est parti pour Copenhague sans appréhension. Je sais d'autre part, par le général Obroutchew, qu'à diverses reprises, l'Empereur a inscrit de sa main, en marge des rapports de son Ministre de la Guerre sur les mouvements des troupes russes, des notes dans lesquelles il mettait dans les calculs de l'État-Major russe l'évaluation des forces françaises.

La pièce que j'ai remise hier à M. de Giers rencontre précisément le courant d'idées du Tsar et elle ne peut qu'avoir une bonne impression sur lui. Je suis donc heureux d'avoir pu la remettre avant mon départ. Si elle ne produit pas immédiatement l'effet définitif que nous désirons, elle entretiendra au moins l'échange de vues entre nous et rendra plus naturelle encore la solution, quand le moment sera venu.

Je crois, mon cher Ministre, avoir fait tout ce que je pouvais faire; le moment m'a paru bon et je l'ai saisi. Nous verrons à continuer plus tard; il ne faut pas montrer trop d'impatience. Nous n'avons vraiment pas à nous plaindre de ce que nous avons fait depuis trois mois. L'annonce de la visite de l'Escadre russe arrivant on ne peut mieux à point, notre Convention commerciale, et surtout le sentiment qui a dicté tout cela, sont des faits bien rassurants.

Je partirai quelques jours après le courrier qui vous porte cette lettre; j'irai rejoindre de suite M[me] de Montebello en Bretagne, mais je passerai deux ou trois jours à Paris et il me tarde de vous voir.

MONTEBELLO.

ANNEXE A LA DÉPÊCHE DE SAINT-PÉTERSBOURG DU 7 SEPTEMBRE 1893.

NOTE destinée à l'Empereur et confiée à M. de Giers, le 5 septembre 1893.

Par un article du projet de convention militaire arrêté au mois d'août 1892 entre le général Obroutcheff et le général de Boisdeffre avec l'approbation de Sa Majesté l'Empereur de Russie, les États-Majors russe et français se sont engagés à se prévenir mutuellement des modifications dans les forces de la triple alliance qui parviendraient à leur connaissance.

Or l'Allemagne vient d'adopter une loi militaire d'une portée considérable, mais dont les conséquences peuvent prêter à interprétation; et l'État-Major français se considère comme obligé à communiquer à l'État-Major russe sa manière de voir sur la situation nouvelle et les dangers à prévoir, surtout en ce qui concerne un avenir immédiat.

Les augmentations qui résultent pour l'armée allemande de l'adoption de la nouvelle loi ressortent du tableau ci-dessous :

Contingent incorporé annuellement, effectif de paix (chiffres ronds) :

D'après la nouvelle loi	229,000
D'après la législation précédente	175,000
Augmentation	54,000
Officiers, médecins et fonctionnaires, d'après la nouvelle loi	24,600
D'après la législation précédente	22,400
Augmentation	2,200
Sous-officiers et soldats (y compris 9,000 volontaires), d'après la nouvelle loi	566,000
D'après la législation précédente	496,000
Augmentation	70,000
Nombre total d'hommes instruits d'après la nouvelle loi (dans 25 ans)	4,300,000
D'après la législation précédente (soit actuellement)	2,800,000
Augmentation progressive de	1,500,000

Ainsi donc, l'Allemagne va non seulement pouvoir créer des unités nouvelles (énumérées dans le projet de loi) qui accroîtront sa force sur le pied de guerre et faciliteront le mécanisme de sa mobilisation déjà très rapide naguère ; mais encore elle pourra augmenter considérablement l'effectif des unités existantes, notamment dans l'infanterie où les compagnies seront portées à 160 et 170 hommes sur le pied de paix, ce qui rendra la mobilisation de cette arme pour ainsi dire instantanée,

En effet, les hommes qui seront renvoyés dans leurs foyers après deux ans de service dans l'infanterie (en moyenne 80 par compagnie), resteront néanmoins encore un an à la disposition des commandants de régiments avant de passer dans la réserve. Par conséquent, à tout moment, sans que l'ordre de mobilisation ait été donné, et sur une simple convocation de leurs anciens chefs, ils pourront reprendre leurs places à côté de leurs camarades dans les rangs qu'ils viennent de quitter. Avec le recrutement régional de l'Allemagne et les faibles distances à franchir par ces hommes pour rejoindre leurs compagnies, il ne faudra guère plus de 24 heures pour mettre toute l'infanterie sur le pied de guerre et porter ainsi l'effectif de l'armée, même avant le premier jour de la mobilisation légalement décrétée, au chiffre de 800,000 hommes.

C'est pour l'Allemagne, avec les moyens de transport d'une puissance exceptionnelle dont elle dispose, une augmentation de force offensive bien propre, au début d'une guerre, à donner plus de cœur à ses alliés.

C'est là que gît le grand danger pour nous de la nouvelle loi militaire allemande,

dont le Comte Caprivi a dit lui-même (séance du 7 juillet) que « le renforcement qu'elle apporterait à la puissance militaire de l'Allemagne aurait un effet immédiat », et qu' « il pouvait affirmer qu'un mois après son adoption, l'armée allemande entrerait en campagne dans des conditions tout autres que sous le régime précédent ».

Confiant dans la clairvoyance de l'État-Major russe pour prendre les mesures de précaution dictées par cette menace constante d'une agression inopinée, l'État-Major français ne négligera rien de son côté pour augmenter ses forces et pour améliorer leur mode d'action. Déjà, en prévision de la nouvelle loi allemande, la France a renforcé considérablement ses cadres. Tous les efforts seront faits maintenant par le Gouvernement pour obtenir le renforcement des effectifs du pied de paix.

Aujourd'hui que la rapidité avec laquelle l'Allemagne peut entrer en campagne exclut plus que jamais toute possibilité de se concerter au dernier moment, l'accord qui s'est établi l'année dernière entre les États-Majors russe et français, devient un gage encore plus précieux pour le maintien de la paix et le salut des deux pays, qui en seront d'autant plus assurés que cet accord restera plus parfait et ne laissera place à aucune hésitation au moment du besoin.

N° 89.

M. de Vauvineux, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Develle, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 23 septembre 1893.

Les préparatifs, qui se font actuellement en France pour la réception des marins russes, excitent ici un vif intérêt, et c'est avec une réelle sympathie que l'on suit le développement du mouvement d'enthousiasme spontané qui se produit dans notre pays.

Votre Excellence connaît déjà l'adresse chaleureuse que la presque totalité de la presse de Pétersbourg a envoyée à ses confrères français et qui se termine par ces mots : « Vive la France ».

Les quelques journaux de Pétersbourg qui ne se sont pas associés à cette manifestation, c'est-à-dire ceux qui nous sont nettement hostiles, le *Grajdanine,* la *Gazette allemande de Saint-Pétersbourg,* etc., ont, du moins, gardé, au sujet de la réception des marins russes en France, une réserve qui ne leur est guère habituelle, dès que nous nous trouvons en cause. Ils n'ont même pas cherché à tirer parti des exagérations de zèle auxquelles se sont laissé emporter chez nous certains particuliers et qu'il eût été facile de rendre ridicules aux yeux du public russe.

Celui-ci a heureusement été édifié par d'autres organes sur la portée qu'il convient d'attribuer aux nombreux projets mis en avant jusqu'à ce jour et qui n'ont pas reçu la sanction du Conseil des Ministres.

« Le Gouvernement de la République », disent à l'unisson les *Novosti* et le *Novoé Vrémia*, « a bien fait de ne pas arrêter tout de suite le programme des fêtes et de « laisser se produire librement toutes les idées au sujet de la réception à faire à notre « escadre. Parmi ces idées, en effet, s'il en est d'enfantines, il s'en trouve d'autres dont « il sera avantageux de profiter ; et puis ce concours général d'efforts particuliers pour « donner le plus d'éclat et de cordialité possible à la réception des marins russes ne « sera pas un des traits les moins caractéristiques dans l'ensemble de cette réception. »

La presse allemande ayant cherché dans ces derniers jours à ôter toute importance politique à la venue à Toulon de l'escadre impériale, les journaux russes ont relevé assez vivement cette tentative. « Sans doute », a dit le *Novoé Vrémia*, — et la *Gazette de Moscou* s'est exprimée de même — « l'envoi de quelques-uns de nos bâtiments de « guerre à Toulon n'est une menace pour personne ; la Russie n'a point de visées « belliqueuses ; mais cet événement est plus qu'une simple démarche de courtoisie « envers la France ; il a pour but d'affirmer aux yeux de tous notre accord parfait avec « cette puissance. »

VAUVINEUX.

N° 90.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. CASIMIR-PÉRIER, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 17 décembre 1893.

J'ai été reçu hier à Gatchina par Sa Majesté l'Empereur à qui j'ai remis, avec la lettre qui l'accompagnait, le grand cordon de la Légion d'Honneur, que le Président de la République a récemment conféré à S. A. I. le Grand-Duc Paul, frère de Sa Majesté.

L'Empereur répondra directement à M. Carnot et m'a chargé, en attendant, de lui faire savoir combien il était touché de cette attention et surtout de la forme dans laquelle le Président de la République faisait parvenir à son frère cette distinction dont il appréciait toute la valeur.

L'Empereur a tenu à donner à cette audience, qu'il m'avait de lui-même accordée sans aucune demande de ma part, un caractère absolument privé. Sa Majesté a voulu me dire, dès mon arrivée, combien elle avait été frappée et profondément touchée de l'accueil fait aux officiers de la marine russe lors de leur visite en France ; et c'est dans les termes les plus gracieux qu'elle m'a chargé de remercier le Président de la République et la France tout entière. Je suis heureux de pouvoir me faire l'interprète de ces sentiments et de l'accent de sympathie et de sincérité avec lesquels ils m'ont été exprimés.

« Je savais d'avance, » m'a dit l'Empereur, « que nos marins recevraient en France un bon et chaleureux accueil ; mais je ne m'attendais pas, et tout le monde en a été frappé

comme moi, à une expression de sentiments aussi enthousiaste et en même temps aussi discrète, aussi pleine de sagesse et de mesure, sans une seule note discordante, sans le moindre de ces incidents dont un Gouvernement, quel qu'il soit, ne saurait répondre dans des manifestations populaires de ce genre, et, croyez-le bien, l'effet de ces démonstrations pacifiques et spontanées a été immense. Devant une semblable manifestation de deux grands pays se sentant attirés spontanément l'un vers l'autre, personne n'osera bouger. J'entends parler souvent de ces idées de revanche qui existeraient chez vous et dont on veut faire une menace. Mais je n'en vois nulle part la justification.

« Vous ne seriez pas de bons patriotes, vous ne seriez pas Français, si vous ne conserviez pas la pensée que le jour viendra où vous pourrez rentrer en possession de vos provinces perdues; mais entre ce sentiment trop naturel et l'idée d'une provocation pour arriver à le réaliser, d'une *revanche* en un mot, il y a loin; et vous avez maintes fois prouvé, vous venez de le montrer encore, que vous voulez la paix avant tout et que vous saurez attendre avec dignité.

« Nos voisins n'ont pas été contents; ils ont essayé, au début, de plaisanter; mais ils ont bien vite reconnu que la plaisanterie n'était pas de saison. L'Ambassadeur d'Allemagne, les envoyés extraordinaires qui ont été chargés de représenter leur souverain aux obsèques du maréchal de Mac-Mahon, ont traversé une foule immense sans qu'un seul mot ait pu les choquer; et c'est là un grand honneur à rendre à votre population, une preuve de tact et de sagesse qui nous a vivement frappés. Tout cela se passait au lendemain des manœuvres allemandes à Metz, après la présence à ces manœuvres du jeune prince de Naples. »

« Votre Majesté croit-elle », ai-je dit, « que le roi d'Italie soit en ces circonstances à blâmer ».

« Non, » a repris l'Empereur, « le roi Humbert avait promis quelque temps d'avance, sans savoir où auraient lieu ces manœuvres. Mais de la part de l'Allemagne, c'est *un manque de tact inqualifiable.* »

L'Empereur m'a dit ensuite qu'il avait été heureux de pouvoir saluer le drapeau français à bord de l'« Isly » et, il m'a montré, dans son cabinet même, un tableau représentant notre bâtiment et qu'il conservait comme un souvenir précieux. Il m'a demandé, en même temps, si j'avais remarqué dans le salon qui précédait son cabinet, des esquisses qu'il avait commandées de l'entrée des navires russes à Toulon et qu'il tenait à faire exécuter par quelques-uns des meilleurs peintres de ce pays. Il m'a dit également qu'il avait accepté avec reconnaissance certains objets qui lui avaient été personnellement offerts et m'a montré, entre autres, un drapeau mi-partie russe et français qui lui était parvenu avec une adresse de la part de la société des « Anciens Combattants ». J'ignore ce que peut être cette société, ni comment ce drapeau est parvenu; mais sa Majesté le garde dans son cabinet même et s'est plu à me le montrer.

Parlant ensuite de plus récents événements, l'Empereur m'a dit combien il admirait l'attitude du Président de la Chambre et de la Chambre tout entière lors de l'odieux attentat dont le monde avait ressenti un profond sentiment d'horreur et d'indignation. Il m'a fait ressortir en termes très vifs et très frappants combien il rendait hommage au calme chevaleresque de M. Dupuy.

L'Empereur n'a personne auprès de lui qui puisse lui donner une idée exacte de notre situation politique qu'il voit surtout d'après ses impressions personnelles, dans lesquelles les apparences extérieures ont plus d'influence souvent que le raisonnement. Je ne crois pas que les rapports de son Ambassadeur à Paris soient de nature à lui donner la vraie note. Ce qui frappe surtout l'Empereur, j'ai pu souvent m'en rendre compte, et il m'a encore hier fait sentir cette disposition d'esprit, c'est cette instabilité dans les Ministères qui depuis quelques années se succèdent en France, surtout en ce qui concerne les portefeuilles des Affaires étrangères et de la Guerre qui l'intéressent plus directement; elle est de nature à le toucher plus qu'aucun autre souverain, lui qui s'attache à conserver ses Ministres, même au delà des limites où les forces leur permettent de remplir efficacement leurs fonctions. Je me suis efforcé de lui faire entendre, — et je crois, d'après la façon dont il m'a encouragé à parler, avoir produit quelque impression sur lui, — que nous avions dû suivre depuis quelques années une évolution qui ne pouvait se produire sans certaines secousses, sans des hésitations faciles à concevoir; mais que je croyais que nous touchions au but vers lequel aspirait le sentiment de la grande majorité des Français; que le Cabinet, que nous avions aujourd'hui, avait déjà donné des preuves de sa fermeté et de son énergie, et que Sa Majesté pouvait reconnaître par les derniers votes de la Chambre qu'il tendait enfin à s'établir chez nous une majorité imposante en faveur d'un Gouvernement qui représentait les véritables volontés de notre pays.

L'Empereur m'a écouté avec la plus grande attention, m'interrompant parfois pour m'adresser quelques questions qui m'ont permis d'insister davantage sur certains points que je sentais de nature à le frapper et sur lesquels j'ai appuyé tout particulièrement pour le convaincre. Je puis vous assurer que j'ai fait tous mes efforts pour profiter de l'occasion si rare qui se présentait à moi, sachant combien est importante auprès de l'Empereur Alexandre l'influence d'une action directe et d'un langage sincèrement convaincu.

L'Empereur m'a congédié après un entretien qui a duré plus d'une demi-heure et qui, ainsi que le voit Votre Excellence, a été loin de rouler, ainsi que le craignais un peu, sur un échange de courtoisies banales. En me quittant et comme je remerciais Sa Majesté de l'honneur qu'elle m'avait fait en me conférant une distinction qui m'est précieuse, Sa Majesté m'a dit qu'elle avait tenu à me l'accorder au moment de mon retour, de façon que je puisse porter le grand cordon au dîner qui m'était offert par la Noblesse de Pétersbourg et dont elle avait elle-même approuvé l'intention.

S. M. l'Impératrice m'a fait également l'honneur de me recevoir, et, après m'avoir avec effusion parlé des sentiments qu'elle avait éprouvés à la suite de l'accueil fait en France aux marins russes, elle a bien voulu me dire qu'elle reçoit encore chaque jour des lettres et des témoignages venant quelquefois de très bas, mais dont la naïveté même la touche profondément.

En rentrant à Pétersbourg, je me suis rendu chez le Ministre des Affaires étrangères à qui j'ai fait, aussi exactement que possible, un compte rendu de l'audience que je venais d'avoir.

MONTEBELLO.

N° 91.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Casimir Périer, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 30 décembre 1893.

Particulière.

Je reçois à l'instant la lettre de M. de Giers m'informant qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur, il est chargé de me faire savoir que le projet de Convention militaire approuvé déjà en principe par Sa Majesté et signé par les deux Chefs d'État-Major, est définitivement adopté. Je n'ai pas encore envoyé ma réponse. Je la ferai en paraphrasant la lettre de M. de Giers et en constatant d'après elle l'accord intervenu entre nos deux Gouvernements. Les choses se sont passées autrement que nous l'avions prévu et ce sont les Russes qui ont pris l'initiative. Je n'ai pas le temps de vous raconter les phases très intéressantes par lesquelles je suis passé depuis mon retour; je les ai indiquées à Nisard qui pourra vous montrer ma lettre. L'Empereur a, jusqu'au dernier moment, suivi mathématiquement son programme; si vous relisez aujourd'hui ce projet de Convention militaire qui se relie étroitement aux lettres échangées lors de la visite de Cronstadt, vous y verrez un ensemble bien complet et, en ce qui concerne la Convention militaire en particulier, une netteté et une précision qui ne laissent rien à désirer. Je vais tâcher de voir le général Obroutcheff avant d'expédier mon courrier et j'aurai peut-être encore le temps d'ajouter un mot pour vous donner ses dernières appréciations. Je l'ai vu hier soir et il était radieux d'avoir enfin atteint le but. Il a déjà préparé en exécution de la Convention des renseignements qu'il doit envoyer à notre État-Major, et m'a parlé de la nécessité de combiner dès à présent un mode de correspondances télégraphiques entre nous en évitant le transit par l'Allemagne. Je suis bien heureux, mon cher Président, d'avoir pu terminer cette importante question qui nous donne aujourd'hui sécurité absolue. On aurait peut-être pu désirer que la lettre de M. de Giers fût plus explicite, mais, telle qu'elle est, elle ne peut laisser aucun doute sur l'intention, et le projet de 1892 devient bien définitif à partir d'aujourd'hui. Il faut maintenant réunir en un seul dossier les lettres de 1891, et celle de ce jour, et y joindre la Convention militaire.

Je vous ai dit dans ma dernière lettre quelques mots de mon entretien avec l'Empereur. Je suis bien heureux d'avoir eu cette occasion de lui parler librement de nos affaires. J'ai su par M. de Giers que mon langage avait produit l'effet que j'espérais. Les occasions de s'entretenir avec l'Empereur sont malheureusement trop rares, car nous aurions beaucoup à y gagner.

Montebello.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DE SAINT-PÉTERSBOURG DU 30 DÉCEMBRE 1893.

M. DE GIERS, Ministre des Affaires étrangères de Russie,
à M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Saint-Pétersbourg, le 15/27 décembre 1893.

Très-secrète,

Après avoir examiné, d'ordre Suprême, le projet de Convention militaire élaboré par les États-majors russe et français en août 1892, et en avoir soumis mon appréciation à l'Empereur, je me fais un devoir d'informer Votre Excellence, que le texte de cet arrangement, tel qu'il a été approuvé en principe par Sa Majesté et signé par MM. l'Aide de Camp général Obroutcheff et le général de division de Boisdeffre, peut être considéré désormais comme ayant été définitivement adopté dans sa forme actuelle. — Les deux États-Majors auront ainsi la faculté de se concerter en tout temps et de se communiquer réciproquement tous les renseignements qui pourraient leur être utiles.

GIERS.

N° 92.

M. DE MONTEBELLO, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. DE GIERS, Ministre des Affaires étrangères de Russie.

Saint-Pétersbourg, le 23 décembre 1893/4 janvier 1894.

J'ai reçu la lettre que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 15/27 décembre 1893, par laquelle Elle m'annonce qu'après avoir, par ordre Suprême, examiné le projet de Convention militaire élaboré pour les États-Majors russe et français, et soumis ses appréciations à l'Empereur, Elle se fait un devoir de m'aviser que cet arrangement, tel qu'il a été approuvé, en principe, par Sa Majesté et signé en août 1892 par M. l'Aide-de-Camp Général Obroutchew et le Général de division de Boisdeffre, délégués tous deux à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, peut être considéré désormais comme définitivement adopté.

Je me suis empressé de faire part de cette détermination à mon Gouvernement et je suis autorisé à déclarer à votre Excellence, en La priant de porter cette résolution à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur, que le Président de la République et le

Gouvernement français considèrent également ladite convention militaire dont le texte est approuvé de part et d'autre, comme désormais exécutoire.

En conséquence de cet accord, les deux États-Majors auront, dès à présent, la facilité de se concerter en tout temps et de se communiquer réciproquement tous les renseignements qui pourraient leur être utiles.

MONTEBELLO.

N° 93.

M. le Comte MOURAVIEFF, Ministre des Affaires étrangères en Russie, à M. DELCASSÉ, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 28 juillet/9 août 1899.

Les quelques jours que Votre Excellence vient de passer parmi nous Lui auront permis, je l'espère, de constater une fois de plus la solidité des liens de vive et invariable amitié qui unissent la Russie à la France.

Afin de donner une nouvelle expression à ces sentiments et de répondre au désir que Vous avez exprimé à Sa Majesté, l'Empereur a daigné m'autoriser, Monsieur le Ministre, à Vous proposer, entre nous, un échange de lettres destinées à établir que :

Le Gouvernement Impérial de Russie et le Gouvernement de la République Française, toujours soucieux du maintien de la paix générale et de l'équilibre entre les forces européennes,

Confirment l'arrangement diplomatique formulé dans la lettre du 9/21 août 1891 de M. de Giers, celle du 15/27 août 1891 du Baron Mohrenheim et la lettre responsive de M. Ribot, portant également la date du 15/27 août 1891.

Ils décident que le projet de convention militaire, qui en a été le complément et qui se trouve mentionné dans la lettre de M. de Giers du 15/27 décembre 1893 et celle de M. le Comte de Montebello du 23 décembre 1893/4 janvier 1894, demeurera en vigueur autant que l'accord diplomatique conclu pour la sauvegarde des intérêts communs et permanents des deux pays.

Le secret le plus absolu quant à la teneur et à l'existence même desdits arrangements devra être scrupuleusement observé de part et d'autre.

En Vous adressant cette communication, Monsieur le Ministre, je profite de l'occasion qu'elle m'offre pour Vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

Comte MOURAVIEFF.

N° 94.

M. DELCASSÉ, Ministre des Affaires étrangères de la République française,
à M. le Comte MOURAVIEFF, Ministre des Affaires étrangères en Russie.

Saint-Pétersbourg, 28 juillet-9 août 1899.

Monsieur le Ministre,

Dimanche dernier, quand, avec son agrément, j'eus exposé à Sa Majesté l'Empereur mon opinion sur l'utilité de confirmer notre arrangement diplomatique du mois d'août 1891 et de fixer à la Convention militaire qui le suivit la même durée qu'à cet arrangement, Sa Majesté voulut bien me déclarer que ses propres sentiments répondaient parfaitement aux vues du Gouvernement de la République.

Par votre lettre de ce matin, vous me faites l'honneur de m'informer qu'il a plu à Sa Majesté l'Empereur d'approuver la formule suivante qui a, d'autre part, l'entière adhésion du Président de la République et du Gouvernement français et sur laquelle l'entente s'était préalablement établie entre Votre Excellence et moi :

« Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement impérial de Russie, toujours soucieux du maintien de la paix générale et de l'équilibre entre les forces européennes,

« Confirment l'arrangement diplomatique formulé dans la lettre du 9-21 août 1891 de M. de Giers, celle du 15-27 août 1891 du Baron Mohrenheim et la lettre responsive de M. Ribot portant également la date du 15-27 août 1891.

« Ils décident que le projet de Convention militaire, qui en a été le complément, et qui est mentionné dans la lettre de M. de Giers du 15-27 décembre 1893 et celle de M. le Comte de Montebello du 23 décembre 1893-4 janvier 1894 demeurera en vigueur autant que l'accord diplomatique conclu pour la sauvegarde des intérêts communs et permanents des deux pays.

« Le secret le plus absolu quant à la teneur et à l'existence même desdits arrangements devra être scrupuleusement observé de part et d'autre. »

Je me félicite, M. le Ministre, que ces quelques jours passés à Saint-Pétersbourg m'aient permis de constater une fois de plus la solidité des liens de vive et invariable amitié qui unissent la France et la Russie, et je vous prie d'agréer la nouvelle assurance de ma haute considération.

DELCASSÉ.

N° 95.

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Loubet, Président de la République française.

Paris, le 12 août 1899.

Monsieur le Président,

Votre Excellence sait dans quelle pensée je suis allé à Saint-Pétersbourg. Nos arrangements avec la Russie sont de deux sortes : un accord diplomatique général, formulé dans les lettres des 9-21 août 1891 et 15-27 août 1891, signées de Giers, Mohrenheim et Ribot, et qui stipule que les deux Gouvernements se concerteront à propos de toute question susceptible de mettre en cause la paix de l'Europe ; et une convention militaire du 23 décembre 1893-4 janvier 1894, qui vise une agression d'une des puissances de la Triple Alliance et dont la durée est limitée à la durée même de la Triple Alliance.

Mais qu'arriverait-t-il si la Triple Alliance venait à se dissoudre autrement que par la volonté de tous ses membres ; si, par exemple, l'Empereur François-Joseph, qui semble par moment le seul trait d'union entre des races rivales et même ennemies, subitement disparaissait; si l'Autriche était menacée d'une dislocation que, peut-être, on souhaite ailleurs, que, peut-être, on favoriserait et dont, en tout cas, on pourrait être amené à vouloir tirer parti ? Quel sujet plus capable de compromettre la paix générale et de rompre l'équilibre entre les forces européennes ? Et quel sujet aussi mériterait davantage de trouver la France et la Russie, non seulement unies dans un même dessein, mais prêtes encore pour son exécution ?

Or, c'est justement à l'heure précise où la convention militaire devrait jouer, qu'elle aurait cessé d'exister : née de la Triple Alliance, elle s'évanouirait avec elle. Il y avait là une lacune qui n'avait pas cessé de me préoccuper depuis mon arrivée au Ministère des Affaires étrangères; et mon ferme propos était de ne rien négliger pour la combler. L'approbation que j'ai obtenue de votre patriotisme élevé et prévoyant a été pour moi un puissant soutien. Sûr de recevoir de l'Empereur Nicolas un accueil bienveillant, j'ai décidé de rendre au Comte Mouravieff, avec lequel je me suis toujours trouvé en complète communauté de vues, la visite qu'il m'avait faite à Paris au mois d'octobre précédent. Arrivé vendredi soir, 4 août, à Saint-Pétersbourg, j'étais invité à déjeuner dimanche, à Péterhof, chez Leurs Majestés. Après le déjeuner, l'Empereur m'a fait entrer dans son cabinet de travail : tout d'abord, il a bien voulu me dire l'estime et la sympathie que ma conduite pendant la dernière crise franco-anglaise lui avaient inspirées. Nous avons examiné les différentes questions qui s'étaient posées au cours de l'année et la situation générale du monde. Abordant alors les rapports de la France et de la Russie, j'ai exposé à l'Empereur toute ma pensée et mon appréhension que l'alliance ne se trouvât désarmée quand surgirait un de ces événements en vue desquels elle a précisément été formée : « Puisque notre accord du mois d'août 1891 s'étend à toutes les questions impor-

tantes, Votre Majesté n'est-Elle pas d'avis que la Convention militaire de 1894, qui est l'instrument d'exécution de cet accord, doit durer autant que lui, c'est-à-dire autant que resteront solidaires les intérêts généraux et permanents de nos deux nations; et ne juge-t-Elle pas aussi que l'œuvre de l'Empereur Alexandre III et du Président Carnot ne peut que gagner à recevoir la confirmation de Votre Majesté et du nouveau Président de la République française ? »

L'Empereur m'a affirmé que tel était son sentiment; qu'il tenait essentiellement à persévérer dans la voie tracée par son père et à resserrer les liens noués pour le bien commun de la France et de la Russie. A ce moment, j'ai pris la liberté de soumettre à l'Empereur un projet de déclaration que j'avais rédigé le matin même. L'arrangement de 1891 y est solennellement confirmé; mais la portée en est, en outre, singulièrement étendue; tandis qu'en 1891 les deux Gouvernements ne se disent soucieux que du maintien de la paix générale, mon projet porte qu'ils se préoccupent tout autant « du maintien de l'équilibre entre les forces européennes ».

Enfin rattachant la Convention militaire à l'arrangement diplomatique, le projet lui assure la même durée.

L'Empereur a trouvé que j'avais rendu exactement sa pensée; il a appelé le Comte Mouravieff à qui, sur le désir de Sa Majesté, j'ai donné lecture de la déclaration. L'entente existait déjà entre le Ministre des Affaires étrangères et moi sur les bases mêmes du projet. Il fut décidé que le nouvel arrangement, dont la teneur et même l'existence resteraient absolument secrètes, serait constaté sous forme de lettres que nous échangerions, le Comte Mouravieff et moi. C'est ce qui a été fait, mercredi matin, jour de mon départ de Saint-Pétersbourg.

DELCASSÉ.

CHAPITRE IV.

LA CONVENTION NAVALE.

N° 96.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 6 février 1912.

Le Ministre de la Marine m'a dit ce soir qu'il était autorisé à me faire savoir officiellement que l'Empereur verrait avec satisfaction s'établir entre les États-Majors de la Marine française et de la Marine russe des rapports directs semblables à ceux qui existent depuis 1892 entre les États-Majors de la Guerre des deux pays. L'Amiral m'a fait cette communication en termes très chaleureux. Il a ajouté que M. Sazonoff me la renouvellerait à titre officiel.

Georges Louis.

N° 97.

M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Delcassé, Ministre de la Marine.

Paris, le 6 février 1912.

L'Ambassadeur de la République à Pétersbourg me télégraphie que le Ministre de la Marine russe est venu lui déclarer officiellement que « l'Empereur verrait avec satisfaction s'établir entre les États-Majors de la Marine française et de la Marine russe des rapports directs semblables à ceux qui existent depuis 1892 entre les États-Majors de la Guerre des deux pays ». Le Ministre de l'Empereur s'est acquitté de cette déclaration en termes très chaleureux; il a ajouté que le Ministre des Affaires étrangères,

M. Sazonoff, la renouvellerait par une communication officielle à notre Représentant.

En ce qui me concerne, je ne vois que des avantages à l'innovation qui nous est proposée. Je vous serais obligé de me faire connaître d'urgence votre sentiment à cet égard.

R. Poincaré.

N° 98.

M. Delcassé, Ministre de la Marine,

à M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 10 février 1912.

Par lettre en date du 6 février, vous avez bien voulu me donner connaissance du télégramme envoyé par notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, qui vous a informé de la démarche officielle par laquelle le Ministre de la Marine russe lui a fait connaître que l'Empereur verrait avec satisfaction s'établir, entre les États-Majors de la Marine française et de la Marine russe, des rapports directs semblables à ceux qui existent depuis 1892 entre les États-Majors de la Guerre des deux pays.

En me faisant savoir, en même temps, l'intention qu'avait le Ministre des Affaires étrangères, M. Sazonoff, de renouveler, par une communication officielle, une démarche que vous ne voyez qu'avantages à accueillir favorablement, vous me demandez de vous faire connaître d'urgence mon sentiment sur cette question.

Pour répondre à votre désir, je m'empresse de vous faire savoir que je ne vois, ainsi que vous-même, qu'intérêt à l'innovation qui nous est proposée.

J'avais d'ailleurs été pressenti à ce sujet, il y a quelques mois, par l'Attaché naval de Russie et j'avais fait entendre au Capitaine de vaisseau Kartzow qu'il serait bon que le Gouvernement impérial en prît l'initiative : c'est ce qu'il vient de faire.

Nous ne pouvons donc qu'accueillir favorablement les propositions officielles qui nous seront faites à cet égard par le Gouvernement impérial. Dès que ces propositions seront formulées, mon Département étudiera les moyens d'y satisfaire en s'inspirant des conditions dans lesquelles sont établis actuellement les rapports existant entre les États-Majors de la Guerre des deux pays.

Delcassé.

N° 99.

M. Raymond POINCARÉ, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges LOUIS, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 12 février 1912.

Le Ministre de la Marine accueille très favorablement la proposition du Gouvernement russe.

R. POINCARÉ.

N° 100.

M. Georges LOUIS, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Raymond POINCARÉ, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 8 avril 1912.

Le Ministre de la Marine est venu me dire qu'il était maintenant convenu entre son Département et celui de la Marine française que leurs Chefs d'État-Major entreraient en communication l'un avec l'autre comme leurs Collègues de la Guerre. Il en est très satisfait. Le Prince de Lieven, Chef d'État-Major de la Marine russe, se rendra prochainement à Paris. L'Amiral Grigorovitch m'a en outre renouvelé ses remerciements pour la remise de la Croix de Saint-Wladimir qui est arrivée à Sébastopol où il l'a montrée à l'Empereur.

Georges LOUIS.

N° 101.

M. Raymond POINCARÉ, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,

à M. DELCASSÉ, Ministre de la Marine.

Paris, le 9 avril 1912.

Me référant à votre lettre du 10 février dernier, j'ai l'honneur de vous communiquer, pour votre information très confidentielle, le télégramme suivant que m'a adressé, le 8 de ce mois, notre Ambassadeur à Pétersbourg:

« J'ai reçu la visite du Ministre de la Marine venu pour me dire..... » (1).

R. POINCARÉ.

---

(1) La suite comme au n° 100.

N° 102.

PROJET DE CONVENTION NAVALE (1).

ARTICLE PREMIER. — Les forces navales de la France et de la Russie coopéreront dans toutes les éventualités où l'alliance prévoit et stipule l'action combinée des armées de terre.

ART. 2. — La coopération des forces navales sera préparée dès le temps de paix.

A cet effet, les Chefs d'État-Major de l'une et l'autre Marines sont dès maintenant autorisés à correspondre directement, à échanger tous renseignements, à étudier toutes hypothèses de guerre, à concerter tous programmes stratégiques.

ART. 3. — Les Chefs d'État-Major de l'une et l'autre Marines conféreront en personne, une fois l'an au moins; ils dresseront procès-verbal de leurs conférences.

ART. 4. — Pour la durée, l'efficience et le secret, la présente Convention est assimilée à la Convention militaire du 17 août 1892 et aux accords subséquents.

Paris, le 16 juillet 1912.

Le Chef d'État-Major général de la Marine française,
Signé : AUBERT.

Le Chef d'État-Major de la Marine impériale russe,
Signé : Prince LIEVEN.

Le Ministre de la Marine,
Signé : M. DELCASSÉ.

Le Ministre de la Marine,
Signé : J. GRIGOROVITCH.

N° 103.

CONVENTION POUR L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS
ENTRE LA MARINE RUSSE ET LA MARINE FRANÇAISE (1).

A la suite d'un échange de vues survenu dans le courant du mois de juillet 1912, entre M. le Vice-Amiral, Prince Lieven, Chef d'État-Major général de la Marine impériale russe, et M. le Vice-Amiral Aubert, Chef d'État-Major général de la Marine

(1) L'original de ce document est au Ministère de la Marine.

française, les décisions de principe qui suivent ont été arrêtées entre les deux conférents :

1° A partir du 1/14 septembre 1912, le Chef d'État-Major général de la Marine impériale russe et le Chef d'État-Major général de la Marine française échangeront tous renseignements sur leurs marines respectives et, régulièrement tous les mois, par écrit, les renseignements que ces deux pays pourront se procurer; le télégraphe chiffré pourra être employé en certains cas urgents ;

2° Pour éviter toute indiscrétion ou toute divulgation relative à ces renseignements, il est indispensable d'adopter le procédé de transmission suivant :

Toute demande de renseignements sur la Marine française, intéressant la Marine russe, sera adressée par l'Attaché naval russe à Paris au Chef d'État-Major général de la Marine française; et, réciproquement, toute demande de renseignements sur la Marine russe, intéressant la Marine française, sera adressée par l'Attaché naval français à Saint-Pétersbourg au Chef d'État-Major général de la Marine russe.

Ce procédé sera exclusif de tout autre : on ne pourra donc pas, en principe, demander directement aux Attachés navals des renseignements sur leur propre Marine.

Paris, le 16 juillet 1912.

Le Chef d'État-Major général
de la Marine française,
Signé : AUBERT.

Le Chef d'État-Major général
de la Marine russe,
Signé : Prince LIEVEN.

N° 104.

M. Georges LOUIS, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Raymond POINCARÉ, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 27 juillet 1912.

M. Sazonoff m'a dit que l'Empereur s'était montré très satisfait du rapport de l'Amiral Lieven. Le Ministre m'a exprimé les mêmes sentiments en son nom personnel.

Georges LOUIS.

N° 105.

M. Briand, Ministre p. i. des Affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Berlin, Rome, Constantinople, Munich, Saint-Sébastien, Copenhague, Stockholm.

Paris, le 10 août 1912.

Les Chargés d'Affaires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ont entretenu mon Département, incidemment et à titre tout officieux, de la vive impression qu'a produite, sur l'opinion publique de leur pays, la révélation de la Convention navale que la France aurait conclue récemment avec la Russie.

A l'un comme à l'autre, il a été déclaré que, dans ses rapports avec ses partenaires de la Triple Entente, le Gouvernement de la République est toujours resté attaché aux principes traditionnels de sa politique, c'est-à-dire le maintien de l'équilibre européen.

Quant à la Convention navale, sans en reconnaître explicitement l'existence, il a été répondu que certains problèmes nouveaux, qui s'imposent à l'attention des Chancelleries européennes, comportent des corollaires stratégiques dont les États-Majors des armées et des marines alliées ont nécessairement à s'occuper.

Briand.

N° 106.

M. Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, à M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 2/15 août 1912.

Le projet de Convention navale, élaboré et signé le 16 juillet a. c. à Paris par les Chefs d'État-Major des Marines française et russe, a été examiné par le Gouvernement impérial et soumis, avec avis favorable, à Sa Majesté l'Empereur, qui a daigné lui accorder son approbation.

Les flottes des deux pays ont eu déjà plus d'une fois l'occasion de se prouver mutuellement leurs sentiments de camaraderie. La Convention actuelle, venant